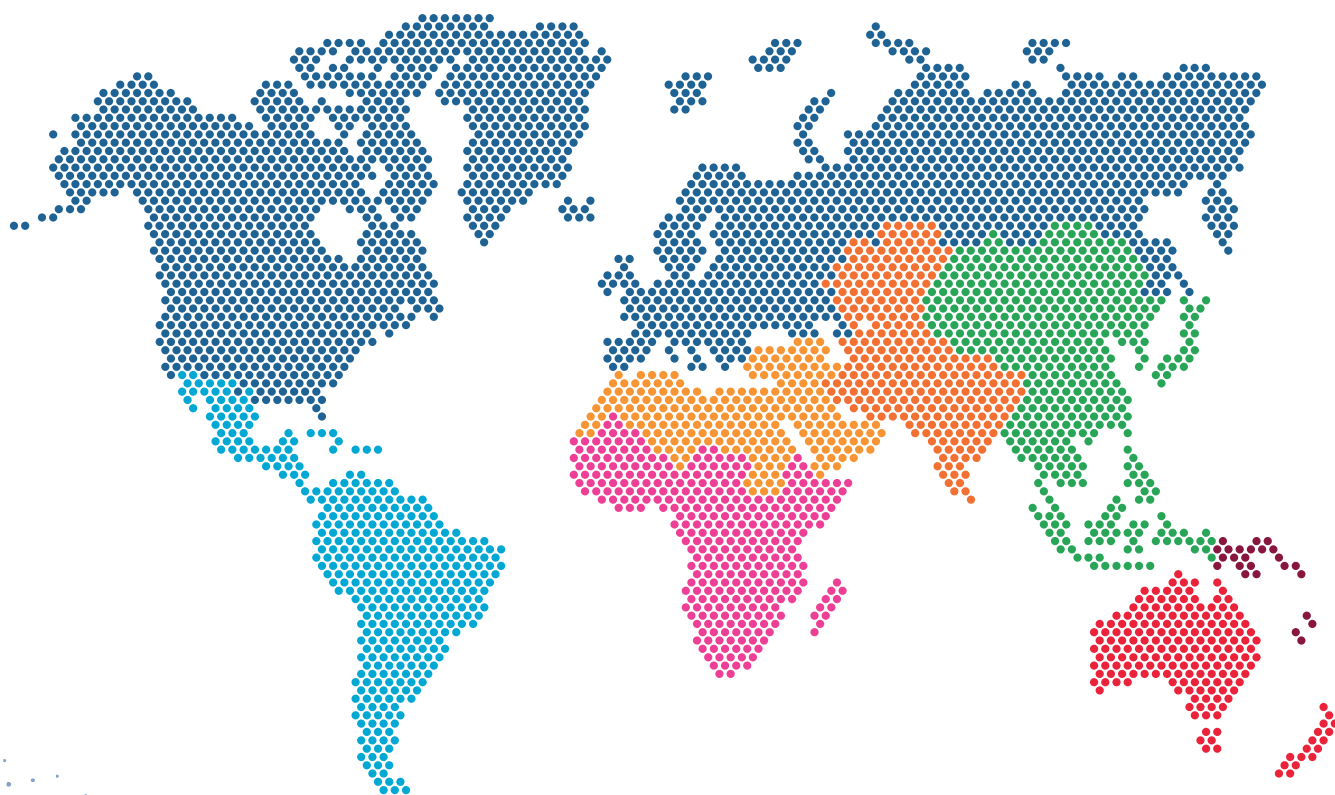


Rapport sur les données de l'ODD 4

Comment produire et utiliser les indicateurs mondiaux et thématiques de l'éducation



Rapport sur les données de l'ODD 4

Comment produire et utiliser les indicateurs mondiaux et thématiques de l'éducation

UNESCO

L'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été adopté par 20 pays lors de la Conférence de Londres en novembre 1945 et est entré en vigueur le 4 novembre 1946. L'UNESCO compte actuellement 195 États membres et 11 membres associés.

L'objectif premier de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

L'UNESCO a cinq fonctions principales inscrites dans son mandat : 1) des études prospectives sur l'éducation, la science, la culture et la communication pour le monde de demain ; 2) le progrès, le transfert et le partage des connaissances par des activités de recherche, de formation et d'enseignement ; 3) des actions normatives en vue de la présentation et l'adoption d'instruments internes et de recommandations réglementaires ; 4) l'expertise par le biais de la coopération technique aux États membres en faveur de leurs projets et politiques de développement ; 5) l'échange d'informations spécialisées.

Institut de statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le bureau de la statistique de l'UNESCO et le dépositaire des Nations Unies pour les statistiques mondiales en matière d'éducation, de science et de technologie, de culture et de communication.

L'ISU est la source officielle des données comparables au plan international, utilisées pour effectuer le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif de développement durable sur l'éducation, et des cibles principales liées à la science, la culture, la communication et l'égalité des sexes.

Publié en 2020 par :

Institut de statistique de l'UNESCO
P.O. Box 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec H3C 3J7 Canada

Tél. : +1 514-343-6880
Courriel : uis.publications@unesco.org
<http://www.uis.unesco.org>

ISBN 978-92-9189-244-0
Réf. : UIS/2019/ED/SD/2

© UNESCO-UIS 2020

Cette publication est disponible en accès libre sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). En utilisant le contenu de cette publication, les utilisateurs acceptent de se conformer aux conditions d'utilisation du service d'archive des publications en accès libre de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement les vues de l'UNESCO et n'engagent à rien l'Organisation.

Table des matières

AVANT-PROPOS	7
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	9
MISE EN ŒUVRE DES CIBLES DE L'ODD	11
1. INDICATEURS MONDIAUX	13
4.1.1 Pourcentage d'enfants et de jeunes (a) en 2e ou 3e année d'études, (b) en fin de cycle primaire, et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) en mathématiques, par sexe	14
4.2.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	20
4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	22
4.3.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe	25
4.4.1. Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence	28
4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	30
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe	31
4.7.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves	35
4.a.1 Pourcentage d'écoles disposant : (a) de l'électricité ; (b) de l'Internet à des fins pédagogiques ; (c) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (e) d'un accès élémentaire à l'eau potable ; (f) d'installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; et (g) d'un minimum de lavabos (selon les définitions de l'indicateur WASH (eau, assainissement et hygiène)	36
4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	38
4.c.1 Pourcentage d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; et d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) les formations minimales organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique), requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné.	39

2. INDICATEURS MONDIAUX	41
Cible 4.1	43
4.1.2 Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative l'échelle nationale (i) en 2e et en 3e année d'études, (ii) à la fin du cycle primaire, et (iii) à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire	43
4.1.3 Taux brut d'admission en dernière année du niveau (primaire, premier cycle du secondaire)	44
4.1.4 Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	45
4.1.5 Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire).	46
4.1.6 Pourcentage d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	47
4.1.7 Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti par le cadre juridique.	48
Cible 4.2	50
4.2.3 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison	50
4.2.4 Taux brut de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance (a) au préprimaire et (b) dans le développement éducatif de la petite enfance	51
4.2.5 Nombre d'années d'enseignement préscolaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti par le cadre juridique	52
Cible 4.3	54
4.3.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe	54
4.3.3 Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15 à 24 ans), par sexe	55
Cible 4.4	57
4.4.2 Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique.	57
4.4.3 Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par groupe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation du programme	58
Cible 4.5	60
4.5.2 Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction	60
4.5.3 Mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées	61
4.5.4 Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement	62
4.5.5 Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays à faible revenu	64
Cible 4.6	66
4.6.2 Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes	66
4.6.3 Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation	67
Cible 4.7	68
4.7.2 Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie	68
4.7.3 Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)	69
4.7.4 Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité	70

4.7.5	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience	71
4.a.2	Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtime nt corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels	72
4.a.3	Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements	73
4.b.2	Nombre de bourses de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire	75
4.c.2	Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études	75
4.c.3	Pourcentage d'enseignants qualifiés, selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement	77
4.c.4	Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études	77
4.c.5	Salair e moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification	78
4.c.6	Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études	79
4.c.7	Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation	80
 3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES SUIVIS RÉGIONAUX		83
	Asie centrale et Asie du Sud	85
	Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	85
	Europe et Amérique du Nord	85
	Amérique latine et Caraïbes	85
	Océanie	86
	Afrique subsaharienne	86
 RÉSUMÉ		89
 RÉFÉRENCES		91
 ANNEXE A – QUESTIONS DE L'ENQUÊTE SUR LES INDICATEURS MONDIAUX		93

Liste des figures

Figure 1. Modèle de carte de disponibilité des données	13
Figure 2. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.1.1 (lecture ou mathématiques).	15
Figure 3. Vue d'ensemble des options d'évaluation	16
Figure 4. Types d'évaluation et sources de données.	17
Figure 5. Seuils minimaux de compétence des mathématiques.	17
Figure 6. Solutions pour produire des données comparables à partir d'évaluations différentes	18
Figure 7. Arbre de décision pour se procurer les données.	19
Figure 8. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.2.1 (2010-2019).	20
Figure 9. Répartition de l'indicateur 4.2.1 entre les pays (2010-2019).	21
Figure 10. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.2.2 (2010-2019).	22
Figure 11. Répartition de l'indicateur 4.2.2 entre les pays (2010-2019).	24
Figure 12. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.3.1 (2010-2019).	25
Figure 13. Répartition de l'indicateur 4.3.1 entre les pays (2010-2019).	27
Figure 14. Carte de la disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.4.1 « copier ou déplacer un fichier ou un dossier » (2010-2019)	28
Figure 15. Répartition de l'indicateur 4.4.1 (« copier ou déplacer un fichier ou un dossier ») entre les pays (2010-2019)	30
Figure 16. Carte de disponibilité des indices de parité pour l'indicateur 4.1.1b – mathématiques à la fin du cycle primaire (2010-2019)	31
Figure 16 (cont). Carte de disponibilité des indices de parité pour l'indicateur 4.1.1b – mathématiques à la fin du cycle primaire (2010-2019)	32
Figure 17. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.6.1 (2010-2019).	33
Figure 18. Répartition de l'indicateur 4.6.1 (lecture) entre les pays (2010-2019)	34
Figure 19. Stratégies d'évaluation de la lecture, l'écriture et le calcul pour l'indicateur 4.6.1	35
Figure 20. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.a.1 - l'électricité dans les écoles primaires (2010-2019)	37
Figure 21. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.b.1 : Total de l'APD consacrée aux bourses d'études, par pays récipiendaire (USD constant 2017, millions).	38
Figure 22. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.c.1 – primaire (2010-2019)	39
Figure 23. Indicateurs thématiques et les quatre niveaux de suivi de l'ODD 4	41
Figure 24. Sources potentielles de données pour les indicateurs mondiaux et thématiques de chaque cible de l'ODD 4.	42
Figure 25. Indicateurs régionaux et les quatre niveaux de suivi de l'ODD 4	83
Tableau 1. Cibles de l'ODD 4 et objectifs fixés dans chaque plan régional, rapport régional et cadre d'indicateurs.	84
Encadré 1. Nouvelle classification CITE-E pour améliorer la comparabilité de la formation des enseignants	40

Avant-propos

L'urgence de disposer de données précises, actualisées et comparables sur l'éducation n'a jamais été aussi grande. En effet, les perspectives d'atteindre l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) – assurer l'accès de tous à une éducation de qualité d'ici 2030 – sont loin d'être acquises. Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), environ 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes ne sont pas scolarisés. Les données confirment les projections les plus récentes selon lesquelles, si le statu quo se poursuit, un enfant de 6 à 17 ans sur six ne sera toujours pas scolarisé en 2030 et six jeunes sur dix seulement achèveront le cycle secondaire. Les données soulignent également qu'il est urgent d'améliorer la qualité de l'éducation offerte. Selon les estimations de l'ISU, 55 % des enfants et des adolescents en âge de fréquenter le cycle primaire et le premier cycle du secondaire n'atteignent pas les seuils minimaux de compétence en lecture, et 60 % n'atteignent pas ces seuils en mathématiques.

L'édition 2019 du *Rapport sur les données de l'ODD 4* réaffirme qu'il est urgent de disposer de données fiables qui sont indispensables pour atteindre les cibles mondiales d'éducation. Ces cibles sont encore réalisables en mobilisant la volonté politique nécessaire, appuyée par des ressources concrètes. Les systèmes éducatifs ne fonctionneront efficacement que si leurs stratégies, leurs approches et leur financement reposent sur des socles solides de données. Le *Rapport* vise à aider les pays à produire les données nécessaires à l'établissement des rapports internationaux, et à leurs propres priorités éducatives, pendant qu'ils renforcent ces socles.

Il reconnaît que les pays sont soumis à d'intenses pressions pour produire les données sur l'éducation d'un large éventail d'indicateurs : les 11 indicateurs utilisés pour le suivi des progrès accomplis à

l'échelle mondiale vers la réalisation de l'ODD 4, ainsi que l'ensemble de 32 indicateurs thématiques pour améliorer le soutien à la formulation des politiques. Associés, ces indicateurs devraient brosser le tableau complet des progrès accomplis et des échecs potentiels. Le *Rapport* admet toutefois que de nombreux pays ont des difficultés à produire – a fortiori à bien utiliser – les données requises.

Les pays ont besoin de méthodologies pratiques pouvant s'appuyer sur les informations existantes pour produire des statistiques pratiques. Le *Rapport* met en évidence ces méthodologies et les progrès réguliers en vue de leur élaboration et de leur utilisation, grâce aux efforts concertés des gouvernements et d'autres partenaires dans le monde. Ces efforts sont soutenus par l'ISU, qui s'efforce de parvenir à un consensus sur les données entre les pays par le biais du **Groupe de coopération technique** (GCT) sur les indicateurs de l'ODD 4¹.

La première section du *Rapport* se penche sur les 11 indicateurs mondiaux, en s'appuyant sur le *Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4 de l'ISU*, qui propose des méthodologies pour chaque indicateur. Elle explique comment les pays peuvent produire les données nationales nécessaires et le processus pour fournir les données à l'ISU, afin de produire des indicateurs comparables au plan international en vue du suivi. La section 2 s'appuie également sur le *Guide rapide* pour résumer les méthodologies employées pour produire les indicateurs thématiques².

La section 3 présente une palette d'initiatives régionales pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4. Elle offre un aperçu

1 <http://tcg.uis.unesco.org/>

2 http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uis_sdg4_indicators_quickguide-fr-f-web.pdf

de la façon dont les pays de différentes régions réussissent à faire la plus grande utilisation possible des données existantes, tout en élaborant de nouveaux indicateurs et cadres pour soutenir la formulation des politiques dans les domaines qu'ils jugent essentiels.

La collecte, l'analyse et l'utilisation des données sont trop souvent considérées comme « bien à avoir » si les ressources le permettent. En réalité, elles aident les pays à s'assurer que l'argent qu'ils dépensent pour l'éducation a le meilleur impact possible sur le bien-être individuel et national. La réticence à accorder la priorité aux données en raison des contraintes perçues sur les ressources est une fausse économie qui gâche à la fois les investissements dans l'éducation et les opportunités.

Pour cette raison, l'ISU a lancé la campagne #FinancerDonnees. Les arguments en faveur du financement de l'éducation ont été avancés à maintes reprises : son impact sur la pauvreté, la

santé et la nutrition est bien connu. Nous devons impérativement aller plus vite pour veiller à ne laisser aucun enfant pour compte.

En tant qu'agence dépositaire des données de l'ODD 4, l'ISU est fier de travailler avec les pays et des partenaires dans le monde entier pour produire les données comparables au plan international, primordiales pour assurer enfin l'accès de tous à une éducation de qualité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Montoya', with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

Silvia Montoya
Directrice, Institut de statistique de l'UNESCO

Acronymes et abréviations

AES	Enquête européenne sur l'éducation des adultes
APD	Aide publique au développement
BIE	Bureau international d'éducation
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CDC	<i>Centers for Disease Control and Prevention</i> (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies [États-Unis])
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESA 16-25	Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CMC	Cadre mondial de contenu
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie
DHS	<i>Demographic and Health Survey</i> (Enquête démographique, de santé et d'éducation)
EEA	Enquête sur l'éducation des adultes
ECM	Éducation à la citoyenneté mondiale
EDD	Éducation au développement durable
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EN	Évaluation nationale
EQAP	Programme pour la qualité de l'éducation et l'évaluation (Communauté du Pacifique)
ETN	Évaluation transnationale
EUROSTAT	Office de statistique de l'Union européenne
GAML	<i>Global Alliance to Monitor Learning</i> (Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage)
GCPEA	<i>Global Coalition to Protect Education from Attack</i> (Coalition mondiale pour protéger l'éducation des attaques)
GCT	Groupe de coopération technique
GSHS	<i>Global school-based student health survey</i> (Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves [OMS])
HBSC	<i>Health Behaviour in School-aged Children</i> (Comportement sanitaire chez les enfants d'âge scolaire)
ICCS	<i>International Civic and Citizenship Education Study</i> (Étude internationale sur l'éducation civique et la citoyenneté (IEA))
ICILS (IEA)	<i>International Computer and Information Literacy Study</i> (Étude internationale sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information)
IDPE	Indice de développement de la petite enfance
IEA	<i>International Association for the Evaluation of Educational Achievement</i> (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire)
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
LAMP	<i>Literacy Assessment and Monitoring Programme</i> (Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation)
LLECE	Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation
MICS	<i>Multiple Indicator Cluster Surveys</i> (Enquête en grappes à indicateurs multiples)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OEI	Organisation des États ibéro-américains
OHCHR	<i>Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights</i> (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
OIT	Organisation internationale du travail

OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PacREF	Cadre régional d'éducation pour le Pacifique
PAL	<i>People's Action for Learning</i> (Réseau d'action du peuple pour l'apprentissage : Réseau PAL)
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PEC	<i>Política Educativa Centroamericana</i> (Politique d'éducation centraméricaine)
PEID	Petits états insulaires en développement
PIAAC (OCDE)	<i>Programme for the International Assessment of Adult Competencies</i> (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)
PIB	Produit intérieur brut
PILNA	<i>Pacific Islands Literacy and Numeracy Assessment</i> (Évaluation des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul dans les îles du Pacifique)
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPA\$	Parité de pouvoir d'achat (USD)
SAARC	<i>South Asian Association for Regional Cooperation</i> (Association sud-asiatique de coopération régionale)
SABER	<i>Systems Approach for Better Education Results</i> (Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation (Banque mondiale))
SACMEQ	<i>Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality</i> (Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation)
SAMOA	Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations des SAMOA)
SEAMEO	<i>South-East Asian Ministers of Education Organization</i> (Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique)
SEA-PLM	Métriques de l'apprentissage à l'école primaire en Asie du Sud-Est
SSE	Situation socioéconomique
SPC	<i>Pacific Community</i> (Communauté du Pacifique)
STEP	<i>Skills Toward Employment and Productivity</i> (Compétences pour l'employabilité et la productivité)
SWTS	<i>School-to-work Transition survey</i> (Enquête sur la transition de l'école à la vie active (OIT))
TERCE	<i>Tercer Estudio Regional Comparativo y Explicativo</i> (Troisième Étude explicative et comparative régionale)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIMSS	<i>Trends in International Mathematics and Science Study</i> (Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques) (IEA)
TRI	Théorie de la réponse d'item
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i> (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UN-OHRLLS	<i>UN Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States</i> (Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement)
WASH	Water, Sanitation and Hygiene for All (Eau, assainissement et hygiène pour tous)

Mise en œuvre des cibles de l'ODD

En 2015, les États membres des Nations Unies se sont engagés à poursuivre et à atteindre des cibles ambitieuses et nécessaires pour l'éducation dans le monde d'ici 2030. Le tiers de la période prévue pour réaliser ce programme s'est écoulé et certains pays peinent toujours à mettre en œuvre des mécanismes pour suivre les progrès qu'ils ont accomplis en relation avec l'ensemble des cibles de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4).

Le caractère exhaustif et multidimensionnel des cibles de l'ODD 4 pose également aux gouvernements, aux organisations et à la société civile des défis complexes à relever pour produire en temps utile des données fiables et comparables afin de suivre les progrès accomplis par les pays.

L'absence de soutien financier pour développer les capacités statistiques adéquates dans les pays à revenu faible (ISU, 2017 ; ISU et Équipe du RMSE, 2019) constitue un obstacle majeur à surmonter pour mettre pleinement en œuvre le suivi de l'ODD 4. Néanmoins, il subsiste encore des disparités importantes concernant les indicateurs de l'ODD 4 et les méthodes de calcul possibles à l'aide des données déjà disponibles.

Cette publication offre un aperçu de l'ensemble des cibles de l'ODD 4 et de leurs indicateurs respectifs. Elle vise à aider les pays à mettre en œuvre ou à adapter les sources de données, en prévoyant un niveau élevé de participation et dans toutes les dimensions du suivi de l'ODD 4.

En tant que principal organisme dépositaire des indicateurs de l'ODD 4, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour surmonter les défis relatifs à la disponibilité des données.

Le Groupe de coopération technique (GCT) sur les indicateurs de l'ODD 4 est une initiative capitale de ce point de vue. Créé en 2016, il sert de plateforme pour examiner et élaborer les indicateurs utilisés pour le suivi des cibles de l'ODD 4 de manière ouverte, inclusive et transparente. Le GCT se compose actuellement de 27 États membres et huit organisations comprenant des représentants de toutes les régions, ainsi que d'organisations de la société civile et d'organisations internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) elle-même.

Depuis 2016, le GCT s'est attelé à la mise en œuvre des 43 indicateurs mondiaux et thématiques proposés dans le Cadre d'action Éducation 2030. Il a en outre partagé les expériences nationales et régionales relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du processus de suivi de l'ODD 4, et il a progressé dans l'établissement de références, de seuils et de seuils minimaux de compétence. Enfin, le GCT a aussi axé ses efforts sur l'examen des besoins de renforcement des capacités des pays et les stratégies que ces besoins nécessitent.

Les pays sont le point de départ de tout suivi national et international. Les acteurs participant à la collecte et à la diffusion des données comprennent les instituts nationaux de la statistique, les ministères concernés et d'autres institutions pertinentes. Les pays déterminent le niveau de détail contenu dans les données et les métadonnées qu'ils partagent avec les organismes dépositaires, et lesquelles sont publiées. Plus les données sont ventilées, plus elles sont utiles à un large éventail de publics. Les indicateurs mondiaux de l'ODD ne représentent donc qu'un sous-ensemble de la palette complète

d'indicateurs de suivi d'un pays, laquelle comprend les indicateurs thématiques, régionaux et nationaux.

Ce *Rapport* vise à s'attaquer au défi du suivi mondial de l'ODD 4 qui adopte une structure générale similaire à plusieurs niveaux, commençant par le cadre mondial, suivi des indicateurs thématiques et se terminant par le cadre régional. Le premier chapitre décrit l'état actuel d'élaboration de chaque indicateur mondial et présente les différentes stratégies susceptibles d'être adoptées pour produire les données de chaque indicateur. Le chapitre 2 offre une vue d'ensemble des 32

indicateurs thématiques qui sont couverts en relation avec la cible correspondante de l'ODD 4. Enfin, le dernier chapitre décrit plusieurs initiatives actuellement en place pour suivre l'ODD-Éducation 2030.

Grâce à cette publication, l'ISU entend réaffirmer son soutien aux pays, à la société civile et aux autres organisations nationales pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 4, et étendre la couverture du suivi de l'Éducation 2030.

1. Indicateurs mondiaux

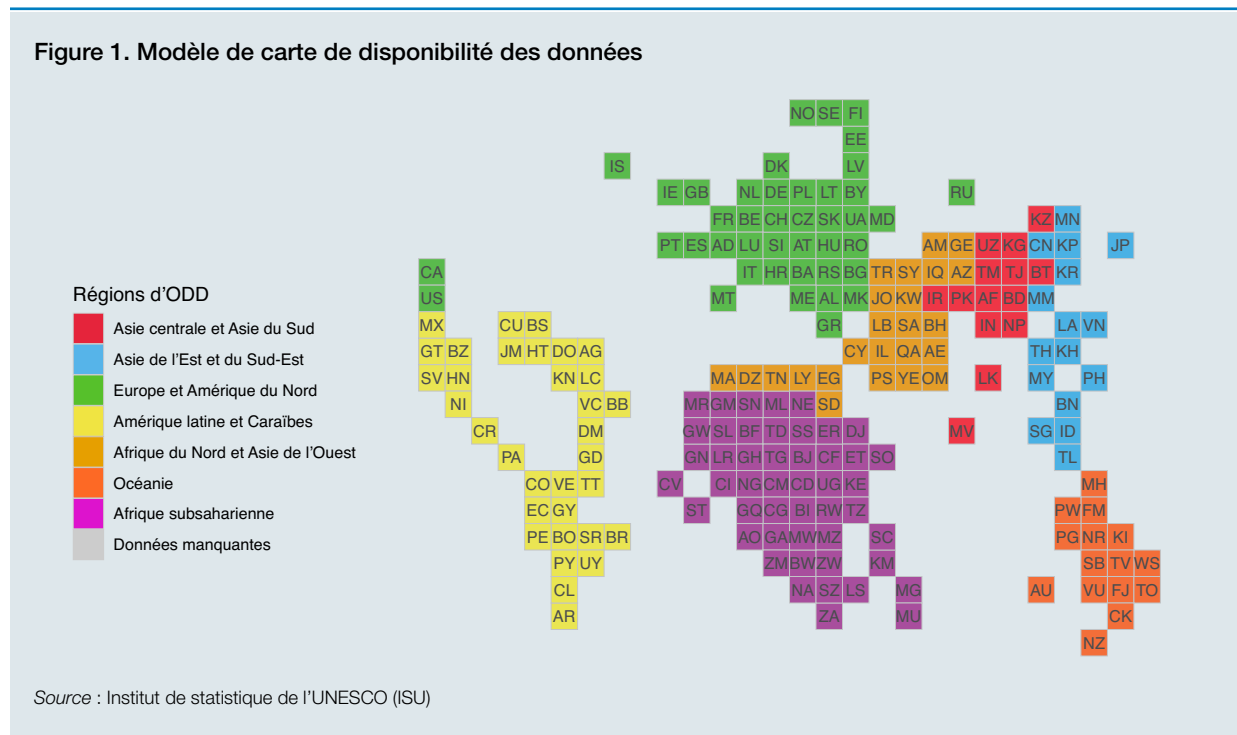
En 2018, l'ISU a publié le *Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4* (ISU, 2018a), qui donne des explications élémentaires sur toutes les cibles composant l'ODD 4 et leurs indicateurs respectifs. Comme de nombreux pays ont déjà commencé le suivi de ces cibles, cette section présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque indicateur mondial de l'ODD 4 et la manière dont ces pays calculent les indicateurs pour suivre leurs progrès et les mécanismes pour fournir les indicateurs du pays à l'échelle internationale.

La description de chaque indicateur suit l'ordre suivant :

Définition de l'indicateur et des principaux concepts de la cible correspondante de l'ODD qu'il couvre. La carte de la **Figure 1** fournit la visualisation de

l'état actuel de **disponibilité des données** de l'indicateur au sein de chaque État membre de l'UNESCO. La représentation graphique de la carte du monde applique la même taille à tous les pays, dont l'emplacement géographique est tracé de manière relativement approximative¹. Le principal objectif de ces cartes est de fournir une visualisation claire de la disponibilité des données en tenant compte du fait que le cadre mondial de suivi entend couvrir tous les pays, quel que soit leur taille ou leur emplacement géographique. La description de l'indicateur se concentre ensuite sur la **méthode de calcul** (en d'autres termes, la manière dont les pays combinent les données de différentes sources ainsi que les **sources de données** actuelles et **possibles** de l'indicateur), afin d'aider les pays qui n'effectuent

¹ Cette visualisation est fondée sur une version modifiée de la *World Tile Grid Map* (Planisphère quadrillé) conçue par [Jonathan Schwabish](#) et les contributions de [Maarten Lambrechts](#).



pas encore le suivi de la cible correspondante. Pour finir, chaque section explique la façon dont les données de chaque indicateur sont fournies à l'ISU pour construire la base de données pour le suivi de l'ODD 4 à l'échelle internationale.

4.1.1 Pourcentage d'enfants et de jeunes (a) en 2e ou 3e année d'études, (b) en fin de cycle primaire, et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) en mathématiques, par sexe

Définition² :

Cet indicateur mesure le pourcentage d'enfants et de jeunes en 2^e ou 3^e année du cycle primaire, à la fin du cycle primaire et à la fin du premier cycle du secondaire qui possèdent au moins le seuil minimal de compétences en (i) lecture et (ii) en mathématiques. Le seuil minimal de compétence désigne ici la référence des connaissances élémentaires dans un domaine (mathématiques, lecture, etc.) mesurées par les évaluations d'apprentissage. Actuellement, aucune norme commune n'existe pour définir une référence mondiale. Bien que les données de nombreuses évaluations internationales soient désormais disponibles, chaque pays fixe ses propres objectifs et ses propres normes, de sorte que les seuils de performance définis peuvent ne pas être toujours cohérents.

Ce seuil de compétence sera mesuré par rapport aux nouvelles échelles communes de compétence en lecture et en mathématiques qui sont en cours d'élaboration (ISU, 2018b). Entre-temps, l'ISU établit les rapports sur les progrès accomplis en se basant sur les initiatives nationales ou transnationales, bien qu'elles ne soient pas comparables à l'échelle mondiale.

2 Les définitions présentées ici sont des versions plus courtes et simplifiées des définitions officielles. Pour plus d'informations sur la manière dont l'ISU définit chaque indicateur mondial et thématique, veuillez consulter la publication suivante de l'ISU : *Métadonnées des indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi et l'examen de l'ODD 4 et de l'Éducation 2030* (http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/metadata-global-thematic-indicators-sdg4-education2030-2017-en_1.pdf)

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

La disponibilité des données se fonde principalement sur les données qui sont publiées par les organismes et les organisations spécialisés dans les évaluations d'apprentissage transnationales. Sont comparables les données des pays qui ont participé à la même évaluation. Les méthodes pour comparer les résultats de différentes évaluations transnationales (ETN) sont également en cours d'élaboration. La base de données contient en outre les données provenant d'évaluations nationales (EN) qui ont respecté le protocole d'établissement des rapports spécifiquement conçu par l'ISU pour garantir des normes minimales de qualité et de comparabilité. Le protocole d'établissement des rapports est décrit plus en détail dans la suite de ce *Rapport*.

La **Figure 2** indique les pays qui ont au moins un seul point de données de 2010 à 2019 à chaque niveau d'enseignement, en lecture ou en mathématiques. Dans la mesure où ces données sont produites principalement par des projets transnationaux spécifiques, la disponibilité actuelle dépend fortement de la participation à ces projets. Ceci explique les différences en matière de disponibilité entre le cycle primaire et le cycle secondaire.

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Il existe actuellement différentes manières d'évaluer la maîtrise de la lecture et des mathématiques. Chaque projet d'évaluation national ou transnational suit différentes méthodes et stratégies. Les évaluations à grande échelle peuvent être divisées en deux catégories : les enquêtes menées en milieu scolaire et les enquêtes menées auprès des ménages.

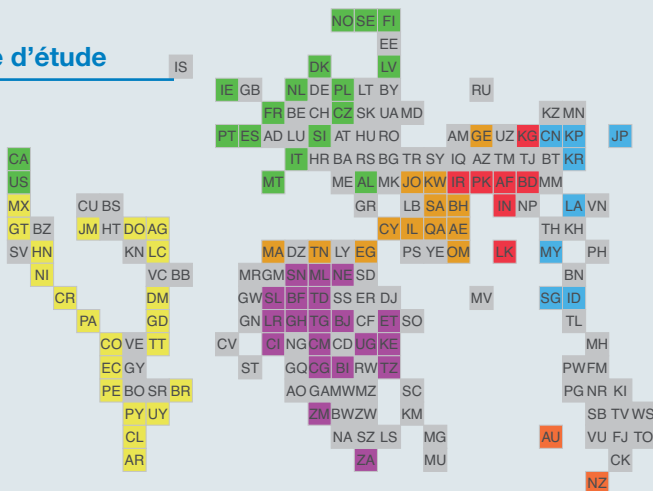
Les évaluations menées en milieu scolaire comprennent deux types : (i) les *évaluations nationales* (EN) (ou en règle générale, les évaluations infranationales qui peuvent se dérouler dans les pays décentralisés ou les États fédéraux) conçues pour mesurer des résultats d'apprentissage spécifiques, à un âge ou une année d'études donnés, qui sont jugés pertinents par les décideurs politiques

Figure 2. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.1.1 (lecture ou mathématiques)

Régions d'ODD (a) 2e ou 3e année d'étude

Régions d'ODD

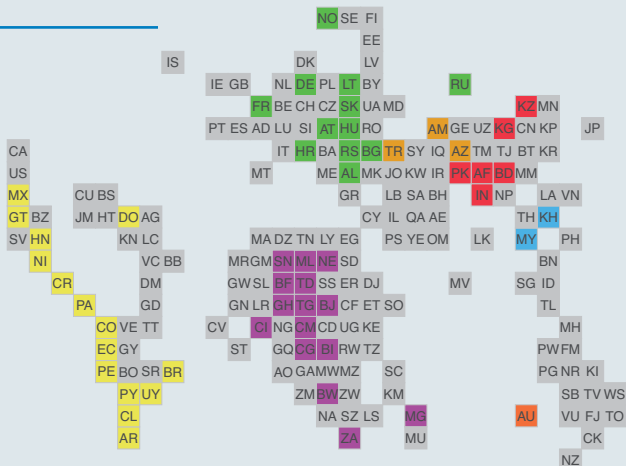
- Asie centrale et Asie du Sud
- Asie de l'Est et du Sud-Est
- Europe et Amérique du Nord
- Amérique latine et Caraïbes
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Océanie
- Afrique subsaharienne
- Données manquantes



(b) À la fin du primaire

Régions d'ODD

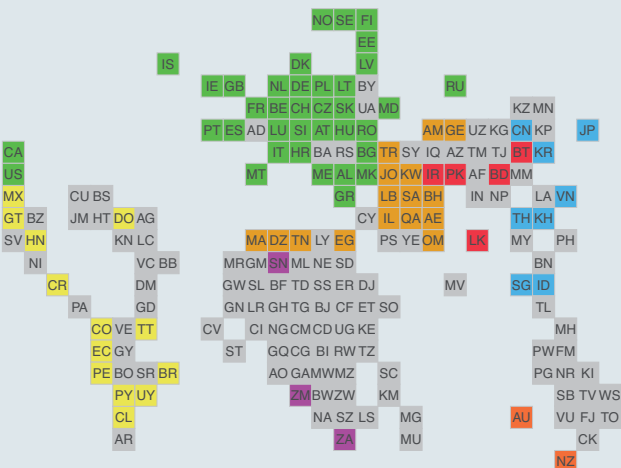
- Asie centrale et Asie du Sud
- Asie de l'Est et du Sud-Est
- Europe et Amérique du Nord
- Amérique latine et Caraïbes
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Océanie
- Afrique subsaharienne
- Données manquantes



(c) À la fin du premier cycle du secondaire

Régions d'ODD

- Asie centrale et Asie du Sud
- Asie de l'Est et du Sud-Est
- Europe et Amérique du Nord
- Amérique latine et Caraïbes
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Océanie
- Afrique subsaharienne
- Données manquantes



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

nationaux ; et (ii) les *initiatives transnationales* (régionales ou internationales) administrées dans plusieurs pays, basées sur un cadre convenu en commun, suivant des procédures similaires produisant des données comparables sur les résultats d'apprentissage.

Les évaluations d'apprentissage menées auprès des ménages peuvent être utilisées pour cibler les populations qui peuvent être ou ne pas être inscrites à l'école ou la fréquenter. Elles comprennent les enquêtes auprès des ménages dont la collecte de données contient un volet évaluation. Un cas particulier au sein de cette dernière catégorie est l'évaluation dirigée par les citoyens à l'initiative d'organisations non gouvernementales (ONG) ou de centres d'études et de réflexion qui ont pour objectif d'exercer une pression sur les gouvernements pour qu'ils rendent des comptes et d'impliquer les citoyens. Ce type d'évaluation étant menée auprès des ménages, elles peuvent « saisir » les compétences des enfants qu'ils soient scolarisés ou non.

L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) est l'une des initiatives de l'ISU pour encourager la collaboration internationale en

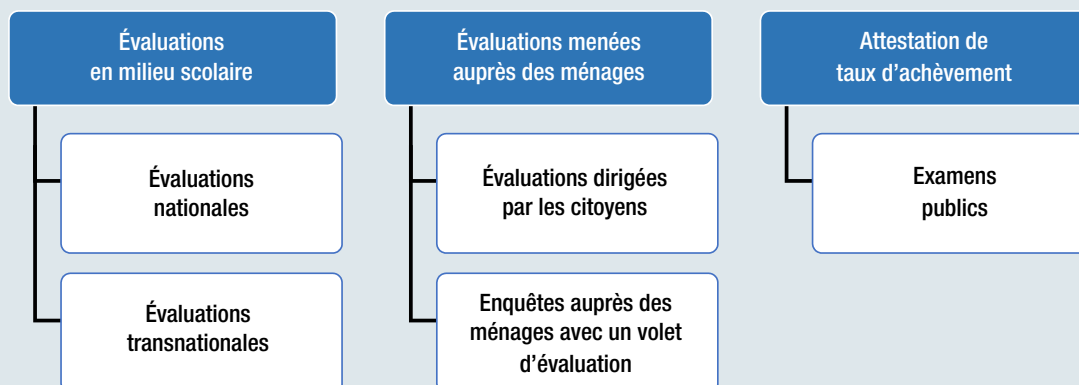
matière d'élaboration d'évaluations à grande échelle. Cette initiative est conçue pour améliorer les résultats d'apprentissage en soutenant les stratégies nationales d'évaluation des apprentissages et en élaborant des indicateurs et des outils méthodologiques comparables au plan international pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des cibles clés de l'ODD 4. Grâce à une approche résolument collaborative, la GAML réunit un large éventail de parties prenantes, incluant les experts et les décideurs impliqués dans les initiatives nationales et transnationales d'évaluation des apprentissages, ainsi que les donateurs et les organisations de la société civile.

Comment mon pays peut-il calculer cet indicateur ?

Plusieurs régions ont mis en œuvre des projets et des mécanismes pour recueillir des données ou harmoniser les normes des EN (**Chapitre 3**). Une initiative transnationale importante d'évaluation auprès des ménages est le Réseau d'action du peuple pour l'apprentissage (Réseau PAL) (*People's Action for Learning Network*)³. Présent dans 13 pays

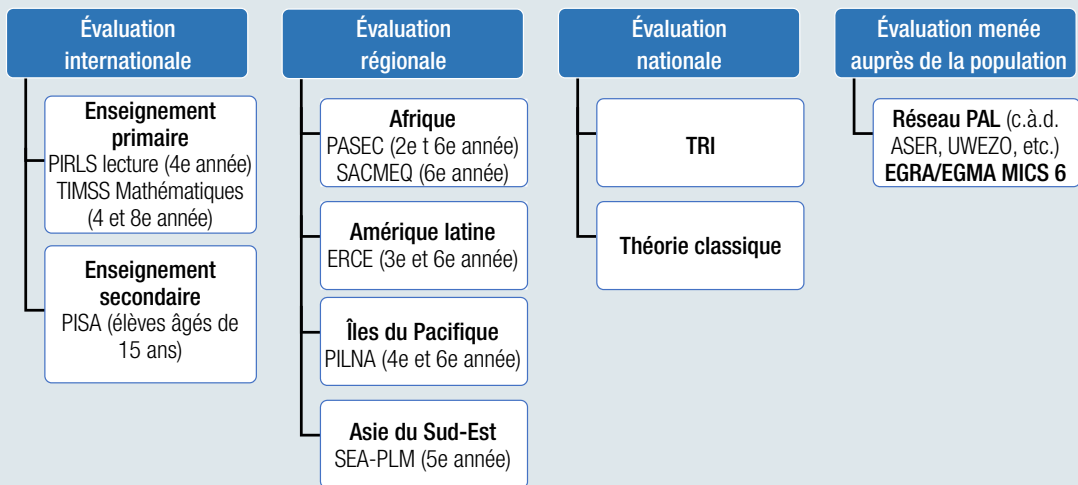
3 <https://palnetwork.org/?lang=fr>

Figure 3. Vue d'ensemble des options d'évaluation



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Figure 4. Types d'évaluation et sources de données

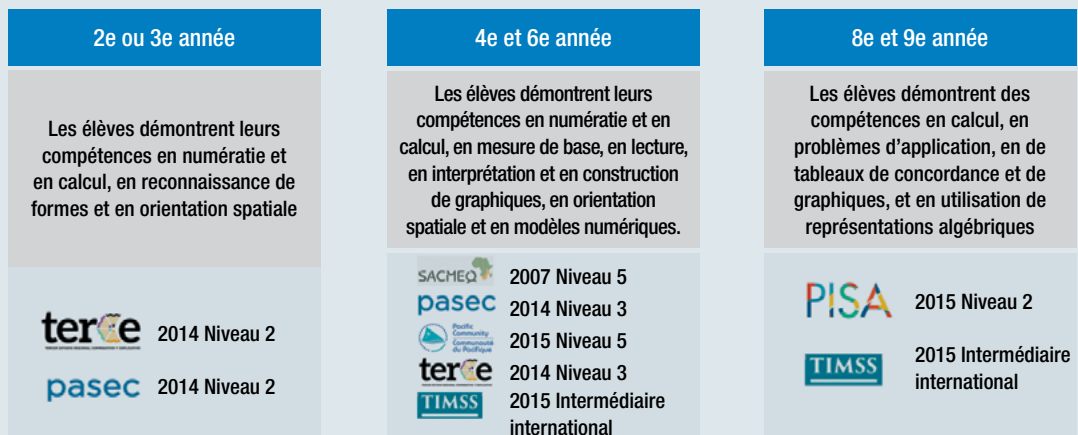


Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

sur trois continents de l'hémisphère Sud, le Réseau PAL soutient l'administration d'évaluations dirigées par les citoyens pour mesurer les compétences de base en lecture et en calcul. Le *Rapport 2018 sur les données de l'ODD 4 : Des données pour promouvoir*

l'apprentissage, publié par l'ISU en 2018, fournit une analyse très approfondie des stratégies actuellement en place pour mesurer les résultats d'apprentissage dans le contexte de l'ODD 4.

Figure 5. Seuils minimaux de compétence des mathématiques



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

Les pays peuvent fournir les données produites par les évaluations internationales, régionales ou nationales. La **Figure 4** résume les différents types d'évaluations, de sources et de méthodes possibles utilisées pour rendre compte de cet indicateur.

Seuils minimaux de compétence

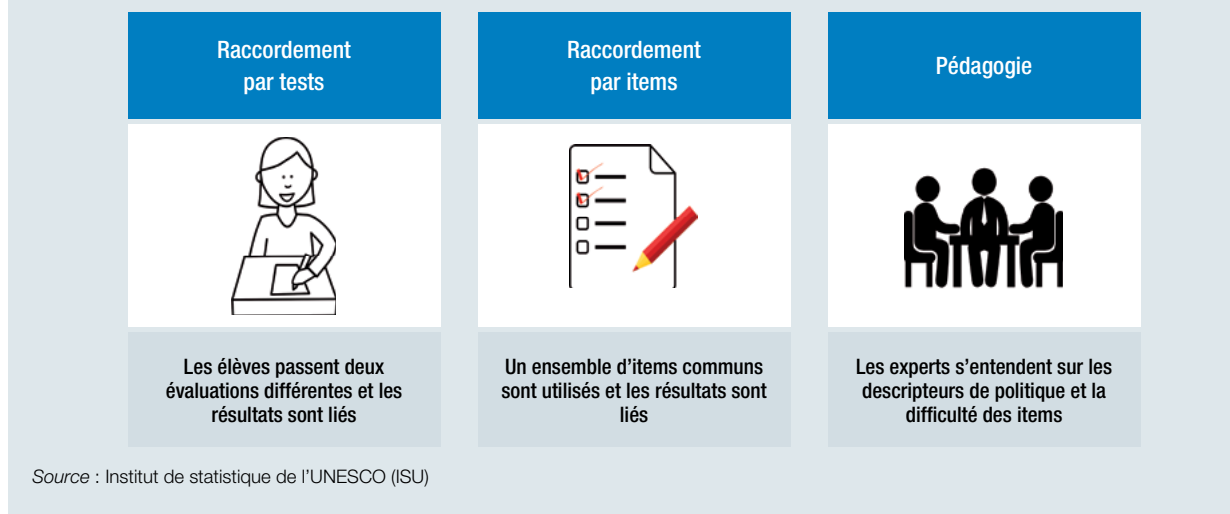
Compte tenu de la diversité des sources existantes utilisées pour produire les données de cet indicateur, il est indispensable de garantir des normes minimales de qualité et de comparabilité afin de suivre adéquatement la proportion d'élèves qui atteignent le seuil minimal de compétence (voir *Définition* ci-dessus). La **Figure 5** montre à quel point la définition de ces seuils minimaux peut varier entre certaines évaluations régionales et internationales.

Dans ce contexte, l'initiative GAML et le GCT ont travaillé en étroite collaboration pour concevoir un protocole commun permettant aux pays de fournir les données de cet indicateur mondial apportant une certaine souplesse méthodologique à ces évaluations, mais garantissant l'alignement et la comparabilité. Ceci est réalisable en reliant les seuils minimaux de compétence des différentes

évaluations. La **Figure 6** présente les trois principales stratégies associées à ce protocole.

- *Raccordement par tests* : les élèves passent deux évaluations (internationale et régionale) et les résultats qu'ils obtiennent aux deux tests seront alignés de manière à pouvoir établir un lien entre les résultats des évaluations régionales menées dans le primaire et les critères internationaux de référence des Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) et du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) pour la lecture, l'écriture et le calcul.
- *Raccordement par items* : méthode statistique qui repose sur les items communs d'une évaluation donnée à divers élèves, qui sont ensuite utilisés pour étalonner le degré de difficulté des items qu'elles ne partagent pas. Le classement par degré de difficulté des données comparées à partir de tests différents permet de construire une échelle unique pour chaque domaine.
- *Étalonnage pédagogique* : sur le plan opérationnel, pour chaque évaluation (nationale ou internationale), un groupe de huit à dix experts d'une matière se réunissent et expriment des avis personnels et indépendants

Figure 6. Solutions pour produire des données comparables à partir d'évaluations différentes



sur chaque item du test pour définir l'alignement et fixer les notes de passage initiales en se basant sur leur compréhension des indicateurs de seuil de compétence et de leur expérience des populations d'élèves.

Arbre de décision pour se procurer les données

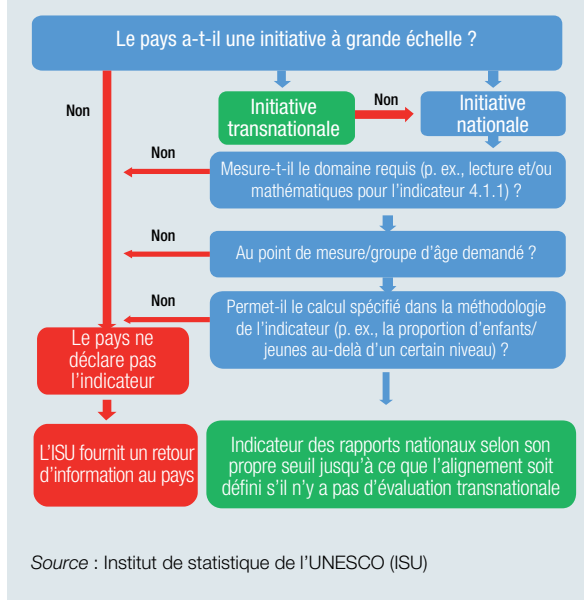
Jusqu'à l'élaboration du processus de mise en adéquation des évaluations internationales, régionales et nationales, il est important d'utiliser une source unique d'information de façon à pouvoir suivre les progrès sur une base comparable. La restriction à appliquer est un niveau et un domaine et elle doit être maintenue entre les années. Un pays peut utiliser diverses sources pour établir le rapport d'une année donnée et de niveaux différents. Par exemple, le même pays pourrait établir un rapport sur les résultats de TERCE dans le cycle primaire et les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans le premier cycle du secondaire.

La **Figure 7** résume la stratégie provisoire d'établissement des rapports fondée sur la disponibilité des données des pays.

Pour établir le rapport de l'indicateur de l'ODD 4.1.1 à l'aide des évaluations nationales, les pays doivent veiller à appliquer les principales composantes suivantes :

- utilisation de la théorie de réponse par item ;
- présentation des résultats en pourcentage des élèves par seuils de compétences ;
- alignement du descripteur du seuil de compétence sur le seuil minimal de compétence ;
- le contenu de l'EN doit couvrir suffisamment le Cadre mondial de contenu (CMC) du domaine concerné, lecture et/ou mathématiques. (L'outil d'alignement des procédures permet cette cartographie) ;
- l'EN respecte le niveau minimal des bonnes pratiques (par ex., outil d'alignement des procédures) ;

Figure 7. Arbre de décision pour se procurer les données



- des notes de bas de page sont ajoutées aux points de données (par ex., nom de l'EN, seuil minimal de compétence et année d'études). Pour plus d'informations sur l'établissement des rapports internationaux, les publications suivantes de l'ISU sont disponibles sur :

- [Manual of Good Practices in Learning Assessment](#) (en anglais)⁴
- [Guide rapide : Établir le bien-fondé de l'évaluation de l'apprentissage](#)⁵
- [Guide rapide : Mettre en œuvre une évaluation nationale de l'apprentissage](#)⁶
- [Outil d'alignement des procédures](#)⁷

4 <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/principles-good-practice-learning-assessments-2017-en.pdf>

5 <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/quick-guide2-making-case-learning-assessments-2018-fr.pdf>

6 <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/quick-guide-3-implementing-national-learning-assessment-2019-fr.pdf>

7 http://gaml.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2018/10/GAML5_4.1.1_02-Procedure-Alignment-Tool_Working-Paper-for-Endorsement-FINAL.pdf

4.2.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

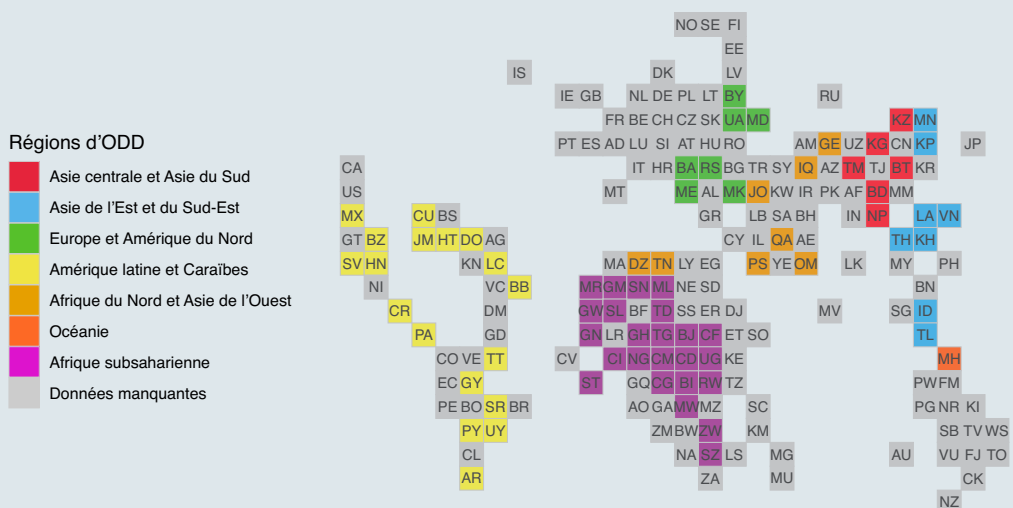
Définition :

Cet indicateur vise à mesurer plusieurs concepts complexes liés à la qualité des soins et de l'enseignement, à l'accès aux programmes, et au développement et à l'apprentissage de l'enfant au début de la scolarité. On espère que d'ici la fin 2019, le Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs de l'ODD approuvera une méthodologie commune pour cet indicateur. Pour l'heure, l'indicateur est le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois dont le développement est en bonne voie dans au moins trois des quatre domaines suivants : alphabétisme-numératie, physique, socioaffectif et apprentissage.

Les domaines compris dans cet indicateur, et actuellement utilisés comme indicateurs indirects pour l'établissement des rapports sur l'indicateur de l'ODD 4.2.1, proviennent de l'Indice de développement de la petite enfance (IDPE) de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS). Ces domaines sont définis opérationnellement comme suit :

- *Alphabétisme-numératie* : on identifie qu'un enfant est en bonne voie de développement s'il peut faire au moins deux des choses suivantes : identifier/nommer au moins dix lettres de l'alphabet ; lire au moins quatre mots simples, courants ; et/ou connaître le nom et reconnaître les symboles de tous les chiffres de 1 à 10.
- *Physique* : on considère qu'un enfant est en bonne voie de développement sur le plan physique s'il peut ramasser un petit objet avec deux doigts (comme un bâton ou une pierre) sur le sol, et/ou si la mère ou la personne qui prend soin de l'enfant ne signale pas que l'enfant est parfois trop malade pour jouer.
- *Socioaffectif* : on considère qu'un enfant est en bonne voie de développement si deux des choses suivantes sont vraies : l'enfant s'entend bien avec les autres enfants ; l'enfant ne donne pas de coup de pied, l'enfant ne mord pas, l'enfant ne frappe pas les autres enfants ; et l'enfant n'est pas distrait facilement.
- *Apprentissage* : on considère qu'un enfant est en bonne voie de développement sur le plan de l'apprentissage, s'il suit des instructions simples sur la manière de faire quelque chose correctement, et/ou si quand on lui donne

Figure 8. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.2.1 (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

quelque chose à faire, il est capable de le faire de manière autonome.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Les pays rassemblent des données sur l'état de développement des enfants par le biais des enquêtes auprès des ménages comme la MICS soutenue par l'UNICEF et les enquêtes démographiques et de santé. Dans les pays à revenu élevé, certains items particuliers inclus dans l'IDPE peuvent être collectés au moyen d'autres mécanismes (autres enquêtes administratives, dossiers administratifs, etc.).

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Les enquêtes auprès des ménages comme les MICS soutenues par l'UNICEF recueillent des données sur cet indicateur (par le biais de l'IDPE) dans les pays à revenu faible et intermédiaire depuis 2010. De nombreux items particuliers inclus dans l'IDPE sont également collectés au moyen d'autres mécanismes dans les pays à revenu élevé (OCDE).

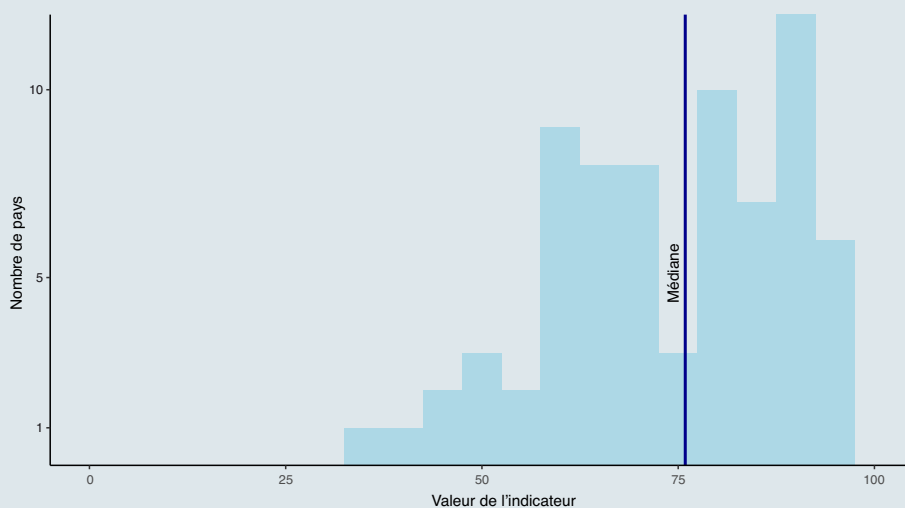
La **Figure 9** indique la répartition des valeurs des pays pour cet indicateur à l'aide de la dernière année disponible depuis 2010. L'indicateur varie de 32 % à 97 % entre les pays pour lesquels des données sont disponibles, et la moitié ont plus de 75 % d'enfants qui sont en bonne voie de développement selon la définition opérationnelle de l'indicateur.

Comment mon pays peut-il calculer cet indicateur ?

L'UNICEF aide les pays à recueillir et analyser les données pour combler les lacunes en matière de données afin de suivre la situation des enfants et des femmes par le biais de son initiative internationale d'enquête auprès des ménages : les MICS. Pour la quatrième édition de MICS (MICS 4), la collecte des données a été élargie de manière à incorporer les quatre domaines qui constituent la définition opérationnelle de cet indicateur.

En tant qu'organisation dépositaire ou codépositaire, l'UNICEF a lancé en 2018 un nouveau processus consultatif national avec les autorités nationales sur un choix d'indicateurs mondiaux de l'ODD

Figure 9. Répartition de l'indicateur 4.2.1 entre les pays (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

relatif à l'enfant afin de respecter les normes et les directives émergentes sur les flux de données pour l'établissement des rapports mondiaux sur l'ODD. Cette consultation a mis un accent particulier sur la rigueur technique, l'appropriation nationale et l'utilisation des données et des statistiques officielles. Dans le cadre de ce processus consultatif, il a été demandé directement aux instituts nationaux de la statistique ainsi qu'aux organismes publics chargés des statistiques officielles de fournir des retours d'information sur la compilation des indicateurs, y compris les sources de données utilisées, l'application des définitions, des classifications et des méthodologies acceptées internationalement pour obtenir les données.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

L'ISU a établi des collaborations directes avec les organisations internationales qui dirigent les évaluations relatives à cet indicateur. Ces organisations envoient les données des pays à l'ISU en respectant les normes et les procédures du cadre de suivi. En conséquence, les pays participant aux évaluations administrées par ces organisations n'ont pas besoin de remplir une enquête supplémentaire pour fournir les données à l'ISU.

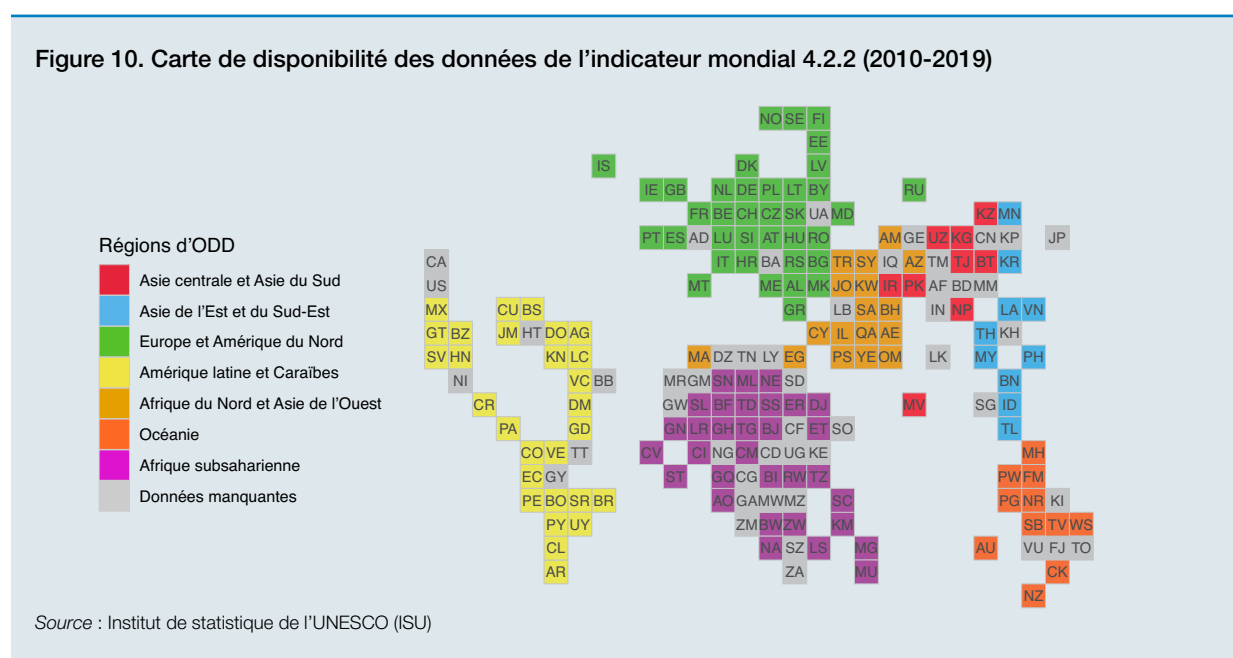
4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

Définition :

Le taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée en primaire) désigne le pourcentage d'enfants d'une classe d'âge donnée qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisé, notamment les programmes qui proposent une combinaison d'enseignement et de soins. La participation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire est incluse. La classe d'âge variera par pays en fonction de l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire.

Un programme d'apprentissage organisé consiste en une série cohérente ou une séquence d'activités éducatives conçues dans l'intention d'obtenir des résultats d'apprentissage prédéterminés ou l'accomplissement d'une série de tâches éducatives spécifiques. Les programmes de développement de la petite enfance ou d'éducation préscolaire sont des exemples de programmes d'apprentissage organisé.

Figure 10. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.2.2 (2010-2019)



Les programmes de développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire sont définis dans la révision 2011 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (CITE, 2011). L'éducation préscolaire est généralement conçue en adoptant une approche holistique pour favoriser le développement cognitif précoce, physique, social et affectif, et familiariser les jeunes enfants à des activités organisées d'instruction hors du contexte familial. L'éducation primaire propose des activités d'apprentissage et éducatives conçues pour doter les élèves des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques, et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des principaux domaines des connaissances et du développement personnel. Elle est centrée sur l'apprentissage à un niveau de complexité élémentaire et peu, voire aucune, spécialisation.

L'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire est l'âge auquel les enfants devraient commencer le niveau éducatif 1 de la CITE (CITE Niveau 1). Quand plus d'un âge est spécifié, par exemple dans différentes régions d'un pays, l'âge officiel d'entrée le plus courant (c.-à-d. l'âge auquel la plupart des enfants dans le pays doivent commencer le primaire) est utilisé pour le calcul de cet indicateur à l'échelle mondiale.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

L'indicateur 4.2.2 fait partie des indicateurs mondiaux qui ont la meilleure couverture. Ceci est dû aux capacités nationales existantes pour collecter les données administratives sur la scolarisation dans l'éducation formelle. De plus, la coopération entre les gouvernements nationaux et l'ISU en matière de données sur la scolarisation est bien établie.

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

L'ISU produit des séries chronologiques basées sur les données sur les inscriptions fournies par les ministères de l'éducation ou les instituts nationaux de la statistique et les estimations de la population établies par la Division Population de l'Organisation

des Nations Unies (ONU). Les données sur les inscriptions sont recueillies à travers l'Enquête annuelle de l'ISU sur l'éducation formelle.

Habituellement, les pays communiquent les données administratives des écoles et d'autres centres d'apprentissage organisé ou les données des enquêtes auprès des ménages sur la scolarisation par année simple d'âge. De plus, ils fournissent les chiffres des recensements de population et des enquêtes pour les estimations de la population par année simple d'âge. Enfin, les données administratives des ministères de l'éducation sur l'âge officiel d'entrée en primaire sont fournies conformément aux niveaux éducatifs définis par la CITE pour assurer la comparabilité au plan international des indicateurs en résultant. Il est également possible de calculer l'indicateur à partir des enquêtes auprès des ménages et les recensements de la population qui collectent des données sur la fréquentation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire par année simple d'âge.

La **Figure 11** indique la répartition des valeurs des pays pour cet indicateur en utilisant la dernière année disponible depuis 2010. L'indicateur varie de 10 % à 99 % entre les pays pour lesquels des données sont disponibles, et dans la moitié d'entre eux plus de 87 % des enfants participent à un apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée en primaire.

Comment mon pays peut-il calculer cet indicateur ?

Comme les données sur la participation sont généralement considérées comme un outil primordial pour la planification de l'éducation, presque tous les pays mènent régulièrement des collectes de données sur la scolarisation et des recensements périodiques. Cependant, certaines lacunes en relation avec l'établissement des rapports internationaux subsistent. Ceci peut s'expliquer par le manque d'articulation entre les organismes nationaux chargés de la collecte des données administratives sur la scolarisation et les organismes fournissant les données sur les estimations de la population. De plus,

l'établissement des rapports internationaux requiert un certain travail de la part des pays pour s'assurer que les données nationales respectent une norme minimale de qualité à des fins de comparaison internationale. L'ISU a élaboré un ensemble d'outils et de stratégies pour aider les instituts nationaux de la statistique et les ministères à gérer et à surmonter les défis liés à la qualité des données. Le Recueil de données 2017 de l'ISU (*Le facteur qualité : renforcer les données nationales pour le suivi de l'Objectif de développement durable 4*) décrit ses stratégies en se focalisant sur la qualité des données en tant que base d'un cadre de suivi efficace.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

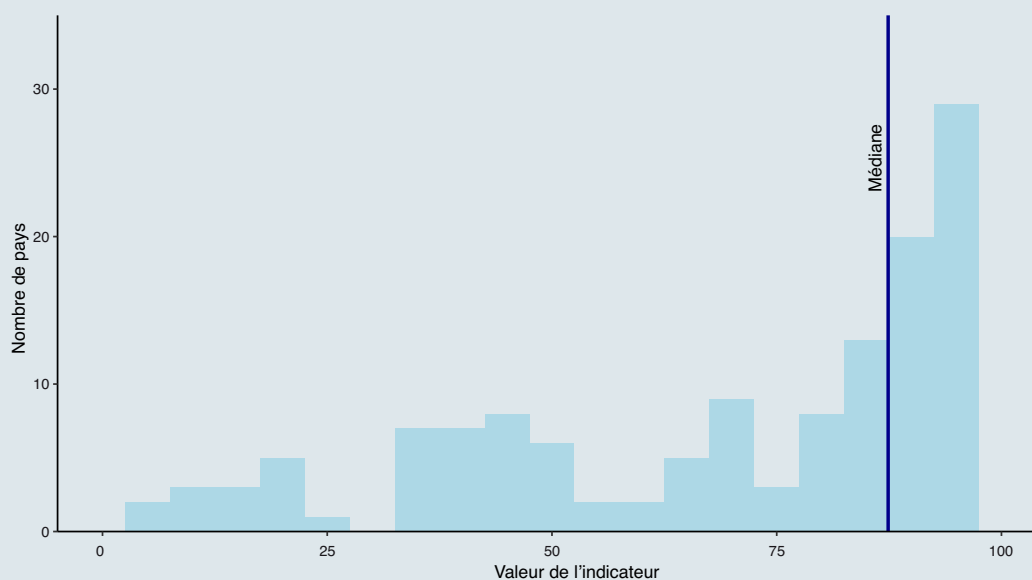
L'ISU travaille régulièrement avec les instituts nationaux de la statistique et les unités statistiques au sein des ministères de l'éducation pour rassembler les données sur la participation à l'éducation. Les données de l'indicateur 4.2.2 sont recueillies par l'ISU au moyen de deux mécanismes :

- **L'Enquête sur l'éducation formelle de l'ISU** : conçue pour recueillir des données comparables au plan international sur l'éducation préscolaire, et les cycles primaires, secondaires et postsecondaire non tertiaire de l'éducation formelle. L'enquête est réalisée chaque année et ses données constituent le tronc central de la base de données sur les statistiques de l'éducation maintenue par l'ISU⁸.
- La **Collecte de données sur l'éducation formelle de l'UOE** : réalisée conjointement par l'ISU, l'OCDE, et l'Office de statistique de l'Union européenne (Eurostat). Les pays participant à la collecte de données de l'UOE (UNESCO OECD Eurostat) coopèrent pour rassembler des données, élaborer et appliquer des définitions communes et des critères pour le contrôle de la qualité et la vérification des données⁹.

8 <http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires>

9 <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uoec-data-collection-manual-2019-en.pdf>

Figure 11. Répartition de l'indicateur 4.2.2 entre les pays (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

4.3.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe

Définition :

Pourcentage de jeunes et d'adultes d'un groupe d'âge donné (15 à 24 ans, 25 à 64 ans, etc.) participant à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle à une période donnée (par ex., au cours des 12 derniers mois).

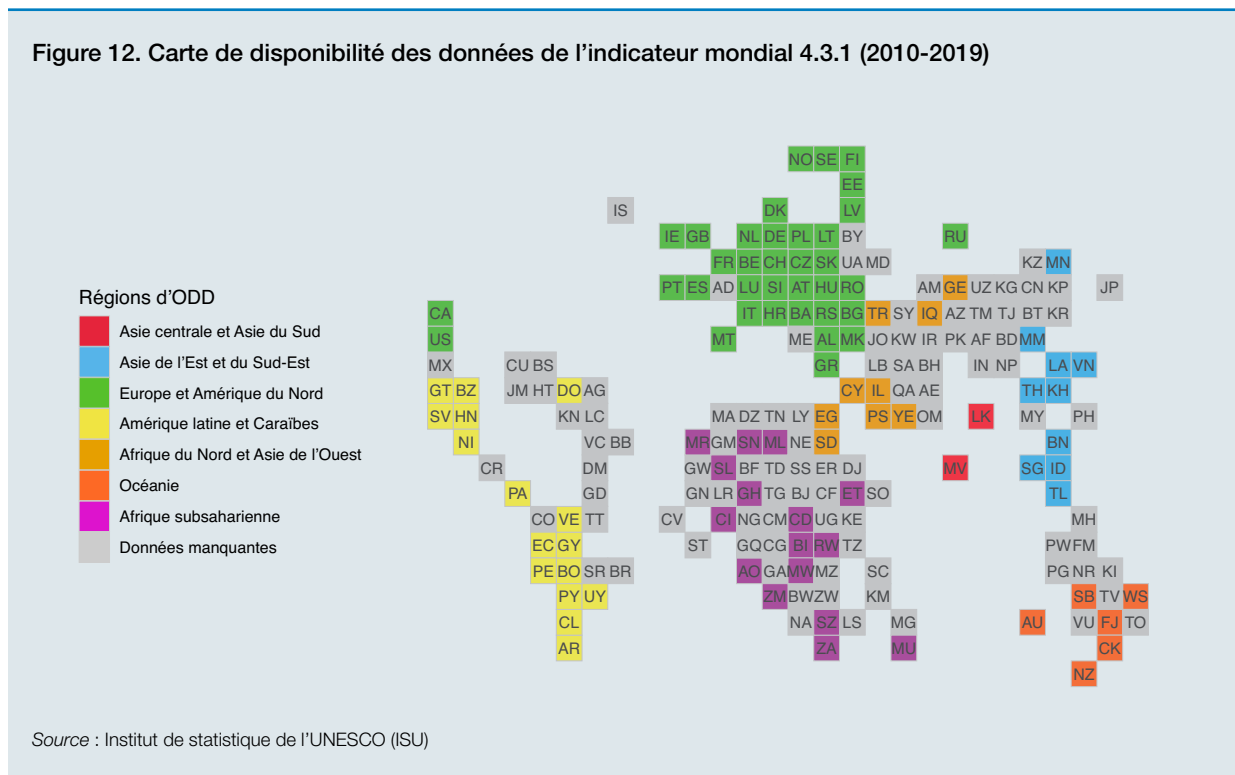
L'éducation et la formation formelle désigne l'enseignement dispensé dans le système des écoles, collèges, lycées, universités et autres établissements officiels d'enseignement qui constitue normalement une « échelle » continue d'enseignement à temps complet pour les enfants et les jeunes et débute habituellement à l'âge de 5 à 7 ans et se poursuit jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, les marches supérieures de cette « échelle » sont des programmes organisés

alternant emploi à mi-temps et participation à mi-temps au système scolaire et universitaire ordinaire.

L'éducation et la formation non formelle désigne toute activité organisée et suivie qui ne correspond pas exactement à la définition donnée ci-dessus de l'éducation formelle. L'éducation non formelle peut avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement et s'adresser à des personnes de tous âges. Elle peut, selon les contextes nationaux, comprendre des programmes éducatifs destinés à alphabétiser des adultes ou transmettre des compétences utiles pour la vie, des compétences professionnelles ou une culture générale.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Le graphique suivant indique les pays qui fournissent les données de l'indicateur 4.3.1 par région. Les pays en gris n'ont pas de données dans la base de données internationale de 2010 à 2019.



Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

La majorité des pays fournissant les données de l'indicateur 4.3.1 sont les pays européens, car l'une des principales sources de données internationales est l'Enquête européenne sur l'éducation des adultes (AES). Les autres sources pertinentes pour cet indicateur sont l'Enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes dans le cadre de son Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) et l'Enquête sur la transition de l'école à la vie active (OIT) (SWTS).

Dans le cadre de ces projets, un échantillon représentatif au plan national de jeunes et d'adultes est interrogé pour savoir s'ils ont participé à des programmes d'éducation et de formation durant les 12 derniers mois. La question est formulée de la manière suivante dans l'AES :

Durant les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis <<mois, année>> avez-vous été étudiant ou apprenti dans un programme d'éducation formelle ou de formation ? [1] Oui [2] Non

Durant les 12 derniers mois, avez-vous participé à l'une des activités suivantes - achevée ou en cours - dans l'intention d'améliorer vos connaissances ou vos compétences dans n'importe quel domaine (y compris les loisirs) pendant vos temps de loisirs ou de travail ? a) Formation, b) Ateliers et séminaires, c) Formation en situation professionnelle, d) Cours privés ? [1] Oui [2] Non

Pour calculer l'indicateur 4.3.1, les pays participants utilisent les données de ces deux questions qu'ils associent aux données sur l'âge et le sexe. L'indicateur final est le pourcentage de réponses affirmatives sur la participation à un programme d'éducation pour chaque sexe/groupe d'âge.

La **Figure 13** indique la répartition des valeurs des pays pour cet indicateur en utilisant la dernière année disponible depuis 2010. L'indicateur varie de 0 % à 74 % entre les pays pour lesquels des données sont disponibles, et dans la moitié d'entre eux moins de 10 % de la population de 15 ans et plus ont participé à des programmes d'éducation formelle ou non formelle et de formation durant les 12 derniers mois.

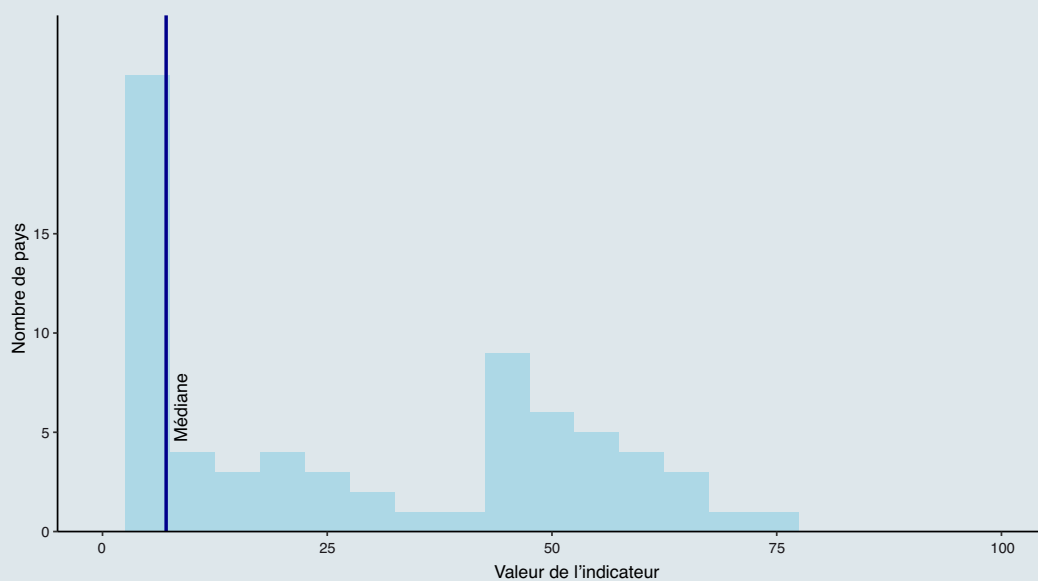
Pour les pays qui n'ont pas participé à ces enquêtes comparatives, une source potentielle de données est l'enquête nationale officielle auprès des ménages. La plupart des États membres de l'ONU administrent régulièrement des enquêtes auprès des ménages qui sont représentatives de la population adulte nationale. Cependant, il existe deux défis principaux liés à l'utilisation de ces données : premièrement, l'établissement d'une période commune de référence, car les collectes de données varient considérablement à cet égard, allant de « la semaine dernière » à une période indéfinie. Deuxièmement, les types de programmes non formels d'éducation et de formation varient également beaucoup entre les pays, ce qui est un défi en matière de comparabilité.

Le GCT a élaboré un ensemble de questions qui peuvent fournir des données appropriées pour l'indicateur (**Annexe A**). Cet ensemble de questions, tel que proposé par le GCT, peut aussi produire des données pour les indicateurs 4.3.3 (enseignement technique et professionnel) et 4.6.3 (programmes d'alphabétisation). En se basant sur la langue déjà évaluée dans les enquêtes comparatives, ces items pourraient être ajoutés au questionnaire, soit dans le cadre de la collecte régulière des données ou comme questions supplémentaires administrées moins régulièrement. Le Costa Rica, par exemple, collecte des informations sur la participation à des programmes formels et non formels d'éducation et de formation dans son enquête périodique sur la population active

Données administratives

Les informations requises pour le suivi de l'indicateur de la Cible 4.3 peuvent aussi être collectées à l'aide des sources de données administratives. Presque tous les pays recueillent des données sur la scolarisation dans les programmes formels d'éducation et de formation. Certains pays produisent également des données sur les inscriptions dans les programmes non formels d'éducation et de formation. Le nombre total de jeunes et d'adultes qui participent à ces programmes divisé par le nombre total de jeunes et d'adultes de la population fournit le taux de participation aux programmes formels et non formels d'éducation et de formation.

Figure 13. Répartition de l'indicateur 4.3.1 entre les pays (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

À cet égard, les données administratives peuvent offrir une source alternative pour le calcul de l'indicateur 4.3.1. Cependant, il est important de souligner que cette stratégie est généralement plus affectée par les problèmes de qualité comme les doublons et la mauvaise couverture. Le champ d'application de l'éducation et de la formation non formelles est si large (cours à distance de courte durée, séminaire et ateliers, formation en situation professionnelle, etc.) qu'il n'est pas réaliste d'espérer une couverture complète à l'aide des données administratives. L'hétérogénéité, la multitude et l'évolution permanente des programmes formels et non formels d'éducation et de formation sont des défis pour les systèmes d'information normalisés établis fondés sur les données administratives.

En conséquence, sans une structure de données très organisée, fondée sur l'identification unique des individus, il est probable que les statistiques

relatives à la participation aux programmes formels et non formels d'éducation et de formation basées sur les données administratives donneront lieu certainement à la duplication des données, c'est-à-dire à une estimation plus élevée de la participation que de participants. L'enquête auprès des ménages est donc une source préférable pour la comparaison internationale de l'indicateur 4.3.1.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

L'ISU travaille directement avec les organisations internationales qui administrent les collectes de données relatives à cet indicateur. Ces organisations envoient les données des pays à l'ISU en respectant les normes et les procédures du cadre de suivi. En conséquence, les pays participant aux projets pertinents administrés par ces organisations n'ont pas besoin de remplir une enquête supplémentaire pour établir les rapports sur les données à l'ISU.

4.4.1. Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence

Définition :

Pourcentage de jeunes (15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui ont entrepris certaines activités en relation avec l'informatique au cours d'une période donnée (par ex., les trois derniers mois).

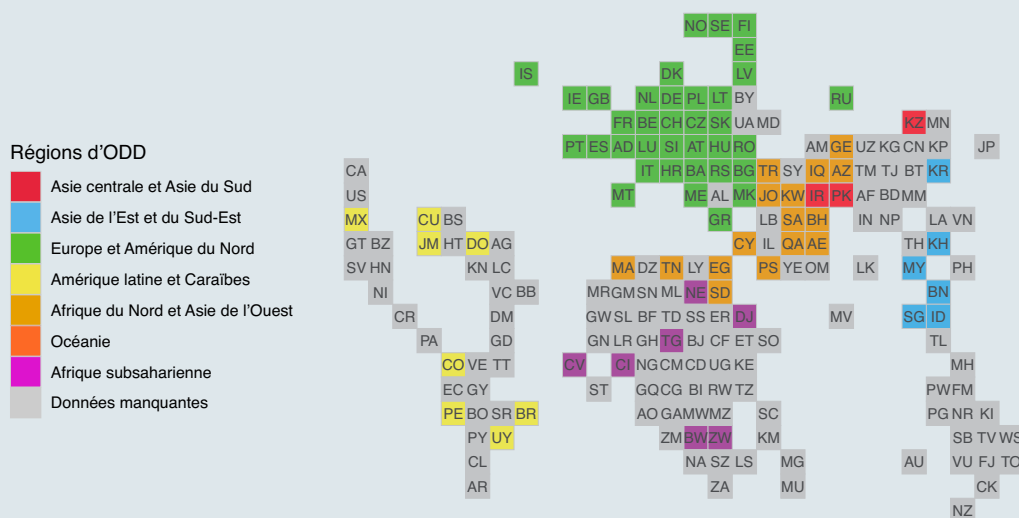
Les activités liées à l'informatique pour mesurer les compétences en TIC incluent :

- copier ou déplacer un fichier ou un dossier ;
- utiliser les outils de copier et coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document ;
- envoyer des courriels avec des pièces jointes (document, image, vidéo, etc.) ;

- utiliser les formules arithmétiques de base dans une feuille de calcul ;
- connecter et installer de nouveaux appareils (modem, caméra, imprimante, etc.) ;
- trouver, télécharger, installer et configurer un logiciel ;
- créer des présentations électroniques avec un logiciel de présentation (incluant du texte, de l'image, du son, de la vidéo ou des graphiques) ;
- transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils ;
- écrire un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation.

Un ordinateur désigne un ordinateur de bureau, un ordinateur portable ou une tablette (ou un ordinateur portable similaire). Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées comme les téléphones mobiles, les postes de télévision.

Figure 14. Carte de la disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.4.1 « copier ou déplacer un fichier ou un dossier » (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Le graphique suivant présente les pays qui fournissent les données de cet indicateur par région. Les pays en gris n'ont pas de données dans la base de données internationale de 2010 à 2019.

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Actuellement, les pays pour lesquels les données de cet indicateur sont disponibles administrent des enquêtes nationales avec des questions fondées sur la méthodologie adoptée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour évaluer les compétences en information et communication. Eurostat organise la collecte de données de 32 pays européens et l'UIT est chargée de la normalisation de la collecte de données dans d'autres pays.

Dans ces enquêtes, les répondants qui ont utilisé un ordinateur (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou autres appareils similaires) au cours des 3 à 12 derniers mois doivent répondre aux questions suivantes¹⁰ :

Avez-vous utilisé un ordinateur (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou un appareil similaire) depuis n'importe quel lieu au cours des trois derniers mois ?

Parmi les activités informatiques suivantes, quelles sont celles que vous avez menées au cours des trois derniers mois ?

Ces questions sont suivies de chaque activité décrite dans la définition de l'indicateur. Les répondants déclarent s'ils ont, ou n'ont pas mené chacune d'elles. Ces réponses sont ensuite associées aux informations sur l'âge.

La **Figure 15** indique la répartition des valeurs des pays pour cet indicateur en utilisant la dernière année disponible depuis 2010. L'indicateur varie de 4 % à 92 % entre les pays pour lesquels des

données sont disponibles, et dans la moitié d'entre eux plus de 54 % des jeunes et de la population adulte ont déclaré qu'ils ont copié ou déplacé un fichier ou un dossier en utilisant un ordinateur.

Comment mon pays peut-il calculer cet indicateur ?

Enquêtes auprès des ménages

La plupart des pays qui fournissent actuellement les données de cet indicateur ont inclus les questions dans une enquête auprès des ménages représentative au plan national. L'entretien suit la même méthode que les enquêtes sociales classiques fondées sur l'autodéclaration, c'est-à-dire qui ne nécessite pas d'évaluation directe des compétences.

Enquêtes réalisées en milieu scolaire

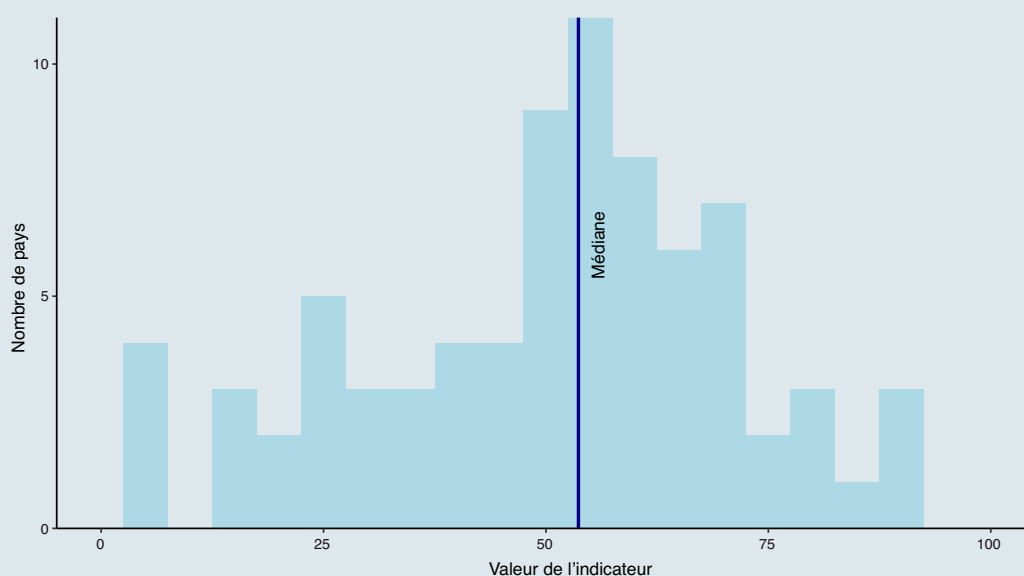
Pour les pays qui n'administrent pas encore d'enquêtes auprès des ménages représentatives au plan national, l'indicateur 4.1.1 pourraient également utiliser dans un premier temps les enquêtes réalisées en milieu scolaire comme source indirecte. Les questions pertinentes relatives à l'utilisation d'un ordinateur et aux activités informatiques peuvent être incluses dans les enquêtes périodiques réalisées en milieu scolaire ou dans les questionnaires associés aux évaluations d'apprentissage. Elles fournissent des informations sur la population des jeunes qui fréquente les écoles. À court terme, cette solution est sans doute plus réalisable pour les pays en raison du coût relativement abordable de l'ajout de questions supplémentaires dans une évaluation nationale par rapport à une enquête auprès des ménages. Les enquêtes réalisées en milieu scolaire ne peuvent toutefois pas servir de source officielle à des fins de comparaison internationale, car l'indicateur vise à donner une évaluation de l'ensemble des populations de jeunes et d'adultes, ceux qui fréquentent les écoles et ceux qui ne sont pas scolarisés.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

L'ISU travaille directement avec l'UIT en tant qu'organismes codépositaires. L'UIT collecte les données sur l'accès des ménages et des individus aux Technologies de l'information et de la

¹⁰ Union internationale des télécommunications (2014). *Manual for Measuring ICT Access and Use by Households and Individuals* (Manuel pour mesurer l'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) des ménages et des individus et leur utilisation).

Figure 15. Répartition de l'indicateur 4.4.1 (« copier ou déplacer un fichier ou un dossier ») entre les pays (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

communication (TIC) et leur utilisation. Ces données sont recueillies annuellement au moyen de deux questionnaires envoyés aux instituts nationaux de la statistique¹¹.

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Définition :

Les indices de parité exigent des données sur des groupes d'intérêt spécifiques. Ils représentent le rapport de la valeur de l'indicateur d'un groupe par rapport à celle d'un autre groupe. Généralement,

le groupe le plus susceptible d'être défavorisé est indiqué par le numérateur. Un indice de parité égal à 1 signifie que les valeurs de l'indicateur des deux groupes sont identiques, tandis que par convention, on interprète les valeurs situées entre 0,97 et 1,03 comme reflétant la parité entre les deux groupes.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Prenant l'indicateur 4.1.1b comme référence, la **Figure 16** indique la disponibilité des données des différents indices de parité. Considérant que les données existantes comparables au plan international sur les résultats d'apprentissage sont produites par des projets transnationaux spécifiques, la disponibilité dépend de la présence de questions spécifiques sur les caractéristiques des élèves. Par exemple, l'indice de parité de l'immigration est disponible pour les pays participants au Laboratoire- latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE) dont les évaluations comprennent des questions

11 <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/datacollection/default.aspx>

sur l'immigration. La Figure indique également qu'il existe une proportion importante de pays pour lesquels les données ne peuvent pas être ventilées par zone urbaine ou rurale (indice de parité par lieu de résidence) ou situation socioéconomique (indice de parité SSE).

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Par exemple, l'Indice de parité entre les sexes (IPS) représente le ratio de la valeur de l'indicateur pour les filles par rapport à la valeur des garçons. Par conséquent, l'IPS de l'indice 4.1.1b résulte de la division de la valeur des indicateurs entre les filles par la valeur entre les garçons. Une valeur située entre 0,97 et 1,03 reflétera la parité entre les sexes, tandis que les valeurs inférieures à 0,97 indiqueront un avantage pour les garçons et les valeurs supérieures à 1,03 un avantage pour les filles.

Les sources des indices de parité sont précisément les indicateurs calculés pour chacune des autres cibles. Cependant, toutes les données utilisées par les indicateurs mondiaux et thématiques ne

permettent pas tous les types de ventilation requis pour le calcul des indices de parité.

4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe

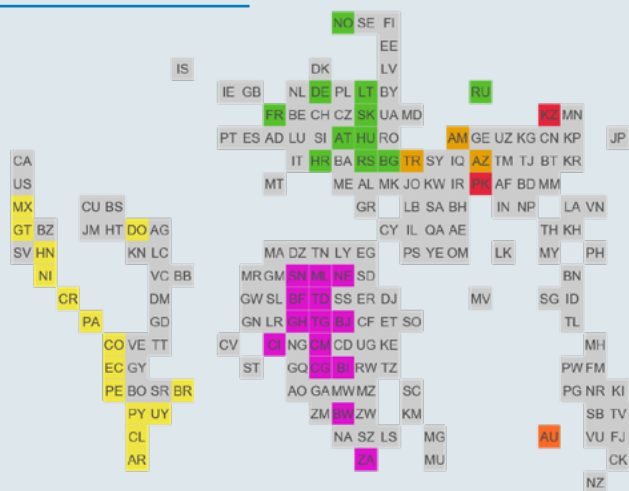
Définition :

Pourcentage de jeunes (15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui ont atteint ou dépassé un niveau de compétence donné en (a) alphabétisme et (b) numératie. Le seuil fixe ou minimal de compétence sera mesuré par rapport aux échelles de l'alphabétisme et de la numératie définies selon aux évaluations nationales, régionales et internationales d'apprentissage.

Le seuil fixe de compétence est la référence minimale des connaissances élémentaires dans un domaine (mathématiques ou alphabétisme) mesurées à travers les évaluations d'apprentissage. Actuellement, la communauté internationale ou les

Figure 16. Carte de disponibilité des indices de parité pour l'indicateur 4.1.1b – mathématiques à la fin du cycle primaire (2010-2019)

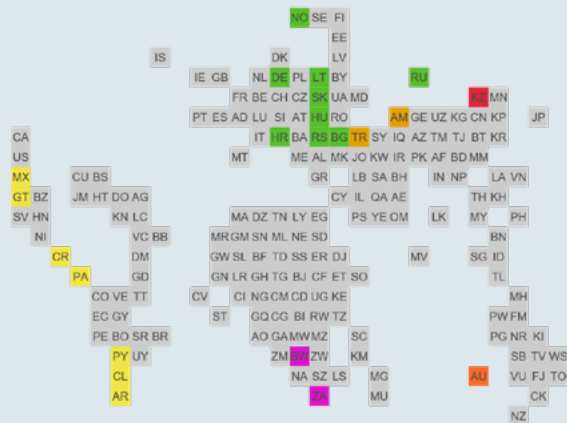
Indice de parité entre les sexes



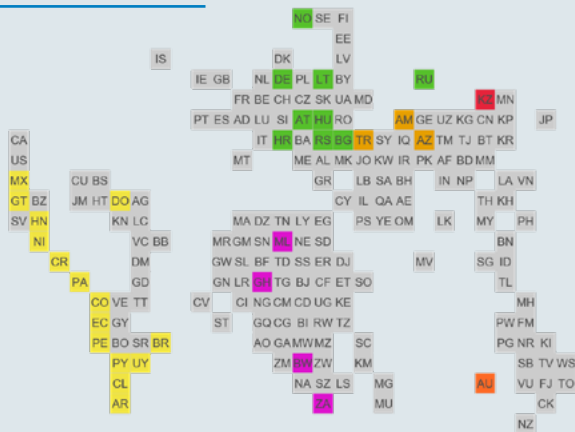
Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Figure 16 (cont). Carte de disponibilité des indices de parité pour l'indicateur 4.1.1b – mathématiques à la fin du cycle primaire (2010-2019)

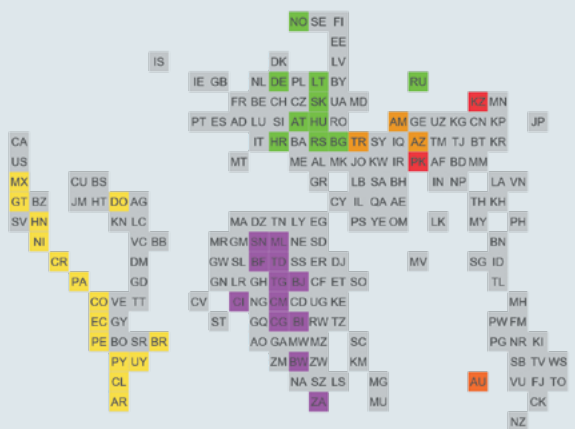
Indice de parité de l'immigration



Indice de parité de localisation



Indice de parité SSE



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

pays n'ont validé aucune norme commune pour établir le seuil fixe ou minimal. L'indicateur présente les données que publient tous les organismes et organisations spécialisés dans les ETN auprès des ménages sur les jeunes et des adultes.

Les concepts d'*alphabétisme fonctionnel* et de *numératie fonctionnelle* sont fondés sur les définitions de l'UNESCO, qui couvrent un continuum de seuils de compétence plutôt qu'une dichotomie. Une personne est *fonctionnellement alphabète* si elle peut participer à toutes les activités exigeant de savoir, lire et écrire pour le fonctionnement efficace de son groupe et de sa communauté, ce qui lui permet de continuer à utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son développement personnel et celui de sa communauté.

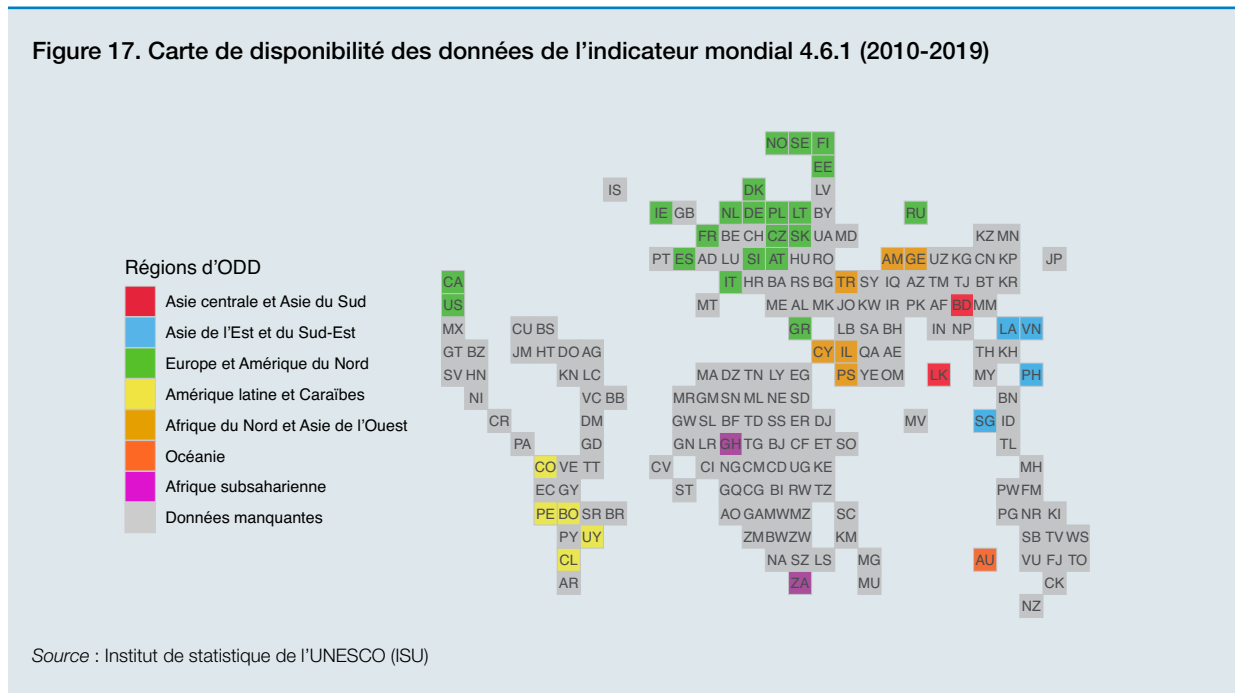
Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Les données de cet indicateur sont recueillies à travers les évaluations des jeunes et des adultes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et du calcul. Plusieurs pays fournissent des données reposant sur des projets internationaux comme l'enquête sur les compétences des adultes de

l'OCDE du PIAAC et l'enquête de la Banque mondiale sur les compétences pour l'employabilité et la productivité (STEP).

L'administration de ces enquêtes implique l'évaluation directe des compétences en lecture, en écriture et en calcul des répondants. Par exemple, les participants au PIAAC peuvent passer un test sur ordinateur ou bien un test sur papier comportant un ensemble de tâches à réaliser, conçues pour ressembler aux activités qu'un individu mènerait normalement dans la vie quotidienne. Les résultats de ce test peuvent donner le seuil de compétence en lecture, en écriture et en calcul des répondants. Les enquêtes PIAAC et STEP peuvent être placées sur une échelle commune, car leur conception est liée au niveau psychométrique.

La **Figure 18** indique la répartition des valeurs des pays pour cet indicateur en utilisant la dernière année disponible depuis 2010. L'indicateur varie de 46 % à 99 % entre les pays pour lesquels des données sont disponibles, et dans la moitié d'entre eux, plus de 84 % des jeunes et des adultes ont déclaré avoir atteint ou dépassé le seuil minimal de compétence en alphabétisme.



Pour des raisons opérationnelles, le suivi des niveaux d’alphabétisme est souvent effectué de manière très limitée, comme la capacité à lire et écrire un énoncé simple. On le fait généralement en posant la question dichotomique suivante dans les enquêtes auprès des ménages : « Savez-vous lire et écrire ? » Cependant, cette approche n’englobe pas de manière adéquate la complexité de l’alphabétisme et de la numératie.

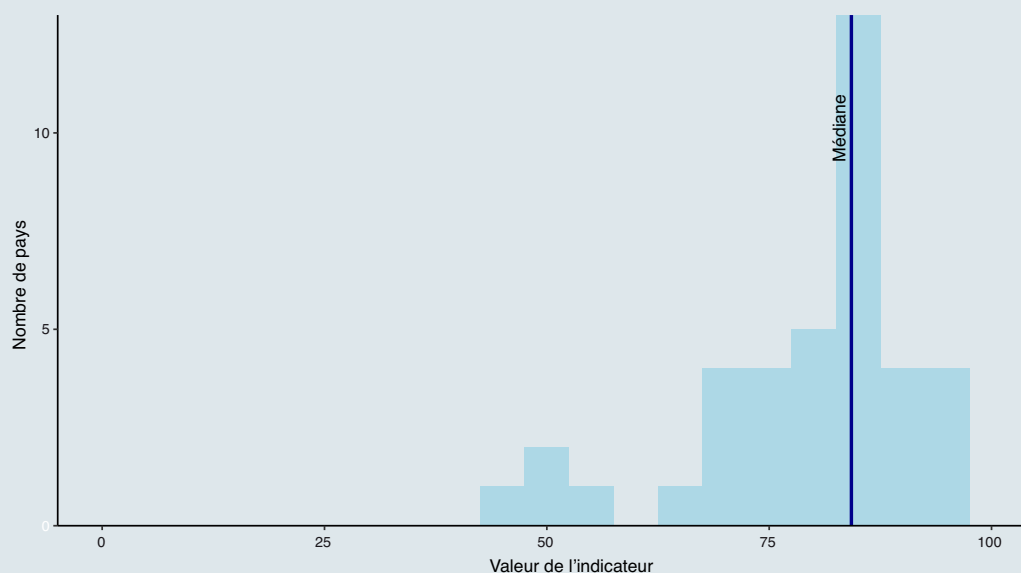
L’ISU a élaboré une version plus courte du Programme d’évaluation et de suivi de l’alphabétisation (LAMP) comme méthode alternative pour la collecte de données comparables sur les compétences en lecture, en écriture et en calcul. La première version de LAMP a été élaborée par l’ISU pour répondre à l’urgence de mesurer l’alphabétisme et la numératie. Elle propose une méthodologie fiable et des outils pour aider les pays, en particulier les pays à revenu faible et intermédiaire, à suivre et à améliorer les compétences en lecture et en écriture. LAMP a été expérimenté dans dix pays : Afghanistan, El Salvador, Jordanie, RPD du Laos, Mongolie, Maroc, Niger, Palestine, Paraguay et Vietnam. Bien

que cette expérimentation ait démontré la valeur de l’approche méthodologique de LAMP, elle a également mis en lumière les défis à relever lors de la mise en œuvre d’évaluations dans différents lieux de résidence et environnements linguistiques. Sur la base de cette expérience, l’ISU a créé un Mini-LAMP que l’on peut adapter pour répondre aux besoins spécifiques des pays.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

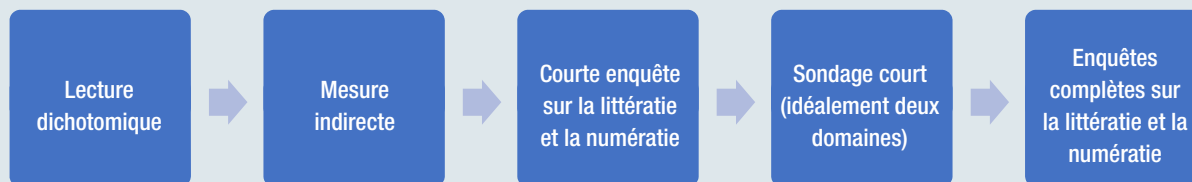
L’ISU travaille directement avec les organisations internationales qui administrent les collectes de données relatives à cet indicateur. Ces organisations envoient les données des pays à l’ISU en respectant les normes et les procédures du cadre de suivi. En conséquence, les pays participant aux projets pertinents administrés par ces organisations n’ont pas besoin de remplir une enquête supplémentaire pour établir les rapports sur les données à l’ISU. Les pays qui ne sont pas impliqués dans de tels projets peuvent aussi prendre part au [programme Mini-LAMP](#) de l’ISU, qui est conçu pour permettre

Figure 18. Répartition de l’indicateur 4.6.1 (lecture) entre les pays (2010-2019)



Source : Institut de statistique de l’UNESCO (ISU)

Figure 19. Stratégies d'évaluation de la lecture, l'écriture et le calcul pour l'indicateur 4.6.1



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

aux pays de réduire les coûts techniques et opérationnels associés aux évaluations d'apprentissage et en même temps produire des données fiables et comparables¹².

Comme indiqué précédemment, il n'existe aucune définition commune de « seuil déterminé de compétence » pour l'alphabétisme et la numératie fonctionnels, ce qui pose un défi pour la mesure mondiale et le suivi. Par conséquent, jusqu'à ce qu'une définition commune soit atteinte, la définition adoptée pour les pays pour lesquels des données sont disponibles dépend des caractéristiques de chaque évaluation sur l'alphabétisme et peut différer entre elles.

4.7.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves

Définition :

Cet indicateur mesure le degré auquel les pays intègrent l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'Éducation au développement durable

12 Plus d'informations sur le programme Mini-LAMP de l'ISU, veuillez consulter le site Internet de l'ISU ou cliquer sur le lien suivant : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uis_minilamp_brochure_v5web.pdf

(EDD), y compris l'éducation au changement climatique, les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans leur système éducatif, plus précisément dans les politiques, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. Il tente de mesurer la quantité et la qualité des intrants du pays ainsi que de déterminer si la qualité de l'offre d'ECM et d'EDD est adéquate pour remplir leur potentiel de transformation.

L'indicateur ne devra pas se limiter à signaler « l'existence » ou « mentionner » l'ECM et l'EDD dans la politique, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves.

L'EDD donne les moyens aux apprenants de prendre des décisions avisées et des actions responsables pour l'intégrité environnementale, la viabilité économique et une société juste pour les générations actuelles et futures, tout en respectant la diversité culturelle. Cela entre dans le champ de l'apprentissage tout au long de la vie et fait partie intégrante d'une éducation de qualité.

L'ECM cultive le respect d'autrui, en développant un sentiment d'appartenance commune à l'humanité et en aidant les apprenants à devenir des citoyens responsables et actifs du monde. L'ECM vise à donner les moyens aux apprenants d'assumer des rôles actifs pour faire face et résoudre les défis mondiaux et contribuer de manière proactive à l'édification d'un monde pacifique, tolérant, inclusif et sûr.

La méthodologie de cet indicateur est toujours en cours d'élaboration et aucune donnée n'est disponible actuellement. Cependant, certains indicateurs thématiques fournissent déjà des informations sur les progrès accomplis sur la Cible 4.7 (voir **Chapitre 2**).

4.a.1 Pourcentage d'écoles disposant : (a) de l'électricité ; (b) de l'Internet à des fins pédagogiques ; (c) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (e) d'un accès élémentaire à l'eau potable ; (f) d'installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; et (g) d'un minimum de lavabos (selon les définitions de l'indicateur WASH (eau, assainissement et hygiène))

Définition :

Pourcentage d'écoles par niveau d'enseignement (primaire, premier et second cycles du secondaire) qui disposent d'un accès à une installation ou un service donné.

- *Électricité* : des sources régulières et facilement accessibles d'électricité (raccordement réseau/secteur, vent, eau, soleil et générateur alimenté au fioul, etc.) qui permettent une utilisation adéquate et durable de l'infrastructure TIC à des fins pédagogiques.
- *Internet à des fins pédagogiques* : un accès à Internet pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage et accessible aux élèves. Internet désigne un réseau informatique mondial interconnecté, qui donne aux élèves un accès à un certain nombre de services, notamment la toile mondiale (World Wide Web) et achemine le courrier électronique, des informations, des divertissements et des fichiers donnés, quel que soit l'appareil utilisé pour y accéder (sans toujours supposer qu'il s'agit d'un ordinateur ; ce peut être un téléphone portable, une tablette, un assistant personnel numérique, une console de jeux, une télévision numérique, etc.). L'accès peut également se faire par le biais d'un réseau fixe à bas ou à haut débit ou d'un réseau mobile.
- *Ordinateurs à des fins pédagogiques* : l'utilisation d'ordinateurs pour soutenir la prestation d'un cours ou des besoins indépendants d'enseignement et d'apprentissage. Ceci peut inclure les activités utilisant les ordinateurs ou Internet pour répondre à des besoins d'information à des fins de recherche ; élaborer des présentations, réaliser des exercices pratiques et des expériences, partager de l'information ; et participer à des forums de discussion en ligne à des fins pédagogiques. Un ordinateur est un appareil électronique programmable qui peut stocker, récupérer et traiter des données, ainsi que partager de l'information de manière hautement structurée. Il effectue à grande vitesse des opérations mathématiques ou logiques selon une série d'instructions ou d'algorithmes. Parmi les ordinateurs on distingue :
 - l'ordinateur de bureau qui reste fixe dans un endroit ; normalement l'utilisateur est placé devant l'ordinateur, derrière le clavier ;
 - l'ordinateur portable qui est suffisamment petit pour être transportable. Il permet habituellement de réaliser les mêmes tâches qu'un ordinateur de bureau. Cette catégorie comprend les ultraportables et les miniportables, mais pas les tablettes et autres appareils portables similaires ;
 - la tablette (ou tout autre ordinateur portable similaire) qui est un ordinateur intégré dans un écran tactile plat. Il fonctionne en touchant l'écran plutôt qu'en utilisant un clavier physique.
- Une *infrastructure intégrée* se définit comme tout environnement intégré relatif aux équipements éducatifs qui sont accessibles à tous les utilisateurs, y compris ceux souffrant de différents types de handicap, pour leur permettre d'accéder aux infrastructures scolaires, de les utiliser et d'en sortir. L'accessibilité inclut la facilité de l'approche, l'entrée, l'évacuation et/ou l'utilisation d'un bâtiment et de ses services et installations

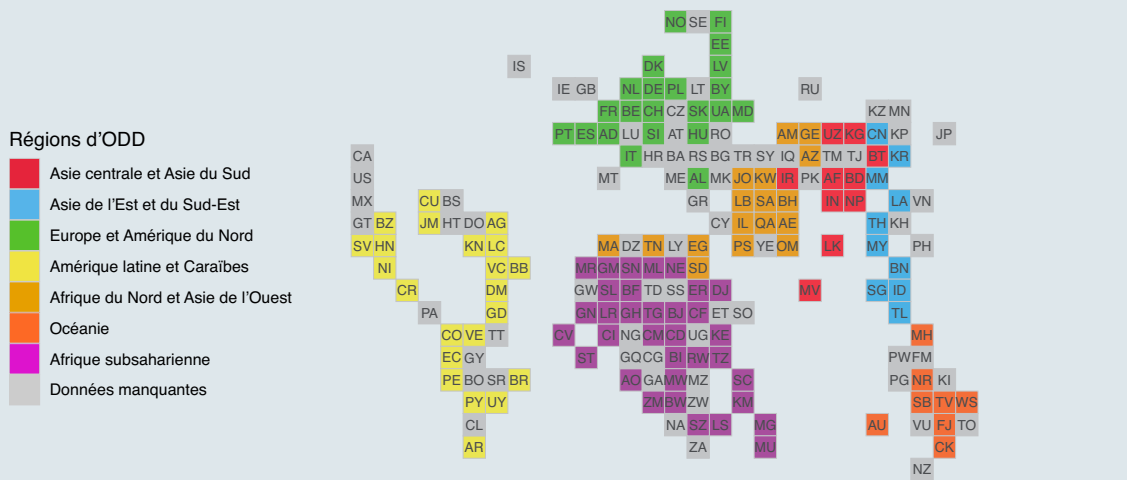
(comme l'eau et l'assainissement), par tous les utilisateurs potentiels avec l'assurance de la santé, la sécurité et le bien-être de l'individu pendant le déroulement de ces activités.

- Les *matériels adaptés* comprennent les matériels d'apprentissage et les produits d'assistance qui permettent aux élèves et aux enseignants souffrant d'un handicap/limites fonctionnelles d'accéder à l'apprentissage et de participer pleinement au cadre scolaire. Les matériels d'apprentissage accessibles incluent les manuels scolaires, les matériels éducatifs, les évaluations et autres matériels qui sont disponibles et fournis dans les formats appropriés comme le format audio, le braille, la langue des signes et les formats simplifiés que les élèves et les enseignants souffrant d'un handicap/limites fonctionnelles peuvent utiliser.
- L'*alimentation de base en eau potable* désigne une source fonctionnelle d'eau potable dans les locaux ou à proximité, et des points d'eau

accessibles à tous les utilisateurs pendant les heures de classe. Une source améliorée d'alimentation en eau potable est un point d'approvisionnement en eau potable conçu de façon à protéger l'eau de toute contamination extérieure, en particulier d'origine fécale. L'eau courante, les puits tubulaires et les forages, les sources d'eau protégées et l'eau de pluie, l'achat d'eau en bouteille et les camions-citernes sont autant d'exemples d'installations améliorées d'alimentation en eau. En revanche, les puits non protégés, les sources et l'eau de surface non protégées (p. ex., rivières, lacs) sont des sources non améliorées d'alimentation en eau.

- Les *installations sanitaires de base* désignent les installations sanitaires fonctionnelles améliorées, séparées pour les hommes et les femmes, dans les locaux ou à proximité. Elles comprennent les latrines à fosse avec plaque, les latrines améliorées à fosse ventilée, les toilettes à chasse d'eau et les toilettes par compostage. Les installations non améliorées comprennent

Figure 20. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.a.1 - l'électricité dans les écoles primaires (2010-2019)



les latrines à fosse sans plaque, les toilettes à accrochage et les toilettes à seau.

- Les *installations de base pour le lavage des mains* désignent les installations fonctionnelles (lavabos) pour le lavage des mains, avec du savon et de l'eau disponible pour toutes les filles et les garçons.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Cet indicateur a une couverture relativement élevée, car il fait partie de l'Enquête consolidée sur l'éducation formelle de l'ISU¹³.

Comment les pays calculent-ils cet indicateur ?

Les pays recueillent habituellement les données pour cet indicateur dans le cadre de l'administration courante des écoles et des autres prestataires d'éducation ou de formation. Dans les pays dont le système éducatif est très décentralisé ou dont le niveau de participation du secteur privé est très élevé, il peut aussi y avoir des défis liés à la coordination des différentes données administratives. Dans ces cas, il est crucial que l'autorité centrale de l'éducation encourage la coopération entre les prestataires d'éducation afin de disposer de données fiables au niveau national.

Comment mon pays peut-il rendre compte de cet indicateur ?

L'ISU travaille régulièrement avec les instituts nationaux de la statistique et les unités statistiques des ministères de l'éducation pour rassembler les données sur l'infrastructure scolaire. Les données de l'indicateur 4.a.1 sont recueillies à travers l'enquête sur l'éducation formelle de l'ISU, qui est conçue pour collecter des données comparables au plan international sur l'éducation préscolaire, les cycles primaire, secondaire et postsecondaire non tertiaire de l'éducation formelle. L'enquête est réalisée chaque année et ses données constituent le tronc central de la base de données sur les statistiques de l'éducation maintenue par l'ISU.

13 <http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires>

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

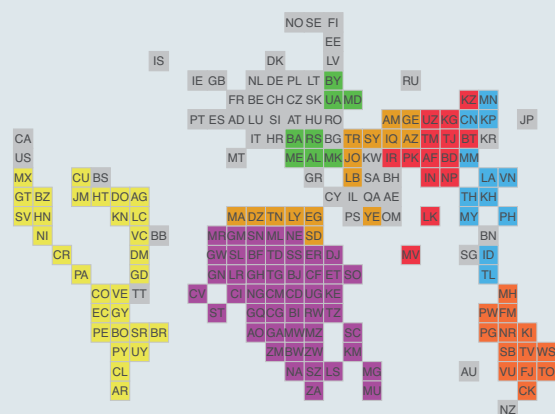
Définition :

Le total de l'Aide publique au développement (APD) pour les bourses d'études dans les pays donateurs est exprimé en dollars des États-Unis au taux de change moyen annuel.

Les bourses d'études sont des aides financières accordées à titre personnel aux élèves et des contributions pour les apprentis. Les élèves et les apprentis bénéficiaires sont les ressortissants des pays en développement. Les aides financières accordées comprennent les subventions bilatérales pour les étudiants des établissements d'enseignement supérieur qui suivent des études ou des programmes de formation à temps complet dans le pays donateur.

Quels sont les pays qui disposent déjà de données pour cet indicateur ?

Figure 21. Carte de disponibilité des données de l'indicateur mondial 4.b.1 : Total de l'APD consacrée aux bourses d'études, par pays récipiendaire (USD constant 2017, millions)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

CITE-E

Une classification internationale des programmes de formation des enseignants et des voies d'accès à la profession enseignante

La définition d'un niveau minimum de formation organisée des enseignants pose un problème difficile de comparabilité. Comme chaque pays a ses propres définitions et normes pour la formation minimale des enseignants, la comparaison de la proportion d'enseignants formés a ses limites. Par exemple, certains pays peuvent considérer un programme de six mois pour les diplômés du secondaire comme une formation minimale, tandis que d'autres pays peuvent exiger un programme d'un an pour les diplômés du supérieur. Par conséquent, l'indicateur seulement décrit la mesure dans laquelle le corps enseignant d'un pays répond aux besoins de ses élèves. normes nationales.

Afin d'améliorer la comparabilité de cet indicateur, l'ISU élabore actuellement une Classification internationale type des programmes de formation des enseignants (CITE-E). Cette classification étend la CITE actuelle aux programmes de formation spécifiques aux enseignants.

La proposition CITE-E permet de classer les programmes de formation des enseignants en fonction des conditions d'admission, de la durée et du niveau d'enseignement visé pour le programme qu'elle est censée enseigner, qui sont les trois dimensions qui sont déjà disponibles et mesurables.

L'ISU, en tant qu'organisme dépositaire de la Cible 4.c.1, coordonne les efforts déployés par les États membres et d'autres organisations internationales pour développer davantage cette proposition. La CITE-E est une première étape vers la mise en place d'une collecte de données mondiales fiables sur les enseignants. Il vise à encourager les initiatives visant à produire des enquêtes sur les enseignants et à y répondre dans les pays et au sein de la communauté éducative mondiale.

2. Indicateurs mondiaux

Outre les 11 indicateurs mondiaux décrits dans le **Chapitre 1**, l'ISU, en collaboration avec les organisations partenaires et des experts des États membres et de la société civile, a élaboré un ensemble supplémentaire de 32 indicateurs. Ces indicateurs fourniront une orientation de suivi pour un ensemble de concepts relatifs à l'éducation associés aux cibles mondiales.

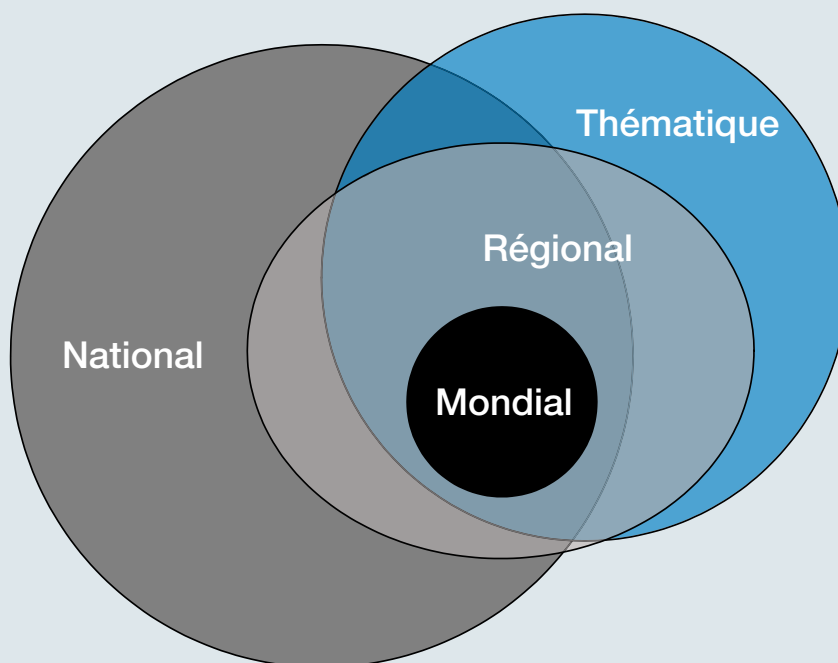
Ces 32 indicateurs supplémentaires forment le cadre thématique de suivi et abordent les aspects de l'ODD 4 qui ne pouvaient pas être traités par le nombre restreint d'indicateurs mondiaux. Le suivi thématique suit les lignes directrices établies par le

Cadre d'action de l'Agenda 2030, qui a été adopté par les 184 États membres de l'UNESCO en 2015.

Cette section décrit les caractéristiques suivantes de chaque indicateur thématique : concept mesuré, définition, méthode de calcul, interprétation, source de données et défis méthodologiques. De nombreux indicateurs thématiques s'appuient sur les données qui sont déjà collectées périodiquement par les pays.

L'une des principales préoccupations liées à la mise en œuvre du cadre thématique de suivi est de s'assurer que les capacités statistiques

Figure 23. Indicateurs thématiques et les quatre niveaux de suivi de l'ODD 4



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

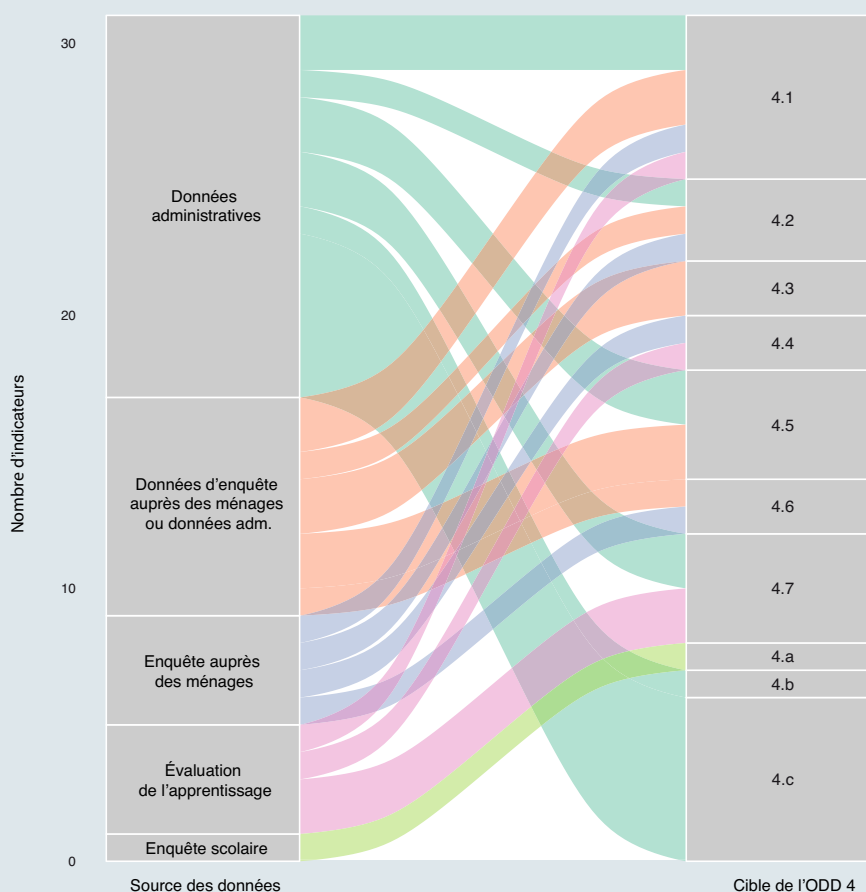
que possèdent déjà les pays seront utilisées au mieux, en donnant la priorité à l'utilisation des sources officielles existantes de données. Comme l'indique la **Figure 24**, la plupart des indicateurs thématiques peuvent être calculés en utilisant les données administratives ou les données provenant des enquêtes auprès des ménages, qui font généralement partie du système statistique national.

À l'heure actuelle, tous les indicateurs thématiques ne disposent pas d'une méthodologie entièrement

opérationnelle. L'ISU s'appuie sur les travaux menés par le GCT pour élaborer et approuver les méthodologies et les protocoles d'établissement des rapports de chaque indicateur thématique. Depuis 2016, le GCT travaille sur les méthodologies de plusieurs indicateurs thématiques et les a approuvées, mais il reste quelques indicateurs dont les méthodologies sont en cours d'élaboration. Les rapports sur les progrès relatifs à l'élaboration des indicateurs restants sont publiés régulièrement sur le [site Internet du GCT](http://unohrls.org/)¹.

1 <http://unohrls.org/>

Figure 24. Sources potentielles de données pour les indicateurs mondiaux et thématiques de chaque cible de l'ODD 4



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

CIBLE 4.1

4.1.2 Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative l'échelle nationale (i) en 2e et en 3e année d'études, (ii) à la fin du cycle primaire, et (iii) à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire



Concept

La référence pour s'assurer que les filles et les garçons achèvent « sur un pied d'égalité un cycle complet d'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire de qualité », comme stipulé dans la Cible 4.1, est également liée aux outils à la disposition des pays pour évaluer la qualité de l'éducation pour tous. Cet indicateur permet d'évaluer si les pays disposent d'EN à grande échelle pour suivre la qualité et l'équité de l'apprentissage.



Définition

Savoir si une évaluation, nationale ou internationale, des résultats d'apprentissage a été menée au cours des cinq dernières années en : (a) lecture, écriture ou langue et (b) mathématiques aux stades importants de l'enseignement.

Une *évaluation des résultats d'apprentissage* est un test ou un examen qui mesure les acquis des élèves à un âge ou une année d'études donnés dans un choix de matière.



Méthode de calcul

L'indicateur est exprimé en répondant simplement « oui » ou « non » pour chaque domaine d'étude et stade de l'enseignement sur une période de cinq ans.



Interprétation

✓ « Oui » indique que

le pays effectue régulièrement le suivi des résultats d'apprentissage à un stade d'enseignement donné et dans des domaines d'étude donnés. Il peut ainsi examiner et adapter ses politiques nationales d'éducation et d'apprentissage pour veiller à ce que tous les enfants et les jeunes aient la possibilité d'acquérir les compétences fondamentales à chaque niveau d'enseignement et dans chaque domaine d'étude.



Data sources

Les évaluations d'apprentissage à grande échelle d'un échantillon représentatif au plan national qui fournissent des données sur chaque domaine d'étude et stade de l'enseignement. La principale source de données existante pour cet indicateur est disponible auprès des bureaux nationaux des programmes scolaires et des évaluations, des ministères de l'éducation ou, dans certains cas, auprès des organisations internationales qui dirigent les évaluations d'apprentissage (CONFEMEN, EQAP, IEA, OCDE, SACMEQ et LLECE).

4.1.3 Taux brut d'admission en dernière année du niveau (primaire, premier cycle du secondaire)



Concept

Tandis que l'indicateur mondial est axé sur l'achèvement d'un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire qui « débouche sur un apprentissage véritablement utile », l'objectif de l'indicateur thématique 4.1.3 est de mesurer l'impact des politiques sur l'accès et la progression des élèves jusqu'à la dernière année d'études de ce niveau d'enseignement. Le nombre obtenu donne une idée de la capacité du système éducatif à permettre aux élèves d'avancer jusqu'à la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné et de l'achever.



Définition

Nombre total de nouveaux entrants en dernière année d'études du cycle primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire général, quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge d'entrée théorique jusqu'à la dernière année d'études du cycle primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire général.

L'âge d'entrée théorique en dernière année d'études est l'âge auquel les élèves entrent en dernière année s'ils ont commencé l'école à l'âge officiel d'entrée en primaire, s'ils ont étudié à temps complet et s'ils ont progressé sans redoubler ou sauter une classe.



Méthode de calcul

$$\text{Taux brut de scolarisation} = \frac{\text{Nombre de nouveaux entrants en dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné}}{\text{Population ayant l'âge d'entrée théorique en dernière année d'études de ce niveau d'enseignement}}$$

L'indicateur est le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'enseignement donné, quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge d'entrée théorique en dernière année d'études de ce niveau d'enseignement.



Interprétation

↑ **Un degré plus élevé d'achèvement indique**

un niveau élevé d'achèvement du cycle primaire et du premier cycle du secondaire.



Data sources

Les informations relatives aux nouveaux entrants dans chaque niveau d'études de ce niveau d'enseignement (c.-à-d. les inscrits moins les redoublants de la dernière année d'études), à la population ayant l'âge d'entrée théorique en dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement, et aux données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement sont nécessaires pour cet indicateur. Les principales sources de données existantes pour cet indicateur sont disponibles à partir des données administratives des écoles sur les inscrits, les redoublants ou les nouveaux entrants par année d'études, les recensements de la population ou les estimations de la population par âge simple, les données administratives des ministères de l'éducation sur la structure du système éducatif.

4.1.4 Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)



Concept

Cet indicateur indique combien de personnes d'un groupe d'âge donné ont achevé un niveau d'enseignement donné. De plus, en choisissant un groupe d'âge légèrement supérieur au groupe d'âge standard pour achever chaque niveau d'enseignement, l'indicateur thématique 4.1.4 mesure combien d'enfants et d'adolescents entrent à l'école plus ou moins à l'âge prévu et progressent tout au long de leur scolarité sans retard excessif.



Définition

Pourcentage de la cohorte d'enfants et de jeunes ayant trois à cinq ans de plus que l'âge théorique de la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement qui ont achevé ce niveau d'études.

L'âge théorique de la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves entrent dans l'année d'études s'ils ont commencé l'école à l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire, s'ils ont étudié à temps complet et s'ils ont progressé sans redoubler ou sauter une classe.



Méthode de calcul

$$\text{Taux d'achèvement} = \frac{\text{Nombre de personnes d'un groupe d'âge X qui ont achevé le niveau Y}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Cet indicateur est le nombre de personnes du groupe d'âge donné qui ont achevé au moins la dernière année d'études du niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe d'âge.



Interprétation

↑ Un taux plus élevé indique que

l'ensemble des enfants et des adolescents ou plus (si 100 %) ont achevé un niveau d'enseignement au moment où ils avaient trois à cinq ans de plus que l'âge officiel d'entrée dans la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné. Un taux d'achèvement faible indique une entrée faible ou retardée dans un niveau d'enseignement donné, un niveau élevé d'abandon, un niveau élevé de redoublement, un achèvement tardif, ou une combinaison de ces facteurs.

Quand il est ventilé par sexe, lieu de résidence et d'autres caractéristiques, cet indicateur permet d'identifier les groupes de population exclus.



Data sources

Les données requises pour cet indicateur peuvent être recueillies à partir des recensements de la population, des enquêtes auprès des ménages qui collectent des données sur le niveau

d'enseignement le plus élevé ou l'année d'études la plus élevée achevée par les enfants ou les jeunes d'un ménage par le biais des autodéclarations et des déclarations des ménages. L'enquête remplie par une personne ou par le chef de famille (personne de référence) indique l'année d'études la plus élevée et/ou le niveau d'enseignement le plus élevé achevés par cette personne ou chaque membre du ménage. Les données administratives des ministères de l'éducation et/ou des organismes publics concernés sur la structure du système éducatif sont également nécessaires.

Les enquêtes sur la population active peuvent servir de données pour l'achèvement du premier cycle et du second cycle de l'enseignement secondaire si elles recueillent des données sur les groupes d'âge concernés. Les enquêtes internationales par échantillon, comme les Enquêtes démographiques et de santé (par ex., DHS)² ou les MICS³ sont aussi des sources potentielles de données. Ces enquêtes sont conçues pour répondre aux besoins de données internationales convenus en commun, tout en fournissant des données à des fins de politiques nationales. Par ailleurs, ces enquêtes sont menées régulièrement dans un choix de pays, en moyenne tous les trois à cinq ans, et permettent une comparabilité internationale.

4.1.5 Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)



Concept

L'achèvement « sur un pied d'égalité d'un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité » auquel se réfère la Cible 4.1 est directement lié à la réduction du taux d'élèves non scolarisés. Cet indicateur identifie la taille de la population, qui se situe dans la tranche d'âge officielle d'un niveau d'enseignement donné, qui n'est pas inscrite à l'école.



Définition

Enfants et jeunes qui se situent dans la tranche d'âge officielle du niveau d'enseignement donné, qui ne sont pas inscrits dans l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ou l'enseignement supérieur.



Méthode de calcul

$$\text{Taux d'enfants non scolarisés} = \frac{\text{Nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'éducation préscolaire, les enseignements primaire, secondaire et supérieur}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Cet indicateur est le nombre d'élèves ayant l'âge officiel du niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire ou supérieur) qui est soustrait de la population totale du même âge et le résultat est exprimé en pourcentage de cette population du même âge.

2 <http://dhsprogram.com/>

3 <http://mics.unicef.org/>



Interprétation



Plus le nombre est élevé

plus il est nécessaire de se concentrer sur l'amélioration de l'accès à l'école. Certains enfants ne sont jamais allés à l'école ou ne pourront même pas s'inscrire tardivement. D'autres enfants peuvent avoir été inscrits au départ mais ont abandonné avant d'avoir atteint l'âge d'achèvement théorique d'un niveau donné.



Data sources

Des informations sont nécessaires sur les inscriptions par année simple d'âge dans chaque niveau d'enseignement, l'estimation de la population par année simple d'âge et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement. Les données administratives contenues dans les enquêtes menées auprès des ménages ou réalisées en milieu scolaire sur les inscriptions par année simple d'âge sont les principales sources de données possibles pour cet indicateur. Les recensements de la population et les enquêtes des estimations de la population sont des sources utiles si elles utilisent les données administratives sur les inscriptions.

Les ministères et les organismes publics concernés sont une autre source possible de données administratives sur la structure (âge d'entrée et durée) du système éducatif.

4.1.6 Pourcentage d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)



Concept

Cet indicateur mesure les progrès accomplis pour s'assurer que toutes les filles et tous les garçons achèvent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité. De plus, cet indicateur vise à s'assurer que les élèves atteignent au moins les seuils minimaux de compétence en lecture et en mathématiques à chaque niveau. Les enfants peuvent avoir dépassé l'âge normal d'une année d'études parce qu'ils ont commencé l'école tardivement et/ou qu'ils ont redoublé une ou plusieurs années d'études.



Définition

Pourcentage d'élèves de chaque niveau d'enseignement (cycle primaire et premier cycle du secondaire de l'enseignement général) qui ont au moins deux ans de plus que l'âge théorique de leur année d'études.

L'*âge théorique d'une année d'études donnée* est l'âge auquel les élèves entrent s'ils ont commencé l'école à l'âge officiel d'entrée en primaire, s'ils ont étudié à temps complet et s'ils ont progressé sans redoubler ou sauter une classe.



Méthode de calcul

$$\text{Plus âgé} = \frac{\text{Somme des effectifs scolarisés qui ont deux ans ou plus que l'âge théorique}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Cet indicateur indique la somme des effectifs scolarisés de tous les niveaux d'études d'un niveau enseignement donné qui ont deux ans ou plus que l'âge théorique de ce niveau d'études donné. La somme totale est exprimée en pourcentage du total des effectifs scolarisés du niveau d'enseignement donné.



Interprétation



Les valeurs faibles indiquent que...

que la majorité des élèves commencent l'école à l'âge prévu et progressent avec des taux minimums de redoublements. La progression des élèves plus âgés et les redoublements importants doivent être découragés, car tous deux sont associés à de résultats scolaires plus faibles.



Data sources

Des informations sont nécessaires sur les inscriptions par année simple d'âge dans chaque niveau d'enseignement, l'estimation de la population par année simple d'âge et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement. Les principales sources d'information possibles pour cet indicateur sont les données administratives contenues dans les données des enquêtes menées auprès des ménages ou réalisées en milieu scolaire sur les inscriptions par année simple d'âge. Les recensements de la population et les enquêtes des estimations de la population sont des sources utiles si elles utilisent les données administratives sur les inscriptions.

Les ministères et les organismes publics concernés sont une autre source possible de données administratives sur la structure (âge d'entrée et durée) du système éducatif.

4.1.7 Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti par le cadre juridique



Concept

La Cible indique clairement l'inclusion de tous les garçons et de toutes les filles dans l'éducation. Pour soutenir cette Cible, l'indicateur 4.1.7 mesure l'engagement du gouvernement à garantir le droit à l'éducation pour tous.



Définition

Le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire gratuites ou obligatoires (ou les deux), auxquelles les enfants et les jeunes ont droit légalement. Le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire auquel les enfants ont droit légalement doit idéalement correspondre au

nombre d'années d'études des cycles primaire et secondaire que les jeunes doivent avoir achevé avant de quitter l'école.

Les années d'éducation préscolaire couvertes à titre légal ne sont pas comprises dans cet indicateur (le préscolaire est évalué par l'indicateur thématique 4.2.5).



Méthode de calcul

Inscrire le nombre d'années d'études des cycles primaire et secondaire qui sont garanties. Lorsqu'on utilise les âges au lieu des années d'études, soustraire de l'âge le plus élevé soit l'âge le plus faible si c'est l'âge auquel un enfant doit être scolarisé en primaire soit, dans le cas contraire, soustraire l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Si l'âge le plus élevé est l'âge au début de la dernière année d'enseignement gratuit ou obligatoire, il sera nécessaire d'ajouter 1 au résultat.



Interprétation



Plus le nombre est élevé

plus il est probable que les enfants et les jeunes resteront plus longtemps à l'école et auront la possibilité d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires à chaque niveau d'enseignement.



Data sources

La plupart des pays ont une législation et des normes sur l'accès à la scolarité qui spécifient les âges et le niveau d'enseignement (généralement l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire) auxquels les enfants doivent commencer l'école. Ce type de législation spécifie également le nombre d'années d'études qui sont garanties ou l'âge auquel les jeunes peuvent quitter l'enseignement ou, dans certains cas, les deux.

L'indicateur dépend des données administratives sur la structure du système éducatif provenant des ministères de l'éducation.

CIBLE 4.2

4.2.3 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison



Concept

À la maison, les personnes qui s'occupent des enfants sont chargées d'établir un environnement sûr, stimulant et propice, d'assurer la direction de la vie quotidienne et de donner des conseils. Les interactions de l'enfant avec des personnes responsables, qui sont sensibles et à l'écoute de ses capacités émergentes, sont essentielles pour le développement social, affectif et cognitif. Ce type de prise en charge positive peut aider l'enfant à se sentir valorisé et accepté, favoriser des réactions saines, être un modèle de relations acceptables, et contribuer à sa future réussite scolaire et professionnelle.

Cet indicateur fournit une évaluation générale de la façon dont les adultes d'un foyer interagissent avec l'enfant de manière efficace et stimulante pour promouvoir l'apprentissage et l'état de préparation à l'école.

Des travaux méthodologiques supplémentaires seront nécessaires pour s'assurer que la mesure proposée est pertinente pour les enfants du monde entier.



Définition

Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui vivent dans des ménages où leur mère, leur père ou d'autres adultes participent avec eux aux types d'activités suivantes : lire ou regarder des livres d'images, raconter des histoires, chanter des chansons, emmener l'enfant en promenade, jouer et nommer, compter et/ou dessiner.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'enfants de 36 à 59 mois qui participent à des activités pertinentes}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

L'indicateur est le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois participant à des activités dans les domaines mesurés.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

qu'un grand nombre d'enfants vivent dans des ménages qui les soutiennent et leur offrent des environnements d'apprentissage stimulants.



Data sources

Élaborées par l'UNICEF depuis 2002, les MICS définissent quatre domaines de soins familiaux : 1. L'écoute et l'acceptation ; 2. Le soutien à l'apprentissage ; 3. Les méthodes disciplinaires ; 4. L'écoute durant l'alimentation. De plus, elles définissent trois domaines de ressources pour les soins : 1. La disponibilité et le recours à des aidants alternatifs ; 2. L'implication du père à l'égard de l'enfant ; 3. Les symptômes de dépression maternelle.

4.2.4 Taux brut de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance (a) au préprimaire et (b) dans le développement éducatif de la petite enfance



Concept

L'indicateur thématique 4.2.4 évalue la capacité du système éducatif à scolariser les enfants ayant l'âge de fréquenter des programmes de développement de la petite enfance. L'indicateur traite le niveau général de la participation aux deux catégories de programmes de développement de la petite enfance : l'éducation préscolaire et le développement éducatif de la petite enfance.



Définition

Inscriptions totales dans (a) l'éducation préscolaire [CITE, 02] et les programmes (b) de développement éducatif de la petite enfance [CITE, 01] quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge théorique de la catégorie correspondante de la CITE.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits dans les programmes de développement éducatif de la petite enfance}}{\text{Population ayant l'âge théorique de fréquenter les programmes de développement éducatif de la petite enfance}}$$

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits dans l'éducation préscolaire}}{\text{Population ayant l'âge théorique de fréquenter l'éducation préscolaire}}$$

Le nombre d'enfants inscrits de chacun des deux programmes de développement de la petite enfance est exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge théorique de chaque groupe correspondant.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique généralement

un degré plus élevé de participation, que les élèves appartiennent au groupe d'âge théorique ou non. Lorsqu'un pays atteint la pleine participation (100 %), ceci indique que le système éducatif est capable d'accueillir l'ensemble de sa population en âge de fréquenter l'éducation préscolaire, mais n'indique pas le pourcentage déjà inscrit.



Data sources

Pour mesurer cet indicateur, des informations sont nécessaires sur les inscriptions dans l'éducation préscolaire et les programmes de développement éducatif de la petite enfance, les estimations de la population par année simple d'âge (si elles utilisent les données administratives) et des données sur la structure (âge d'entrée et durée) de l'éducation préscolaire. Les données administratives compilées dans les écoles ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les inscriptions sont les principales sources d'information de cet indicateur. Les recensements de la population et les enquêtes des estimations de la population sont des sources utiles si elles utilisent les données administratives sur les inscriptions. Les ministères et les organismes publics concernés sont d'autres sources possibles pour obtenir les données administratives sur la structure (âge d'entrée et durée) de l'éducation préscolaire.

4.2.5 Nombre d'années d'enseignement préscolaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti par le cadre juridique



Concept

La Cible 4.2 stipule que « toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». L'accès universel à ce niveau d'enseignement est directement lié au coût que représente pour les familles l'inscription de leurs enfants ainsi qu'aux dispositions légales relatives au droit à l'éducation à ce niveau. Par conséquent, cet indicateur vise à traiter les cadres juridiques en place pour garantir la réalisation de la Cible 4.2 de l'ODD.



Définition

Le nombre d'années d'éducation préscolaire auquel les enfants ont légalement droit qui sont gratuites ou obligatoires ou les deux.

La plupart des pays ont une législation qui précise l'âge et le niveau d'enseignement (généralement l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire) auxquels les enfants doivent commencer l'école. Ce type de législation précise également le nombre d'années d'études qui sont garanties ou l'âge auquel les jeunes peuvent quitter l'enseignement ou, dans certains cas, les deux.

Le nombre d'années d'éducation préscolaire auquel les enfants ont légalement droit doit idéalement correspondre au nombre d'années d'études de l'éducation préscolaire que les jeunes doivent avoir achevé avant d'être autorisés à entrer à l'école primaire.



Méthode de calcul

Inscrire le nombre d'années d'études de l'éducation préscolaire qui est garanti. Si l'on utilise les âges au lieu de l'année d'études, soustraire l'âge le plus jeune de l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire. Si le résultat est 0 ou négatif, aucune année d'éducation préscolaire n'est garantie.



Interprétation

Plus le nombre d'années garanties d'éducation préscolaire est élevé, plus il est probable que les enfants ont accès à ce niveau d'enseignement et mieux ils seront préparés pour entrer dans le cycle primaire au moment approprié.



Data sources

La législation nationale et les standards et normes de l'éducation formelle sur l'accès à la scolarité et, en particulier, le droit légal ou l'obligation de fréquenter l'école, et les données administratives des ministères de l'éducation sur la structure du système éducatif.

CIBLE 4.3

4.3.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe



Concept

La Cible 4.3 stipule que « toutes les femmes et tous les hommes » doivent avoir accès « à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable ». L'accent mis sur le coût abordable de l'accès à l'éducation est directement lié à la capacité du système éducatif de permettre la participation et l'inscription des étudiants (d'un groupe d'âge particulier) dans l'enseignement supérieur. Il convient de noter que le « taux brut d'inscription » est une mesure générale de la participation à l'enseignement supérieur et ne reflète pas les différences de durée des programmes d'enseignement (entre les pays ou les différents niveaux d'enseignement et/ou le domaine d'étude). Bien que cet indicateur mesure un groupe d'âge de cinq ans pour tous les pays, les niveaux de participation peuvent être sous-estimés dans la mesure où certains pays ont des systèmes d'enseignement supérieur peu développés ou bien lorsque l'offre se limite aux programmes du premier cycle de l'enseignement supérieur (c.-à-d. inférieur à cinq ans).



Définition

Cet indicateur est le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge de cinq ans suivant immédiatement le second cycle de l'enseignement secondaire.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur}}{\text{Population du groupe d'âge de cinq ans suivant immédiatement le second cycle de l'enseignement secondaire}}$$

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire est exprimé en pourcentage du groupe d'âge de cinq ans suivant immédiatement le second cycle de l'enseignement secondaire.

Si l'âge officiel d'entrée dans le second cycle du secondaire est 15 ans et si la durée est de trois ans, alors le groupe d'âge de cinq ans suivant immédiatement le second cycle de l'enseignement secondaire est celui des 18-22 ans.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

un degré élevé de participation à l'enseignement supérieur des étudiants, tous âges confondus.



Data sources

Des données sont nécessaires sur les inscriptions dans l'enseignement supérieur, les estimations de la population par année simple d'âge et des données sur la structure (âge d'entrée et durée) du second cycle de l'enseignement secondaire. Les données administratives (ventilées par sexe, âge et revenu) sont les principales sources possibles d'information de cet indicateur. Ces données sont compilées par les écoles et/ou les universités et les données des enquêtes auprès des ménages sur les inscriptions. Les recensements de la population et les enquêtes des estimations de la population sont des sources utiles si elles utilisent les données administratives sur les inscriptions. Les ministères de l'éducation et des organismes publics concernés sont d'autres sources possibles pour obtenir les données administratives sur la structure du second cycle de l'enseignement supérieur.

4.3.3 Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15 à 24 ans), par sexe



Concept

L'indicateur thématique 4.3.3 mesure le niveau de participation des jeunes aux programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle, qui peuvent être dispensés dans divers cadres comme les écoles, collèges, les lycées, les universités, les environnements professionnels, etc. Il convient de signaler que se concentrer seulement sur « les taux de participation » ne permet pas de refléter l'intensité ou la qualité de l'offre ni les résultats de l'éducation et de la formation dispensées. Par ailleurs, les données de sources administratives ne peuvent saisir que « la fourniture » de cadres formels d'éducation et de formation.



Définition

Cet indicateur peut désigner le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans participant à un programme d'enseignement technique ou professionnel dans l'éducation formelle, un cadre professionnel, etc., à une date donnée ou pendant une période déterminée.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de jeunes (15-24 ans) participant à des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans participant à un programme d'enseignement technique et professionnel dans les cycles secondaire, postsecondaire ou tertiaire est exprimé en pourcentage de la population du même groupe d'âge.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique

qu'une proportion importante de la population de 15 à 24 ans participe à des programmes d'éducation et de formation spécifiquement conçus pour déboucher sur l'obtention d'un emploi.



Data sources

Information sur le nombre de participants âgés de 15 à 24 ans dans les programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle et les estimations de la population de ce groupe d'âge. Les données administratives (ventilées par âge, sexe, lieu de résidence et revenu) sur les inscriptions contenues dans les enquêtes auprès des ménages et les écoles et autres lieux d'enseignement et de formation sont des sources possibles de données. Les recensements de la population et les enquêtes à partir des estimations de la population du groupe d'âge des 15 à 24 ans sont des sources utiles si elles utilisent les données administratives sur les inscriptions.

CIBLE 4.4

4.4.2 Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique



Concept

Accéder, analyser et communiquer des informations s'effectue par l'utilisation d'appareils numériques et d'applications (ordinateurs, téléphones portables et Internet). La capacité à utiliser ces appareils intelligemment pour gérer l'information est indispensable dans de nombreux aspects de la vie. L'alphabétisme et la numératie sont importants pour utiliser les applications des TIC. Cet indicateur est une mesure directe des compétences en culture numérique des jeunes/adultes.



Définition

Pourcentage de jeunes/adultes qui maîtrisent au moins le seuil minimal de compétence en culture numérique. Le seuil minimal de compétence sera mesuré au sein d'un cadre commun conformément à une métrique commune.

Seule une limite sépare les élèves ou les jeunes du niveau supérieur, égal ou inférieur au seuil minimal de compétence.

(a) La limite inférieure est la proportion ou le pourcentage d'élèves qui n'atteignent pas la norme minimale telle qu'elle est établie par les pays selon les compétences minimales définies à l'échelle mondiale.

(b) Le seuil minimal ou le seuil supérieur sont la proportion ou le pourcentage des élèves qui ont atteint au moins la norme minimale.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Individus qui ont atteint ou dépassé le seuil minimal de compétence}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

L'indicateur est calculé en pourcentage d'élèves ou de jeunes au stade de l'éducation concerné qui atteignent ou dépassent le seuil minimal de compétence dans une matière donnée.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

qu'un pourcentage important de jeunes/adultes a atteint au moins le seuil minimal de compétence en culture numérique.



Data sources

Cet indicateur requiert des données sur le niveau de performance et des informations sur la méthode pour établir ces niveaux de performance à partir des évaluations nationales et internationales (par ex., IEA, ICILS, PIAAC de l'OCDE).

Les sources potentielles comprennent les données des bureaux nationaux d'évaluation de l'apprentissage, des ministères de l'éducation ou des organisations internationales impliquées dans les évaluations d'apprentissage. L'Étude internationale sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information (ICILS) de l'IEA (en 8^e année d'études, ne couvre donc pas l'ensemble de la population) et le PIAAC de l'OCDE (15 à 65 ans) ont recueilli des données sur les élèves de 9^e et 10^e année d'études, les jeunes et les adultes.

4.4.3 Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par groupe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation du programme



Concept

L'acquisition des « compétences pertinentes » auxquelles fait référence la Cible 4.4 est directement liée au niveau d'étude atteint par la population. Partant de ce principe, l'indicateur vise à aborder le niveau d'études atteint en observant la pertinence des différentes orientations du programme et la couverture entre les différents groupes d'âge ainsi que les individus participant aux différentes activités économiques.



Définition

La répartition cumulative de la population d'un groupe d'âge donné selon le niveau minimal d'enseignement achevé. Cet indicateur est habituellement présenté pour les groupes d'âge d'au moins 25 ans et plus afin de s'assurer que la majorité de la population a achevé ses études. Les groupes d'âge plus jeunes sont souvent encore inscrits dans le système scolaire.



Méthode de calcul

Pour la répartition cumulative de la population par niveau d'enseignement, le nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont achevé au moins un niveau d'enseignement est exprimé en pourcentage de la population totale du même âge, en excluant les personnes dont le niveau d'éducation atteint est inconnu.



Interprétation

Plus le niveau d'études atteint est élevé, plus la probabilité que l'individu possédera les compétences pertinentes est élevée, y compris les compétences techniques et professionnelles, utiles à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. On suppose que les personnes dont le niveau d'éducation atteint est le plus élevé sont mieux équipées pour prendre des décisions avisées, par exemple concernant leur santé personnelle ou l'environnement.



Data sources

Les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages qui recueillent des données sur le niveau d'enseignement le plus élevé achevé dans un ménage, par le biais des autodéclarations et des déclarations des ménages. Les enquêtes sur la population active sont les sources de données les plus courantes sur le niveau d'éducation atteint. Les Enquêtes internationales par sondage, comme les DHS⁴ ou les MICS⁵, sont d'autres sources. Ces enquêtes sont conçues pour répondre aux besoins de données internationales décidés en commun tout en fournissant des données à des fins de politiques nationales.

Pour cet indicateur, les informations supplémentaires concernant l'orientation du programme (général ou professionnel) sont également pertinentes.

4 <http://dhsprogram.com/>

5 <http://mics.unicef.org/>

CIBLE 4.5

4.5.2 Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction



Concept

L'indicateur tente de mesurer le degré auquel les enfants du cycle primaire apprennent dans une langue qui leur est familière et qu'ils sont susceptibles de maîtriser.



Définition

Pourcentage d'élèves de primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction. La première langue et la langue maternelle désignent la langue principale de communication de l'élève hors du cadre scolaire. Elle est habituellement la première langue que les élèves ont apprise ou la langue de leur famille ou de la communauté locale.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves dont la première langue est la langue d'instruction}}{\text{Nombre d'élèves dans le cycle primaire}}$$

Le nombre d'élèves du cycle primaire dont la première langue ou la langue maternelle est exprimé en pourcentage de tous les élèves du primaire.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

qu'un nombre important d'élèves de primaire reçoivent l'enseignement dans une langue qu'ils maîtrisent, ce qui leur permet de s'adapter plus facilement au cadre d'apprentissage scolaire.



Data sources

Nombre d'élèves du primaire par première langue ou langue parlée à la maison et données sur la langue d'instruction. Les données administratives des écoles sur la langue d'instruction et sur les premières langues ou les langues parlées à la maison sont des sources potentielles de données.

4.5.3 Mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées



Concept

L'objectif général de l'indicateur est de saisir les efforts que les pays réalisent pour renforcer l'égalité des possibilités dans le domaine de l'éducation grâce à leur système de financement. La formulation spécifique réduit la portée de l'indicateur de deux façons. Premièrement, elle fait référence aux ressources de « l'éducation », alors que d'autres ressources (par ex., les transferts d'espèces qui relèvent du budget de la protection sociale) peuvent aussi contribuer à renforcer l'égalité des possibilités d'éducation. Deuxièmement, elle mentionne la réaffectation de ressources « basée sur la formule », alors que d'autres approches sont possibles.



Définition

L'indicateur comprend à la fois (a) une approche à moyen terme, et (b) une approche à plus long terme :

- (a) Le degré d'engagement de la politique nationale de financement pour renforcer l'égalité des possibilités d'éducation dans les cycles primaire et secondaire pourrait être noté selon quatre niveaux : (i) très faible ; (ii) faible (politiques pour fournir plus de ressources aux écoles/élèves défavorisés, etc.), (iii) moyen (politiques qui réaffectent au moins x % du budget de l'éducation, etc.), (iv) élevé (politiques bien ciblées et suivies efficacement, etc.).
- (b) Le pourcentage des dépenses publiques fournies à l'éducation qui est explicitement affectée aux populations défavorisées, comme les populations défavorisées, les membres des minorités ethniques, linguistiques et religieuses, les peuples autochtones ou d'autres groupes, selon le contexte national.



Méthode de calcul

- (a) Un indicateur qualitatif dérivé des documents politiques et/ou d'exercices qualitatifs comme le module de financement des écoles de l'approche SABER (Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation) de la Banque mondiale.
- (b) L'indicateur utilise des lignes budgétaires détaillées pour identifier les dépenses publiques dirigées vers les populations vulnérables. Ceci nécessitera une classification de référence détaillée des dépenses de l'éducation et une liste convenue des groupes vulnérables.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

- (a) Catégories explicites.
- (b) Plus la proportion des dépenses publiques dirigées vers les plus vulnérables est élevée, plus les gouvernements font des efforts pour fournir une éducation équitable.



Data sources

Les documents de politiques nationales ou les collectes existantes de données qualitatives et les documents budgétaires détaillés. Deux exemples pourraient informer la définition d'un tel indicateur :

L'Approche SABER de la Banque mondiale se rapproche le plus d'une source potentielle. Au titre du domaine « Financement des écoles » et de l'objectif politique 5 « Fournir plus de ressources aux élèves qui en ont besoin », des questions comme : « Des ressources publiques sont-elles disponibles pour les milieux défavorisés ? » et « Existe-t-il des politiques pour fournir plus de ressources aux écoles et aux ménages qui ont d'autres élèves défavorisés (appartenance ethnique, genre, langue native, urbain/rural) ? »

Les données sont recueillies dans le pays par des experts locaux qui veillent à la comparabilité transnationale. Les politiques sont évaluées et notées sur quatre niveaux et les résultats sont vérifiés avec les gouvernements avant publication.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mené des examens nationaux sur les systèmes de protection sociale qui collecte des données similaires qui sont utilisées pour les comparaisons régionales.

4.5.4 Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement



Concept

Cet indicateur met en évidence les ressources investies en moyenne dans un seul élève sans se limiter aux sources gouvernementales de façon à pouvoir calculer le coût unitaire réel. Utiliser une base par élève est utile pour la comparaison, que ce soit entre les niveaux, dans le temps, ou entre les pays. Exprimer l'indicateur soit en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) par habitant, soit en parité du pouvoir d'achat (dollars des États-Unis) (PPA\$), permet d'établir des comparaisons entre les pays, et utiliser des valeurs constantes quand on examine des séries chronologiques est nécessaire pour évaluer comment les ressources réelles (en supprimant les effets de l'inflation) évoluent dans le temps.



Définition

Financement initial total du gouvernement (central, régional, local), privé (ménages et autres sources privées) et sources internationales pour un niveau d'enseignement donné (préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, postsecondaire non tertiaire et tertiaire) par élève inscrit à ce niveau pour une année donnée. Les résultats doivent être exprimés :

- (i) en pourcentage du PIB par habitant ;
- (ii) en PPA\$ (constant).

À moins de proposer une ventilation supplémentaire, cet indicateur examine le financement des établissements publics et privés confondus.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Financement initial du gouvernement, sources privées ou internationales}}{\text{Nombre d'élèves inscrits}}$$

L'indicateur est calculé en divisant le financement total initial (c.-à-d. incluant les transferts reçus) du gouvernement central, régional, local, des sources privées (ménages et autres sources privées) ou des sources internationales pour un niveau d'enseignement donné (préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, postsecondaire non tertiaire et tertiaire) par le nombre d'élèves inscrits à ce niveau pour une année donnée, et en divisant à nouveau (i) le PIB par habitant, et (ii) par le facteur de conversion du PPA\$.



Interprétation

Financement de l'État : une valeur plus élevée considérée en pourcentage du PIB par habitant indiquerait que les pouvoirs publics accordent une plus grande priorité à ce niveau d'enseignement spécifique. Considéré en PPA\$, l'indicateur peut signaler le montant « réel » des ressources investies dans un élève.

Financement privé/des ménages : une valeur plus élevée signifierait un fardeau plus important pesant sur les ménages, et des implications potentielles en matière d'équité et d'accès dans l'éducation.

Pour les sources internationales : une valeur plus élevée signifierait un engagement plus important des bailleurs de fonds envers un niveau d'enseignement donné dans un pays donné, mais aussi un degré potentiellement plus important de dépendance à l'aide des gouvernements en matière de financement de l'éducation.

Pour toutes les sources combinées, l'indicateur indiquerait la valeur réelle, totale des ressources investies dans un élève, et par conséquent le coût unitaire réel. Puisque l'indicateur est construit sur une échelle comparable (c.-à-d. un élève, et par rapport au PIB par habitant ou en utilisant une monnaie commune), toutes ses sous-composantes peuvent être comparées à d'autres niveaux d'enseignement, dans le temps ou entre les pays.



Data sources

Données sur les dépenses du gouvernement central, régional et local pour l'éducation et par type d'établissement ; dépenses des ménages et des autres sources privées (idéalement) pour l'éducation par niveau d'enseignement et par type d'établissement ; nombre d'élèves inscrits par niveau d'enseignement et par type d'établissement.

Au niveau national, les systèmes de gestion financière des ministères des finances et/ou des ministères de l'éducation sont les sources des dépenses du gouvernement pour l'éducation, bien que la désagrégation par niveau implique souvent des estimations à l'aide des données sur les élèves et/ou les enseignants par niveau. Les données sur les dépenses par niveaux inférieurs de gouvernement peuvent être centralisées ou recueillies directement auprès des autorités locales.

Les dépenses des ménages pour l'éducation sont collectées par le biais des enquêtes sur la consommation/dépenses, bien que peu d'enquêtes ventilent les dépenses par niveau d'enseignement, type d'école et/ou nature des dépenses. Les recensements scolaires de certains pays recueillent aussi des données sur les contributions financières/en nature des ménages/élèves.

Les données sur les autres sources privées de financement pour l'éducation (par ex., entreprises, ONG locales) sont rarement recueillies systématiquement et nécessiteraient souvent des enquêtes supplémentaires ayant fait l'objet d'importants travaux analytiques, préparatoires et de plaidoyer.

Les sources internationales peuvent être disponibles par le biais des systèmes financiers gouvernementaux quand elles sont inscrites au budget, et les financements internationaux hors budget peuvent être parfois disponibles par le biais des systèmes gouvernementaux de gestion de l'aide (par ex., par niveau d'enseignement). Les sources de données du financement international, comme la base de données CAD-OCDE ou l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) peuvent être utilisées comme complément, mais elles présentent souvent des problèmes de compatibilité avec d'autres sources, comme les archives gouvernementales.

4.5.5 Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays à faible revenu



Concept

L'APD est la mesure acceptée de la coopération internationale pour le développement. Ainsi, les données couvrent l'aide officielle internationale à l'éducation, notamment la fourniture de lieux d'éducation pour les ressortissants des pays en développement dans les établissements d'enseignement des pays donateurs.



Définition

Total brut de l'APD pour l'éducation dans les pays les moins développés (en particulier l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire) ainsi que les bourses d'études et les coûts des élèves dans les pays donateurs exprimés en pourcentage du total brut de l'APD. Les pays les moins développés sont ceux définis par le Bureau de l'ONU du Haut Représentant pour les pays les moins développés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS)⁶. Seuls les pays donateurs devront rendre compte de cet indicateur.

L'APD est définie comme les subventions ou les prêts aux pays ou aux territoires et aux institutions multilatérales fournis par l'État et les collectivités locales, ou leurs organes exécutifs, dans l'objectif de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays et territoires en développement. De telles subventions ou de tels prêts sont accordés en termes de financement concessionnel et, dans le cas des prêts, contiennent un élément de subvention d'au moins 25 %.

6 <http://unohrlls.org/>



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Total brut de l'APD pour l'éducation dans les pays les moins développés}}{\text{Total brut de l'APD pour l'éducation}}$$

Le total brut des décaissements pour le secteur éducatif alloué aux pays les moins développés est exprimé en pourcentage de l'aide bilatérale totale pour l'éducation.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

que les pays les moins développés sont prioritaires pour recevoir l'aide à l'éducation.



Data sources

Aide totale pour l'éducation et l'aide à l'éducation allouée aux pays les moins développés.

Les autres sources comprennent les données administratives des pays donateurs et des autres fournisseurs d'aide sur l'APD brut pour l'éducation. Les données sont compilées par le CAD de l'OCDE à partir des retours qui lui sont transmis par ses pays membres et les autres fournisseurs d'aide.

CIBLE 4.6

4.6.2 Taux d’alphabétisation des jeunes et des adultes



Concept

Le taux d’alphabétisme indique la proportion d’une population donnée qui a le niveau minimal de base en lecture et en écriture, crucial pour atteindre les niveaux les plus élevés d’alphabétisme et de numératie visés par la Cible 4.6.



Définition

Pourcentage de jeunes (15 à 24 ans) et d’adultes (15 ans et plus) qui savent lire et écrire, en le comprenant, un énoncé simple sur la vie quotidienne.

Le taux d’alphabétisme ainsi défini est un indicateur binaire : soit les personnes sont alphabètes (ce qui signifie qu’elles ont au moins les compétences minimales en lecture et en écriture), soit elles sont analphabètes. Dans les faits, il existe un continuum de compétences alphabétiques que les taux d’alphabétisme fondés sur la distinction entre population alphabète et population analphabète ne restituent pas. Le taux binaire d’alphabétisme ne donne également aucune information sur les compétences en alphabétisme fonctionnel, à savoir l’application de la lecture et de l’écriture dans la vie quotidienne.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de personnes qui savent lire et écrire}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Le taux d’alphabétisme se calcule en divisant le nombre de personnes alphabètes par le nombre total de personnes du même groupe d’âge, en excluant les personnes dont la situation en matière d’alphabétisme est inconnue.



Interprétation

Le taux d’alphabétisme mesure la capacité à lire et à écrire un « énoncé simple sur la vie quotidienne ». Il est par conséquent un indicateur de la présence ou de l’absence des compétences alphabétiques minimales au sein d’une population. Les taux d’alphabétisme qui atteignent ou s’approchent de 100 % indiquent que (presque) chaque adulte ou jeune est capable de lire et d’écrire, au moins au niveau élémentaire.



Data sources

Les données nationales sur l’alphabétisme sont généralement collectées dans les enquêtes auprès des ménages au moyen d’une déclaration personnelle (ou autodéclaration) ou les recensements de population qui s’appuient sur la définition de l’alphabétisme : « être capable de lire et d’écrire un énoncé simple », bien que les questions posées dans les enquêtes varient entre les pays. Les

Enquêtes auprès des ménages comme DHS⁷ et MICS⁸ sont passées des autodéclarations ou des déclarations du ménage à des évaluations simples sous la forme d'un test de lecture, dans lequel les répondants doivent lire une phrase simple écrite dans leur langue.

4.6.3 Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation



Concept

Alors que l'indicateur mondial est axé sur la maîtrise de la lecture, l'écriture et le calcul par les jeunes et les adultes, l'indicateur thématique 4.6.3 met l'accent sur la participation aux programmes d'alphabétisation au lieu de la maîtrise de la lecture et l'écriture. L'indicateur fournit une mesure plus dynamique des efforts faits par un pays pour améliorer l'indicateur mondial.



Définition

Nombre de jeunes (15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) participant à des programmes d'alphabétisation, exprimé en pourcentage de la population analphabète du même âge.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de personnes participant aux programmes d'alphabétisation}}{\text{Nombre de personnes analphabètes du même groupe d'âge}}$$

L'indicateur est le nombre de personnes analphabètes d'un groupe d'âge concerné participant à des programmes d'alphabétisation en pourcentage de la population analphabète du même âge.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique

un degré élevé de couverture de la population analphabète par les programmes conçus pour atteindre ce groupe spécifique. La valeur théorique maximale est 100 %. Des tendances en hausse peuvent être considérées comme traduisant une amélioration de la couverture des programmes d'alphabétisation auprès de leur population cible.



Data sources

Données administratives ou des ménages sur la participation aux programmes d'alphabétisation pour les groupes d'âges définis, combinées aux estimations de la population analphabète des mêmes groupes d'âge. L'ISU a déjà élaboré et mis en œuvre une méthodologie pour recueillir et comparer les données nationales de cet indicateur avec l'enquête de l'ISU sur les programmes d'alphabétisation en Amérique latine et aux Caraïbes.

7 <http://dhsprogram.com/>

8 <http://mics.unicef.org/>

CIBLE 4.7

4.7.2 Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie



Concept

Cet indicateur suit la proportion d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie dans le cadre du programme officiel ou des activités parascolaires. Il reflète les prestations du programme en soutien aux programmes nationaux de prévention du VIH.

Compte tenu de la variété des sujets et de l'ensemble minimal de sujets, cet indicateur peut offrir une mesure correcte de la couverture, en examinant quelles sont les écoles qui ont dispensé, aux niveaux minimaux requis, une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie. Cependant, cet indicateur est assez complexe à calculer en employant la méthode de mesure adaptée aux enquêtes réalisées en milieu scolaire.



Définition

Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie dans le cadre du programme officiel ou des activités parascolaires.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie}}{\text{Nombre total d'écoles}}$$

Nombre d'écoles à chaque niveau d'enseignement qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie exprimé en pourcentage de toutes les écoles à un niveau d'enseignement donné.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

qu'un grand nombre d'écoles à un niveau d'enseignement donné dispensent à leurs élèves une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie.



Data sources

L'indicateur requiert des données sur le nombre d'écoles à chaque niveau d'enseignement qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie et le nombre total d'écoles au même niveau d'enseignement. Les données administratives des écoles et des autres établissements d'enseignement et de formation sont des sources potentielles pour obtenir ces nombres.

4.7.3 Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)



Concept

L'indicateur mesure l'engagement du gouvernement de s'assurer que les apprenants à tous les niveaux d'enseignement ont la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences requises dans le domaine des droits de l'homme afin de promouvoir le développement durable.



Définition

Degré auquel les pays ont mis en œuvre le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme au niveau national, et plus spécifiquement les plans d'action quinquennaux de chaque phase de sa mise en œuvre. Le plan d'action de la période de 2015 à 2019 est axé sur :

(i) consolider les actions entreprises dans les deux phases précédentes : l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles primaire et secondaire (2005-2009) ; et l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires et des responsables de l'application des lois et du personnel militaire (2010-2014) ;

(ii) promouvoir la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes.

Il tente de mesurer la quantité et la qualité des actions nationales et l'engagement à intégrer l'éducation aux droits de l'homme.



Méthode de calcul

La méthode de calcul de cet indicateur n'est pas encore définie. Elle s'appuiera sur l'évaluation des rapports rédigés par les pays dans lesquels ils décrivent la manière dont ils mettent en œuvre le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

À déterminer.



Data sources

Rapports nationaux d'évaluation et autres évaluations de la mise en œuvre du plan d'action de chaque stade du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme transmis périodiquement au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR).

4.7.4 Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité



Concept

L'indicateur mesure directement les résultats d'apprentissage obtenus dans l'ECM et à l'EDD, essentielles à la promotion du développement durable. Par ailleurs, l'ECM et l'EDD englobent toutes les autres matières couvertes par cette cible (éducation au changement climatique, droits de l'homme et égalité des genres). On peut affirmer que cet indicateur mesurera également ces items.



Définition

Pourcentage d'élèves d'un groupe d'âge spécifique ou d'un niveau d'études (à déterminer) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité.



Méthode de calcul

L'indicateur est le nombre d'élèves d'un âge donné/niveau d'enseignement donné qui atteignent ou dépassent le niveau minimal de compréhension sur les questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité, exprimé en pourcentage de tous les élèves de cet âge/niveau d'enseignement.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

qu'un grand nombre d'élèves du groupe d'âge donné a au moins un niveau donné de compréhension des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité.



Data sources

Les informations sur cet indicateur peuvent être collectées par le biais des enquêtes d'évaluation des compétences. La principale source de données de cet indicateur est l'Étude internationale de l'IEA sur le civisme et la citoyenneté (*International Civic and Citizenship Study ou ICCS*). En 2015, l'Assemblée générale de l'IEA a approuvé et encouragé les efforts menés pour travailler en faveur de l'inclusion de la dimension mondiale de la citoyenneté et du développement durable dans les futurs cycles. Le questionnaire ICCS est en cours de révision pour atteindre cet objectif en 2022.

D'autres sources de données pourraient être explorées comme l'Enquête sur les valeurs mondiales, avec l'objectif à long terme de recueillir des données comparables sur les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes des élèves dans différents formats d'évaluation⁹.

9 <http://www.worldvaluessurvey.org/>



Défis méthodologiques

Les matières évaluées sont jugées essentielles pour la promotion du développement durable. D'autres travaux de développement seront également nécessaires pour s'assurer que les connaissances sont mesurées et que les seuils de compétence sont pertinents dans toutes les régions du monde. Actuellement, l'indicateur n'est calculé que pour les élèves scolarisés dans l'éducation formelle et fréquentant les cadres scolaires.

4.7.5 Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience



Concept

L'indicateur mesure directement les résultats d'apprentissage réalisés dans les deux principales matières pertinentes pour la promotion du développement durable. L'accord sur le CMC, qui servira de parapluie pour guider l'enseignement et l'apprentissage tout en respectant les différences selon le contexte et l'utilisateur, est la première étape menant à la réalisation d'une mesure utile. Il permettra de s'assurer de la pertinence dans toutes les régions du monde des connaissances qui sont évaluées et des seuils de compétence. Il servira également de base à l'établissement des rapports sur les évaluations nationales. Le groupe d'âge est une autre possibilité d'ajustement, en prenant en compte l'enseignement secondaire.



Définition

Pourcentage d'élèves de 15 ans qui atteignent au moins le seuil minimal de compétence en science environnementale et géoscience.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Pourcentage d'élèves de 15 ans qui atteignent ou qui dépassent le seuil minimal de compétence en science environnementale et géoscience}}{\text{Nombre total d'élèves de 15 ans}}$$

L'indicateur est le nombre d'élèves de 15 ans qui atteignent ou qui dépassent le seuil minimal de compétence en science environnementale et géoscience exprimé en pourcentage de tous les élèves de 15 ans.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique

qu'un grand nombre d'élèves de 15 ans ont atteint au moins un niveau donné de compétence et de connaissance en science environnementale et géoscience.



Data sources

Cet indicateur est recueilli par le biais des enquêtes d'évaluation des compétences. Une autre source possible est le programme PISA de l'OCDE. Les enquêtes TIMSS 2015 et 2019 offrent un cadre pour mesurer l'indicateur bien qu'elles portent sur d'autres groupes d'âge. Lorsque les descripteurs de politique seront définis, les EN pourront être utilisées pour l'établissement des rapports.

D'autres sources doivent aussi être explorées, avec l'objectif à long terme de collecter des informations comparables sur les connaissances des élèves dans différents formats d'évaluation.

4.a.2 Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtiement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels



Concept

Cet indicateur fournit des informations sur le degré de violence et d'intimidation autodéclarées dans les écoles. L'indicateur se fonde sur le signalement par les élèves eux-mêmes des cas d'intimidation dont ils ont été victimes à l'école ou à proximité de l'école. Il peut arriver que certains élèves soient intimidés au point de ne pas signaler les incidents qui se sont produits, ce qui entraîne une surestimation de la sécurité de l'environnement scolaire.



Définition

Pourcentage d'élèves qui ont été victimes d'intimidation durant une année scolaire.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves qui ont déclaré avoir été victimes d'intimidation}}{\text{Nombre total d'élèves}}$$

Le nombre d'élèves d'un niveau donné d'enseignement qui déclarent avoir été victimes d'intimidation est exprimé en pourcentage de tous les élèves d'un même niveau d'enseignement.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique

qu'un grand nombre d'élèves d'un niveau d'enseignement donné sont victimes d'intimidation à l'école ou à proximité de l'école et que, par conséquent, l'école n'est pas un environnement sûr dans lequel promouvoir l'apprentissage.



Data sources

Les principales sources de cet indicateur sont l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves (GSHS)¹⁰ élaborée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (États-Unis) en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et l'ONU-SIDA, et l'étude sur le Comportement sanitaire chez les enfants d'âge scolaire

10 <https://www.who.int/ncds/surveillance/gshs/en/>

(HBSC)¹¹ également administrée par l'OMS. Ces deux des enquêtes sont menées principalement auprès des élèves âgés de 13 à 17 ans (GSHS) et des élèves âgés de 11, 13 et 15 ans (HBSC). GSHS couvre principalement les pays en développement, tandis que HBSC couvre l'Europe et l'Amérique du Nord.

4.a.3 Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements



Concept

L'indicateur est une mesure générale de la sécurité des environnements d'apprentissage, particulièrement en relation avec les conflits armés et la violence politique.



Définition

Nombre d'attaques violentes, de menaces ou d'utilisation délibérée de la force pendant une période donnée (au cours des 12 derniers mois, une année scolaire ou une année civile) dirigée contre les élèves, les enseignants et les autres personnels ou contre les bâtiments, les équipements et les installations scolaires, y compris les transports. L'indicateur est axé sur les attaques perpétrées pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses par des forces armées ou des groupes armés non étatiques.

Les attaques sur l'éducation comprennent les sous-catégories suivantes :

- *Attaques sur les écoles* : attaques violentes ciblées sur les bâtiments ou l'infrastructure des écoles maternelles, des jardins d'enfants, des écoles primaires et secondaires par des forces militaires étatiques ou des groupes armés non étatiques sous la forme d'incendie, d'attentat suicide, de voiture piégée, ou d'autres types d'explosion visant l'école, de feux d'artillerie dirigés contre l'école. En outre, cette catégorie comprend les attaques aveugles qui causent des dommages à l'école ou provoquent la destruction de l'infrastructure scolaire ainsi que les explosions qui se produisent à proximité immédiate de l'école.
- *Attaques sur les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'éducation* : meurtres, blessures, torture, enlèvements, disparitions forcées ou menaces de violence, y compris la coercition ou l'extorsion impliquant des menaces violentes dirigées contre les élèves et le personnel éducatif qui travaille dans le primaire et le secondaire. Comme il est parfois difficile d'identifier la raison pour laquelle un enseignant ou un membre du personnel scolaire est assassiné lorsque le meurtre se produit à l'extérieur de l'école, cette catégorie comprend également ce genre d'attaques dans les cas où il existe un schéma établi de ce type de violence. La catégorie des attaques sur les élèves, les enseignants et les autres personnels éducatifs comprennent aussi les cas dans lesquels la police et les forces de sécurité de l'État répriment avec violence les protestations étudiantes, qui se produisent dans l'école ou si elles se produisent à l'extérieur du campus, portent sur les politiques et les lois liées à l'éducation.
- *Usage militaire des écoles et des universités* : cas dans lesquels les forces armées ou des groupes armés non étatiques prennent le contrôle des écoles ou des universités pour s'en

11 <http://www.hbsc.org/>

servir comme bases, baraquements et abris temporaires pour héberger des soldats ou des combattants, positions de combat, installations pour entreposer les armes, ou à d'autres fins.

- *Recrutement des enfants dans l'école ou sur le chemin de l'école* : cas dans lesquels les forces armées ou des groupes armés non étatiques utilisent les écoles ou les routes menant à l'école comme moyens de recruter les enfants de moins de 18 ans dans leurs forces de combat en violation des normes internationales.
- *Violence sexuelle par les parties du conflit* : incidents d'agression sexuelle et de harcèlement perpétrés dans les écoles ou les universités ou sur les routes menant à l'école.
- *Attaques sur l'enseignement supérieur* : elles comprennent les attaques violentes ciblées sur les universités sous la forme d'attaques terroristes, de frappes aériennes, d'incendie criminel ou d'autres moyens, ainsi que les meurtres ciblés, les enlèvements, ou les menaces dirigées contre les étudiants, le corps professoral et le personnel. Cette catégorie inclut les cas de répression violente des protestations étudiantes, qui se produisent dans les établissements d'enseignement supérieur ou si elles se produisent à l'extérieur du campus, portent sur les politiques ou les lois liées à l'éducation.



Méthode de calcul

L'indicateur est calculé en se basant sur le nombre d'incidents déclarés dans lesquels les étudiants, le personnel éducatif ou les installations scolaires sont attaqués, comme indiqué ci-dessus.



Interprétation



Une valeur élevée indique

qu'un grand nombre d'attaques sont déclarées plus fréquemment. Dans certains cas, seules des informations pluriannuelles sont disponibles. Dans ces cas-là, le total de la période pluriannuelle est reproduit entre les années, avec une note de bas de page indiquant qu'il n'est pas comparable avec les autres totaux.



Data sources

Cet indicateur se fonde sur les données compilées par la Coalition mondiale pour protéger l'éducation des attaques (GCPEA)¹² pour son rapport *L'éducation prise pour cible*. Les informations sont rassemblées à partir de trois types de sources de données : les rapports publiés par les institutions de l'ONU, les ONG de développement et d'aide humanitaire, les organisations des droits de l'homme, les instances gouvernementales, et les centres d'études et de réflexion ; les rapports des médias ; et les informations partagées avec le GCPEA par les membres du personnel des organisations internationales et nationales travaillant dans les pays décrits dans ce rapport.

12 <http://www.protectingeducation.org/>

4.b.2 Nombre de bourses de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire



Concept

L'indicateur est la mesure générale de l'attribution de bourses d'études à l'étranger comme défini dans la Cible.

Généralement, les pays bénéficiaires n'ont pas accès à toutes les données relatives aux bourses d'études à l'étranger attribuées à leurs ressortissants. De même, dans la plupart des pays dans lesquels ces étudiants étudient, il n'existe aucune source centrale de données sur les bourses d'études attribuées aux étudiants venant de l'étranger, car elles peuvent être offertes par différentes sources (universités, fondations, donateurs privés, etc.). L'identification du pays d'origine des étudiants peut aussi poser des problèmes.



Définition

Nombre de bourses d'études à l'étranger de l'enseignement supérieur attribuées aux étudiants du pays qui établit le rapport (c.-à-d. le pays bénéficiaire) au cours d'une période donnée (par ex., durant les 12 derniers mois).



Méthode de calcul

La somme de toutes les bourses d'études à l'étranger attribuées pendant une année universitaire donnée par pays donateurs ou pays hôtes aux étudiants d'un pays bénéficiaire donné.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

 **Une valeur élevée indique**

qu'un grand nombre d'étudiants du pays bénéficiaire reçoivent une aide financière pour étudier à l'étranger. Elle n'indique pas le montant de l'aide financière ni si elle est suffisante pour couvrir tous les frais de l'étudiant.



Data sources

Données administratives des fournisseurs de bourses d'études de l'enseignement supérieur et des établissements d'enseignement supérieur récipiendaires.

4.c.2 Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études



Concept

Mesurer la charge de travail des enseignants formés et les ressources humaines affectées dans les établissements d'enseignement, et donner une idée générale de la quantité totale de temps et d'attention personnelle qu'un élève est susceptible de recevoir de la part d'enseignants formés.

Étant donné que les enseignants formés jouent un rôle primordial pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé, le ratio élèves/enseignants formés est considéré comme un déterminant important des résultats d'apprentissage et un indicateur de la qualité générale du système éducatif.



Définition

Nombre moyen d'élèves par enseignant formé à chaque niveau d'enseignement (préscolaire, primaire, premier et second cycles du secondaire).

Un enseignant formé est un enseignant qui a reçu au moins les formations minimales organisées pour les enseignants (avant son entrée en fonction et après), requises pour enseigner à un niveau d'enseignement donné dans un pays donné.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves et d'étudiants}}{\text{Nombre d'enseignants formés}}$$

Le nombre total d'élèves et d'étudiants d'un niveau d'enseignement donné est divisé par le nombre d'enseignants formés du même niveau d'enseignement.



Interprétation



Plus le nombre est élevé

plus l'accès relatif des élèves à des enseignants formés est faible. On peut comparer les résultats aux normes nationales établies sur le nombre d'élèves par enseignant formé pour chaque niveau d'enseignement.



Data sources

Données administratives des écoles et des autres centres d'apprentissage organisé.

4.c.3 Pourcentage d'enseignants qualifiés, selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement



Concept

Les enseignants jouent un rôle primordial pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé. Idéalement, tous les enseignants devraient recevoir la formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'enseignement choisi et être qualifiés au niveau académique dans la/les matière(s) qu'ils doivent enseigner. Cet indicateur mesure la proportion du corps enseignant qui est qualifié sur le plan académique.



Définition

Pourcentage d'enseignants par niveau d'enseignement (préscolaire, primaire, premier et second cycles du secondaire) qui ont au moins les qualifications minimales requises pour enseigner leur matière au niveau pertinent dans un pays donné. Idéalement, il convient de calculer séparément l'indicateur pour les établissements publics et privés.



Méthode de calcul

Le nombre d'enseignants qualifiés à un niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de tous les enseignants à ce niveau d'enseignement.



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique**

que les élèves suivent des cours dispensés par des enseignants qualifiés dans les matières qu'ils enseignent.



Data sources

Données administratives des écoles et des autres centres d'apprentissage organisé.

4.c.4 Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études



Concept

Cet indicateur tente de mesurer la charge de travail des enseignants formés et les ressources humaines affectées, et donner une indication générale de la quantité totale de temps et d'attention personnelle qu'un élève est susceptible de recevoir d'enseignants formés.

Étant donné que les enseignants formés jouent un rôle primordial pour garantir la qualité de l'éducation, le ratio élèves/enseignants qualifiés est considéré comme un déterminant important des résultats d'apprentissage et un indicateur de la qualité générale du système éducatif.



Définition

Nombre moyen d'élèves par enseignant qualifié à chaque niveau d'enseignement (préscolaire, primaire, premier et second cycles secondaires).

Un enseignant qualifié est celui qui a au moins les qualifications minimales requises pour enseigner leurs matières au niveau pertinent dans un pays donné.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'élèves et d'étudiants}}{\text{Nombre d'enseignants qualifiés}}$$

Le nombre total d'élèves et d'étudiants au niveau pertinent est divisé par le nombre d'enseignants qualifiés du même niveau.



Interprétation

↑ Plus le nombre est élevé

plus l'accès relatif des élèves à des enseignants qualifiés est faible. Les résultats peuvent être comparés aux normes nationales établies sur le nombre d'élèves par enseignant qualifié pour chaque niveau d'enseignant.



Data sources

Données administratives des écoles et des autres centres d'apprentissage organisé.

4.c.5 Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification



Concept

Cet indicateur vise à évaluer l'attractivité relative de la profession enseignante comparée à d'autres professions exigeant un niveau similaire de qualification. La raison en est que si les salaires de la profession enseignante sont attractifs, elle est plus susceptible d'attirer des candidats de qualité.



Définition

Salaire annuel brut statutaire de départ d'un enseignant qualifié du primaire ou du secondaire dans les établissements publics par rapport au salaire annuel brut statutaire de départ d'un choix de profession exigeant un niveau similaire de qualification. Cet indicateur pourrait être présenté comme un ratio.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Salaire annuel brut statutaire de départ d'un enseignant qualifié}}{\text{Salaire annuel brut statutaire de départ d'un choix de professions}}$$

Salaire annuel brut statutaire de départ d'un enseignant qualifié du primaire ou du secondaire dans les établissements publics divisé par le salaire annuel brut statutaire de départ d'un choix de profession exigeant un niveau comparable d'études.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation

Si cet indicateur est présenté sous forme de ratio, une valeur supérieure à 1 indiquerait que, dans la perspective d'un salaire de départ, la profession enseignante est relativement attractive. Une valeur inférieure à 1 suggérerait que, par rapport à d'autres professions exigeant un niveau similaire de qualifications, la profession enseignante est moins attractive. Si l'on suppose qu'un salaire relatif est un facteur de motivation important pour recruter des enseignants de qualité (et ceci est une supposition correcte), un indicateur ayant une valeur plus élevée (supérieure à 1) pourrait être considéré comme un signe positif pour le recrutement de candidats.



Data sources

Au niveau national, les grilles salariales sont généralement disponibles dans les ministères de l'éducation, et si le choix de professions comparables concerne aussi des fonctionnaires, les grilles salariales seront également disponibles dans leurs ministères respectifs (ministère de la santé pour la grille salariale des infirmières, ministère de l'Intérieur pour la grille salariale de la police, etc.).

Les enquêtes sur la population active ou socioéconomiques menées par les instituts de la statistique peuvent recueillir certaines informations sur les professions et les salaires, mais le mode de collecte des données peut ne pas convenir au calcul de cet indicateur.

4.c.6 Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études



Concept

La pénurie d'enseignants est facteur important qui contribue à accentuer les inégalités d'accès à l'enseignement et à l'apprentissage. Il est important d'évaluer et de suivre l'attrition des enseignants pour garantir la disponibilité d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et bien formés, et pour veiller à leur déploiement, soutien et gestion de manière efficace.



Définition

Pourcentage d'enseignants à un niveau donné d'enseignement quittant la profession à une année scolaire donnée.



Méthode de calcul

On obtient l'estimation du nombre d'enseignants en soustrayant le nombre d'enseignants de l'année t de ceux de l'année t-1 et en ajoutant le nombre des nouveaux entrants dans la profession enseignante de l'année t. Le taux d'attrition est le nombre de ceux qui quittent la profession, exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants de l'année t-1.



Interprétation

↑ Une valeur élevée indique

des niveaux élevés de renouvellement des enseignants, ce qui peut être un facteur de perturbation pour l'apprentissage des élèves. Dans les endroits où les enseignants enseignent pendant 30 à 40 ans, le taux d'attrition sera nettement inférieur à 5 %. Les taux d'attrition supérieurs à 10 % indiquent que la durée moyenne d'une carrière dans l'enseignement n'est que de 10 ans.



Data sources

Données administratives des écoles et registres des ressources humaines sur le personnel éducatif.

4.c.7 Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation



Concept

Les programmes de formation continue des enseignants visent habituellement à améliorer la qualité de l'instruction en classe. En plus de la qualification et de la formation initiale requises, les enseignants doivent recevoir de temps en temps une formation continue pour le niveau d'enseignement qu'ils dispensent afin de renforcer leurs compétences pédagogiques. Cet indicateur mesure la proportion du corps enseignant qui a reçu une formation continue durant la dernière année scolaire.



Définition

Pourcentage d'enseignants par niveau d'enseignement dispensé (préscolaire, primaire, premier et second cycles du secondaire) qui, au cours de la dernière année scolaire, ont suivi au moins la formation minimale organisée pour les enseignants (avant leur entrée en fonction ou pendant), requise pour enseigner à un niveau d'enseignement donné dans un pays donné, par type de formation reçue.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre d'enseignants qui ont suivi une formation continue}}{\text{Nombre total d'enseignants}}$$

Le nombre d'enseignants d'un niveau d'enseignement donné qui ont reçu un type donné de formation continue l'année précédente est exprimé en pourcentage de tous les enseignants de ce niveau d'enseignement.

Note sur la disponibilité des données : cet indicateur est en cours d'élaboration, par conséquent les données ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU.



Interprétation



Une valeur élevée indique

que les enseignants reçoivent une formation supplémentaire durant leur carrière professionnelle dans le domaine de formation donné, renforçant ainsi leur capacité en matière d'enseignement.



Data sources

Enquêtes des directeurs d'école ou données administratives des écoles, des autres centres d'apprentissage organisé et des instituts nationaux de formation des enseignants.

3. État d'avancement des suivis régionaux

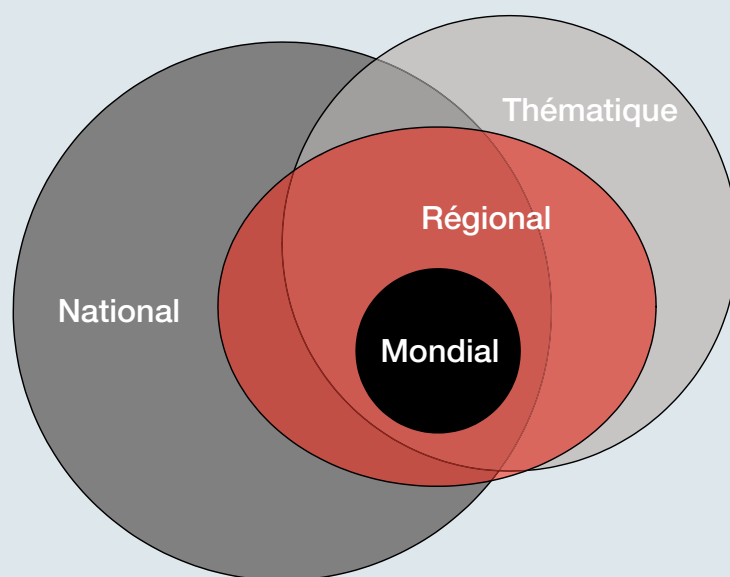
Le suivi de l'ODD 4 est fondé sur des principes universels et souligne l'importance d'un cadre participatif permettant à l'ensemble des parties prenantes (société civile, entreprises, monde universitaire et gouvernement) de reconnaître la part de responsabilité qui leur incombe pour réaliser l'ODD. La **Figure 25** illustre la structure à plusieurs niveaux et polyvalente du cadre, qui comporte de quatre niveaux de suivi : mondial, thématique, régional et national.

Le **Chapitre 1** a décrit les indicateurs comprenant le cadre mondial de suivi, qui repose sur un groupe, restreint et soigneusement sélectionné, d'indicateurs clés pour offrir un aperçu des progrès accomplis vers la réalisation de chaque cible. Le **Chapitre 2** a

présenté les indicateurs thématiques conçus pour fournir une perspective exhaustive sur chaque cible, élargissant la couverture thématique des indicateurs mondiaux. Cette section donne une vue d'ensemble des efforts consentis par les organisations régionales pour harmoniser leurs cadres de suivi.

À l'échelon régional de suivi, différents ensembles d'indicateurs sont en cours d'élaboration pour examiner les priorités et les questions d'intérêt commun partagées par une région particulière, comme énoncé dans les documents ou cadres régionaux de planification. Différentes régions ou sous-régions étaient déjà parvenues à un accord sur certains objectifs et cibles avant l'approbation des ODD. Il est donc crucial de procéder à la

Figure 25. Indicateurs régionaux et les quatre niveaux de suivi de l'ODD 4



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Tableau 1. Cibles de l'ODD 4 et objectifs fixés dans chaque plan régional, rapport régional et cadre d'indicateurs

Cible	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.a	4.b	4.c
Union africaine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CARICOM	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
Amérique centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
CEPAL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Commonwealth	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
UE	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui				
OEI	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
Communauté du Pacifique	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
PacREF	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui			Oui
SAARC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SEAMEO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

cartographie des stratégies mondiales et régionales pour promouvoir l'efficacité et éviter le redoublement des efforts.

Le monde compte plusieurs organisations sous-régionales qui génèrent des données et promeuvent le consensus entre les pays dans les domaines de l'éducation sur la base d'objectifs communs. La structure organisationnelle et le niveau d'engagement de ces institutions envers le suivi de l'éducation diffèrent. Dans certains organismes, les ministères de l'éducation représentent les pays membres. D'autres comprennent des représentants de la société civile ou des hauts fonctionnaires nommés par les pays membres ou les gouvernements. Ces entités peuvent aussi appartenir à une organisation supranationale. En général, les pays membres de ces organisations

sont liés par des caractéristiques communes : territoriales ou géographiques (UE, SEAMEO), linguistiques (CONFEMEN), ou culturelle ou historique (OEI, CARICOM). Ces organisations sont parvenues à convenir de cibles éducatives communes à moyen et à long terme. Leurs engagements transnationaux nécessitent une coordination nationale et régionale ainsi que des mécanismes de suivi pour identifier les progrès et les obstacles. En même temps, ils ont articulé ou commencé à articuler leurs objectifs régionaux avec les cibles de l'ODD 4 et de l'Agenda Éducation 2030. Le **Tableau 1** montre l'alignement entre les cibles de l'ODD 4 et les objectifs fixés dans chaque plan régional, rapport régional, cadre d'indicateurs élaborés par les organisations sélectionnées.

Les sections ci-après décrivent brièvement les travaux en relation avec l'ODD 4 menés par ces organisations par région d'ODD. Certaines ont en commun des pays se situant dans plusieurs régions d'ODD. En ce cas, les organisations sont décrites dans la région dont le nombre de pays membres est le plus élevé.

Asie centrale et Asie du Sud

Association sud-asiatique de coopération régionale (South Asian Association for Regional Cooperation [SAARC])

Les huit pays d'Asie du Sud membres de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud (SAARC) ont formulé conjointement la Cadre d'action de la SAARC pour l'Éducation (Association sud-asiatique de coopération régionale [SFFA]) dans lequel ils affirment leur engagement à collaborer pour faire avancer l'ODD 4 dans la région.

Le cadre propose une feuille de route pour renforcer la collaboration régionale dans l'éducation afin de réaliser les cibles de l'ODD 4-Éducation 2030. Le SFFA constitue un programme complet en faveur de l'éducation. Il identifie les priorités clés de chaque sous-secteur de l'éducation et de la formation couvrant les 10 cibles de l'ODD 4, y compris plusieurs thèmes transversaux. Il s'accompagne d'un Plan d'action plus approfondi comportant 13 domaines thématiques clés prioritaires pour la collaboration régionale. Le SFFA souligne l'importance d'un mécanisme régional de suivi pour l'examen, le suivi et l'évaluation en commun des progrès accomplis. Le projet de cadre de suivi a été élaboré en concertation avec plusieurs parties prenantes et comprend des indicateurs pertinents pour permettre à la région de suivre efficacement les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4 dans la région.

Asie de l'Est et Asie du Sud-Est

Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (Southeast Asia Ministers of Education Organization [SEAMEO])

La SEAMEO promeut la coopération régionale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Le Conseil de la SEAMEO se compose des 11 ministres de l'éducation qui

supervisent le mandat de l'organisation visant à explorer tout le potentiel humain de la région à travers la promotion de la qualité et l'équité de l'éducation, la santé préventive, la culture et la préservation de la tradition, la formation, la recherche et les TIC. Les sept priorités de son Programme d'action 2015-2030, présentées lors de la 48^e Conférence du Conseil de la SEAMEO, sont : (i) réaliser les services de développement et de prise en charge de la petite enfance et l'éducation préscolaire universelle, (ii) s'attaquer aux obstacles à l'intégration, (iii) promouvoir la résilience dans les situations d'urgence, (iv) promouvoir l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), (v) revitaliser la formation des enseignants, (vi) harmoniser l'enseignement supérieur et la recherche, (vii) adopter le curriculum du xxi^e siècle.

Europe et Amérique du Nord

Union européenne (UE)

En 2017, le Conseil de l'Europe, les États membres et le Parlement européen ont adopté le Consensus pour le développement : « *Notre monde, notre dignité, notre avenir* », dans lequel les États membres ont aligné la politique de développement de l'Union sur l'Agenda 2030 de développement durable. En contribuant à la réalisation de l'Agenda 2030, l'UE et les États membres visent à promouvoir une approche plus forte, plus durable et plus inclusive. Le Consensus propose également des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Agenda Éducation 2030 en partenariat avec tous les pays en développement. L'objectif est d'offrir le cadre d'une approche commune à la politique de développement qui sera appliquée par les institutions de l'UE et les États membres.

Amérique latine et Caraïbes

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Economic Commission for Latin America and the Caribbean [CEPALC])

La CEPALC présente une proposition qui contribue à stimuler et à alimenter le dialogue intergouvernemental, avec la contribution d'instances spécialisées, pour parvenir à un consensus entre les pays membres sur le cadre régional d'indicateurs pour le suivi de l'ODD en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Organisation des États ibéro-américains (Organización de los Estados Iberoamericanos [OEI])

Les objectifs d'éducation de l'OEI pour 2021 ont été adoptés par les pays de la péninsule ibérique et d'Amérique latine en 2008. Ce cadre concerne plusieurs cibles de l'ODD 4, mais l'OEI a entrepris le processus d'alignement de ses objectifs sur l'Agenda Éducation 2030.

Communauté des Caraïbes (Caribbean Community [CARICOM])

La Stratégie *CARICOM 2030 pour le développement des ressources humaines* (CARICOM 2030 HRD) est un cadre régional qui a été élaboré en vue de mener à bien la participation de la Communauté des Caraïbes à l'économie et à la société du XXI^e siècle. La stratégie *CARICOM 2030 HRD* est formulée dans le Plan stratégique (2015-2019). À la suite de l'évaluation mondiale des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Agenda de développement pour l'après 2015, la stratégie s'est axée sur les ODD.

Système d'intégration centraméricain (Sistema de Integración Centroamericano)

La Politique d'éducation centraméricaine (*Política Educativa Centroamericana* [PEC]) est un ensemble de lignes directrices visant à fournir aux huit pays membres du Système d'intégration centraméricain un cadre d'action pour l'éducation basé sur les priorités régionales.

Ce cadre a été adapté et aligné sur l'ODD 4-Agenda Éducation 2030 en prenant en compte les priorités régionales. Actuellement, la PEC 2030 fixe la voie à suivre pour le développement de l'éducation de l'Amérique centrale. Un cadre spécifique d'indicateurs a également été élaboré pour en suivre la mise en œuvre.

Océanie

Communauté du Pacifique (SPC)

La SPC est une organisation internationale au service du développement appartenant aux 26 pays et territoires membres qui en assurent la direction et la supervision. Le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 propose

des objectifs et des priorités. Il reconnaît que les programmes et les services nationaux doivent s'adapter au nouveau paysage du développement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes devront refléter l'orientation stratégique définie dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, les priorités régionales énoncées dans la Déclaration « Samoa, la Voie à suivre (modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement) » et les engagements incarnés par les ODD.

Cadre régional d'éducation pour le Pacifique (Pacific Regional Education Framework [PacREF])

Le PacREF préconise une approche fondée sur les droits de l'homme pour l'éducation et vise à autonomiser les populations des îles du Pacifique. Il s'appuie sur six cibles : régionalisme et partenariats mutuellement bénéfiques, application de tests aux politiques et aux pratiques, efficacité en matière d'utilisation des ressources, équité en matière d'accès et d'opportunité, contributions pertinentes et de qualité, et résultats de qualité et durables. Le PacREF a un programme de stratégies et d'activités dans quatre domaines politiques : (i) qualité et pertinence, (ii) filières d'apprentissage, (iii) bien-être et résultats des étudiants, et (iv) profession enseignante.

Afrique subsaharienne

Union africaine (UA)

En 2016, l'UA a adopté la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) comme cadre pour transformer les systèmes éducatifs africains. CESA 16-25 est conçu pour impliquer la coalition la plus large possible au service de l'éducation et de la formation en Afrique. Cette approche présuppose l'acceptation et l'adaptation de l'Agenda mondial Éducation 2030 lié à l'ODD 4 pour se concentrer sur les priorités spécifiques à l'Afrique. CESA 16-25 comporte 12 objectifs stratégiques qui sont faciles à associer aux cibles de l'ODD 4. Par conséquent, les deux cadres nécessitent des points d'entrée similaires pour suivre les progrès accomplis par les pays quant à leurs réalisations. À l'échelon sous-régional, les pays sont regroupés au sein de communautés de développement qui se réunissent régulièrement,

mais leurs objectifs dans le domaine de l'éducation sont conformes à CESA 16-25.

Secrétariat du Commonwealth

Le Commonwealth est une association volontaire de 53 États indépendants, égaux et souverains. Le Secrétariat du Commonwealth propose des

lignes directrices pour la formulation des politiques, une assistance technique et des services de conseil aux pays membres du Commonwealth. En 2018, le Secrétariat a publié un rapport sur l'état d'avancement des indicateurs relatifs à l'ODD 4 entre les États membres du Commonwealth des Nations.

Résumé

L'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) et ses cibles associées représentent la vision ambitieuse d'une éducation inclusive et équitable au service du monde. Suivre les progrès accomplis pour atteindre cet objectif est un défi important à relever d'urgence.

Le cadre de suivi décrit dans ce *Rapport* est le fruit des efforts sans précédent réalisés par la communauté mondiale de l'éducation pour fournir les informations clés sur les principaux éléments entourant les changements intervenus dans l'éducation au sein des pays. Dans le cadre de ses efforts, l'ISU et ses partenaires ont insisté sur l'importance d'encourager les pays à accroître leur participation au processus de suivi à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Étant donné que certains pays sont au point de départ en matière de suivi national, il est nécessaire que tous les collaborateurs nationaux aient librement accès au processus et le connaissent entièrement pour veiller à ce que « personne ne soit laissé pour compte ». Ceci implique plusieurs aspects décrits dans ce rapport comme la disponibilité des données, la cohérence de la collecte des données et des évaluations d'apprentissage, la cohérence des rapports, la mise en œuvre de l'assurance qualité, et des mécanismes d'alignement des procédures visant à assurer l'intégrité des données.

Dans le présent *Rapport*, l'ISU offre une vue panoramique de l'état d'avancement de la mise en œuvre du suivi de l'ODD 4 à l'échelle mondiale et des diverses alternatives en matière de collecte des données et d'établissement des rapports associés au niveau international. Concernant les sources de données, de nombreuses parties prenantes recueillent les données pertinentes pour le suivi de l'ODD 4. Citons notamment les organisations internationales, les instituts nationaux de la statistique, les écoles, les ministères concernés et les organismes publics pertinents. La diversité des méthodes existantes et/ou des sources participant

à la collecte des données réaffirme l'importance de veiller à ce que chaque pays adopte des normes minimales, afin de garantir la qualité et la comparabilité ainsi que les progrès accomplis par les pays vers la réalisation des cibles de l'ODD 4. Par exemple, dans le cas de la Cible 4.1, un protocole commun a été créé pour relever les deux défis principaux rencontrés pendant le processus d'établissement des rapports : la cohérence et la qualité. Pour ce qui est de la cohérence des rapports, l'ISU a adopté une approche qui apporte la flexibilité à l'établissement des rapports, mais qui met l'accent sur un alignement croissant dans le temps. Il est également important d'aligner les procédures dans le but de garantir la comparabilité des données comme moyen de maximiser la qualité des données et de minimiser les variations des résultats déclarés. L'établissement de procédures minimales garantit l'intégrité des données et permet la comparaison des résultats de différents pays et contextes d'évaluation.

Outre les 11 indicateurs mondiaux, ce *Rapport* a présenté les 32 indicateurs thématiques supplémentaires élaborés par l'ISU, en collaboration avec les organisations partenaires entre autres, pour fournir aux pays des conseils de suivi concernant un ensemble spécifique de concepts relatifs à l'éducation. Ce cadre d'indicateurs thématiques a été créé en ayant comme objectif global d'effectuer le suivi de l'objectif d'éducation contenu dans l'Agenda 2030 de développement durable : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ». Ainsi, les indicateurs thématiques supplémentaires couvrent les aspects détaillés de l'ODD 4 que le nombre restreint d'indicateurs mondiaux ne pouvait pas traiter et donnent un aperçu des progrès accomplis vers la réalisation de chaque cible. Citons parmi les indicateurs clés de l'éducation qui sont suivis entre les pays l'administration d'une évaluation d'apprentissage représentative au plan national, le taux d'achèvement des élèves entre tous les niveaux

d'études atteint, le taux d'enfants non scolarisés et le taux brut de scolarisation dans l'éducation préscolaire.

L'ISU a démontré dans ce *Rapport* que le suivi des indicateurs de l'ODD 4 se fonde sur des principes universels, mettant l'accent sur l'établissement d'un cadre participatif dans lequel toutes les parties prenantes (la société civile, les entreprises, le monde universitaire et le gouvernement) reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe pour réaliser les indicateurs mondiaux. À cet égard, le suivi de l'ODD 4 au niveau régional est un domaine important permettant aux pays d'améliorer la collecte de leurs données, les processus d'évaluation et l'identification de leurs besoins de capacités dans le domaine des données.

Différents ensembles d'indicateurs ont été élaborés (ou sont en cours d'élaboration) pour examiner les priorités et les questions d'intérêt commun partagées par une région particulière. Il s'agit d'une étape cruciale pour faire avancer l'efficacité et

éviter le redoublement des efforts dans le cadre du déploiement des stratégies mondiales et régionales en vue de la réalisation des cibles de l'ODD 4. Dans un contexte où plusieurs organisations régionales ou sous-régionales tentent de produire des données et de promouvoir le consensus entre les pays sur des objectifs communs, il apparaît désormais clairement que ces entités doivent se rassembler et appartenir à une organisation suprarégionale.

Le potentiel d'une telle collaboration est d'autant plus probable lorsqu'on examine les caractéristiques communes que partagent les organisations des États membres de l'UNESCO (zone géographique commune, etc.). Les pays ont commencé à formuler leurs objectifs régionaux relatifs à l'Agenda ODD 4-Éducation 2030 parallèlement aux accords existants conclus sur les cibles éducatives à moyen et à long terme. Ces accords transnationaux nécessitent néanmoins une coordination nationale et régionale afin d'identifier les progrès et les difficultés relatifs au processus de suivi et d'établissement des rapports.

Références

ISU (2017). *Rapport 2017 sur les données de l'ODD : Le facteur qualité : renforcer les données nationales pour suivre l'Objectif de développement durable 4*. Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).

ISU (2018a). *Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4*. Extrait du site Internet de l'Institut de statistique de l'UNESCO : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/quick-guide-education-indicators-sdg4-2018-en.pdf>

ISU (2018b). *Rapport 2018 sur les données de l'ODD 4 : Des données pour promouvoir l'apprentissage*. Montréal, Québec: Institut de statistique de l'UNESCO.

ISU & Equipe du RMSE (2019). *Respecter les engagements : les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?* (No. ED/GEMR/MRT/2019/HLPF/2; p. 15). Extrait de <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369009?posInSet=1&queryId=9f8476b4-1048-4bed-a11a-ff1dc4afae6c>

Annexe A – Questions de l'enquête sur les indicateurs mondiaux

Indicateur	Point	Question	Catégories	Source
4.3.1	F1	Éducation formelle. Durant les 12 derniers mois, c'est-à-dire [<i>spécifiez : mois, année</i>] Avez-vous été étudiant ou apprenti dans un programme formel d'éducation ou de formation ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.3.1	F2	<i>Si oui en F1</i> Quel était le dernier niveau de l'activité formelle d'éducation et de formation ?	[CITE 1-8]	GCT/ISU
4.3.3	F3	<i>Si oui en F1</i> L'une des activités formelles d'éducation ou de formation auxquelles vous avez participé au cours des 12 derniers mois visait-elle à améliorer vos compétences en lecture et en écriture ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.6.3	F4	<i>Si oui en F1</i> L'une des activités formelles d'éducation ou de formation auxquelles vous avez participé au cours des 12 derniers mois visait-elle à améliorer vos compétences en lecture et en écriture ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.3.1	NF1	Éducation non formelle. Durant les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis [<i>spécifier : mois, année</i>] Avez-vous participé à l'une des activités suivantes dans l'intention d'améliorer vos connaissances ou vos compétences dans un domaine quelconque (y compris les loisirs) pendant votre temps de loisirs ou de travail ? · Formation ? · Atelier ou séminaire ? · Formation en situation professionnelle ? · Cours privé ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.3.3	NF2	<i>Si oui en NF1</i> L'une des activités de formation auxquelles vous avez participé était-elle un programme technique ou professionnel ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.6.3	NF3	<i>Si oui en NF1</i> L'une des activités de formation auxquelles vous avez participé visait-elle à améliorer vos compétences en lecture et en écriture ?	[Oui/Non]	GCT/ISU
4.4.1		Parmi les activités informatiques suivantes, quelles sont celles que vous avez menées au cours des trois derniers mois ? Veuillez cocher ce qui s'applique : (1) Copier ou déplacer un fichier ou un dossier ; (2) utiliser les outils de copier et coller pour reproduire ou déplacer des informations dans un document ; (3) envoyer des courriels avec des pièces jointes (un document, une image ou une vidéo, etc.) ; (4) utiliser les formules arithmétiques de base dans une feuille de calcul ; (5) connecter et installer de nouveaux appareils (un modem, une caméra, une imprimante, etc.) ; (6) trouver, télécharger, installer et configurer un logiciel ; (7) créer des présentations électroniques avec un logiciel de présentation incluant du texte, de l'image, du son, de la vidéo ou des graphiques ; (8) transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils ; (9) écrire un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé.	[Oui/Non]	UTI

Rapport sur les données de l'ODD 4

Comment produire et utiliser les indicateurs mondiaux et thématiques de l'éducation

La présente édition du *Rapport sur les données de l'ODD 4* de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) vise à aider les pays à élaborer et à fournir les indicateurs nécessaires pour respecter la promesse de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité d'ici 2030.

Il insiste sur l'urgence que chaque enfant de la génération qui doit achever le cycle secondaire à l'échéance 2030 soit inscrit dans le primaire dès aujourd'hui. Cependant, si la tendance actuelle et le statu quo se poursuivent, un enfant de 6 à 17 ans sur six ne sera toujours pas scolarisé en 2030, et seuls six jeunes sur dix achèveront le cycle secondaire. Par ailleurs, il est urgent d'améliorer la qualité de l'éducation offerte. Selon les estimations de l'ISU, 55 % des enfants et des adolescents en âge de fréquenter le primaire et le premier cycle du secondaire n'atteignent pas les seuils minimaux de compétence en lecture, et 60 % n'acquièrent pas ces seuils en mathématiques.

Les arguments en faveur de l'investissement dans l'éducation sont clairs et ont été répétés à maintes reprises : l'éducation réduit la pauvreté, améliore la santé et la nutrition, fait avancer l'équité et stimule la prospérité nationale. Mais les systèmes éducatifs ne peuvent pas fonctionner efficacement s'ils ne disposent pas du tableau des progrès accomplis – ou de leur absence – et sans savoir ce dont manque l'éducation et pourquoi.

Pour contribuer à combler ces lacunes, le *Rapport* se concentre sur les nouvelles méthodologies pour aider les pays à développer une compréhension précise de leurs progrès, de leurs succès et de leurs défis dans le domaine de l'éducation, tout en produisant des données comparables sur le plan international pour le suivi mondial. Ces outils méthodologiques leur donneront les moyens de suivre et d'accélérer les progrès accomplis pour atteindre leurs propres priorités éducatives et contribuer à la réalisation de l'ODD 4.